



HAL
open science

Chapitre premier – La pratique de l’inhumation

Frédérique Blaizot, Valérie Bel, Christine Bonnet, Alain Wittmann, Julien Vieugué, Yann Deberge, Patrice Georges-Zimmermann, Jean-Luc Gisclon

► **To cite this version:**

Frédérique Blaizot, Valérie Bel, Christine Bonnet, Alain Wittmann, Julien Vieugué, et al.. Chapitre premier – La pratique de l’inhumation. Gallia - Archéologie de la France antique, 2009, Pratiques et espaces funéraires de la Gaule durant l’Antiquité, 66 (1), pp.15-87. 10.3406/galia.2009.3372 . hal-01911004

HAL Id: hal-01911004

<https://hal.science/hal-01911004v1>

Submitted on 7 Jan 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

LA PRATIQUE DE L'INHUMATION

Frédérique BLAIZOT, Valérie BEL, Christine BONNET, Alain WITTMAN,
Julien VIEUGUÉ, Yann DEBERGE, Patrice GEORGES et Jean-Luc GISCLON

Durant le Haut-Empire, où la crémation domine très largement, la pratique de l'inhumation a suscité de nombreuses interrogations chez les archéologues (Déchelette, 1927 ; Audin, 1960 ; Van Doorselaer, 1967 ; Toynbee, 1971 ; Morris, 1992) et les historiens (Nock, 1932 ; Cumont, 1949 ; Turcan, 1958). La question a surtout été abordée sous l'angle du passage, dans le courant du III^e s., de la crémation, majoritaire au début de ce siècle, à l'inhumation, exclusive à l'aube du IV^e s. (*Incinérations et inhumations dans l'Occident romain aux trois premiers siècles de notre ère*, 1991). Les pistes de recherche ont été aussi nombreuses que variées : continuité de pratiques autochtones puis résurgence de ces pratiques à la fin du Haut-Empire ? Propagation d'une mode orientale adoptée dans la maison impériale ou conséquence de l'immigration depuis l'Afrique du Nord et du Proche-Orient ? Modification de l'environnement impliquant une pénurie de bois ? Difficultés économiques liées au coût du terrain pour la sépulture, plus important lors de la crémation du fait de l'espace nécessité par le bûcher ? Nouveaux rapports à la vie et à la mort ? Récemment encore, un colloque qui s'est tenu à Francfort-sur-le-Main a relancé la question de l'inhumation aux trois premiers siècles de notre ère en proposant de comparer la situation dans les provinces romaines d'Hispanie, de Gaule et de Germanie et celle des provinces du monde hellénistique, de l'Afrique du Nord et de l'Italie (Faber *et al.*, 2007). Trois grandes orientations ont principalement été discutées :

- l'influence des pratiques funéraires étrangères de Méditerranée orientale, voire des cultes orientaux ;

- l'hypothèse de pratiques discordantes réservées aux pauvres, aux esclaves ou aux déviants (criminels) ou celle de pratiques de catastrophe ;

- celle d'un renversement de la tendance générale induite par des troubles politiques ou économiques.

Nous avons pour notre part, proposé d'examiner la question de l'inhumation en Gaule sous l'angle de l'évolution des pratiques funéraires dans leurs divers aspects, entre le II^e s. av. J.-C. et le IV^e s. apr. J.-C., quel que soit le mode de traitement du corps retenu (Blaziot *et al.*, 2007). Les inhumations du début du I^{er} s. de notre ère présentent-elles des caractères nouveaux par rapport à celles du second âge du Fer ? La pratique de la crémation facilitant le développement de certains rituels en plusieurs étapes, comment s'inscrivent les inhumations dans ce cadre, quelles différences implique la crémation dans les gestes funéraires, et donc dans les différentes étapes du rituel ? L'inhumation, qui pourrait refléter, au Haut-Empire un choix en faveur de traditions locales, doit-elle vraiment être considérée en opposition à la crémation qui se développe sur un substrat à l'origine déjà diversifié ? Enfin, peut-on véritablement parler d'un changement fondamental de coutume, sachant que le mode de traitement du défunt varie dans des proportions qui fluctuent selon les époques ?

Aux deux premiers siècles de notre ère, dans le centre et le sud-est de la Gaule, la crémation est le mode de traitement des corps le plus couramment pratiqué, souvent, mais pas toujours, dans la continuité des usages antérieurs. Néanmoins, dans la seconde moitié de la période, sinon dès

le début, elle a été associée sur les mêmes sites à la pratique de l'inhumation, et ce biritualisme constitue sans doute un des traits essentiels du rituel funéraire. Si, pour plus de clarté, nous avons choisi d'analyser successivement les deux modes funéraires, cela ne doit pas occulter le fait qu'ils s'inscrivent l'un et l'autre dans un même ensemble de gestes et que la compréhension de ce système funéraire et de son évolution ne peut s'appréhender que par la confrontation des deux pratiques, d'autant que ces traitements, apparemment différents, ont pour même fonction d'inhumer le défunt, d'ancrer sa mémoire sur un territoire (Goudineau, 1998, p. 352).

LA PART DE L'INHUMATION DU II^e S. AV. J.-C. AU IV^e S. APR. J.-C.

LES TROIS PREMIERS SIÈCLES DE NOTRE ÈRE

Le Centre et le Sud-Est ne dépareillent pas du schéma général relevé en Gaule : le rite de la crémation domine aux deux premiers siècles de notre ère et est totalement abandonné au IV^e s. (tabl. I), bien que des cas marginaux aient été relevés hors de nos régions, comme par exemple sur le site de Monchy-Lagache, dans la Somme (Blondiau, Le Goff *et al.*, 2006).

Même si la documentation est disparate entre les trois grandes régions considérées⁴, le fait de réunir un grand nombre de sites funéraires provenant d'un large secteur géographique et couvrant une longue durée (de La Tène C2 au Bas-Empire) permet de mettre en évidence des situations très contrastées, tant à l'intérieur des mêmes villes ou des mêmes régions qu'entre celles-ci.

4. Dans la moyenne vallée du Rhône et à Lyon, les sépultures laténiennes sont absentes ou incertaines et mal datées, et les sépultures augustéennes très rares. À Lyon, on ne connaît guère qu'un groupe de tumulus de galets surmontant des chambres funéraires coffrées contenant des inhumations, qui restent mal datées avant le II^e s. apr. J.-C. (Desbat, 2006). Une épée pliée, à laquelle adhère un os humain calciné, provenant du quai Saint-Vincent, pourrait signaler un dépôt de crémation de La Tène D (Carrara, 2003), tandis qu'un glaive attribuable à la même époque issu de la rive gauche du Rhône (gare de la Mouche), est traditionnellement rattaché, sans argument, à une sépulture (Couissin, 1926). En Auvergne, les sépultures du II^e s. av. J.-C. sont très nombreuses ainsi que celles des II^e s. et III^e s. apr. J.-C., alors que celles des I^{er} s. avant et après notre ère et du IV^e s. sont peu représentées. Dans le Midi méditerranéen, la documentation disponible provient presque exclusivement de la basse vallée du Rhône, du Languedoc oriental et de la région des Alpilles. Les séries les plus importantes se trouvent à Marseille (96 tombes des IV^e-II^e s. av. J.-C.) et à Nîmes (50 tombes datées des II^e-I^{er} s. av. J.-C.).

En Auvergne, dans l'Ain, et peut être dans la Loire, les inhumations sont largement attestées au début du I^{er} s. apr. J.-C, contrairement à Lyon, la vallée du Rhône, les Alpes du Nord, la Provence et le littoral méditerranéen. En effet, cette pratique n'y est relevée que deux fois : sur les sites du 4-6 rue du Mont-d'Or, à Lyon (Rhône) et de la Sainte-Barbe à Marseille (Bouches-du-Rhône), dans la tombe 323 datée entre 30 av. J.-C. et 50 apr. J.-C. (Moliner *et al.*, 2003, p. 37) avant la seconde moitié (Lyon) voire le dernier quart du siècle (Alpes du Nord et vallée du Rhône). Dans les Alpes du Sud, et particulièrement dans le Tessin et le Haut-Valais, l'inhumation prédomine au Haut-Empire (Kaenel, 1990, p. 191 ; Paunier, 1991, p. 105). L'inhumation est néanmoins déjà largement minoritaire dans les régions où elle est présente antérieurement à 50 av. J.-C. Par exemple, aux Plantées-sud, à Briord dans l'Ain, seules deux inhumations sont attribuées à la période tibéro-claudienne (Perraud, 2002, p. 17). Dans un article publié en 1986, on lit toutefois que les crémations supplantent totalement les inhumations dès Vespasien, ce qui laisse envisager plusieurs inhumations dans la première moitié du I^{er} s. (Corna, Perraud, 1986, p. 6). Sur ce site, il a rarement été possible de faire la part entre les sépultures laténiennes et celles du début de notre ère, puisque dans un grand nombre de cas, des inhumations situées en base de stratigraphie sont dépourvues de mobilier. C'est également le cas dans l'ensemble périurbain de Roanne (Loire), où les opérations archéologiques ont été pour la plupart réalisées anciennement (Poncet, 1981). Au moins une inhumation, antérieure en stratigraphie aux dépôts de crémation datés des alentours de notre ère, contient des tessons contemporains de ceux-ci (Vaginay, 1987, p. 112). Même si les seules structures ayant pu être datées du début du règne d'Auguste au milieu du I^{er} s. de notre ère sont des dépôts de crémation, cette remarque suggère la présence d'inhumations dans la première moitié du I^{er} s. Il semble en tout cas, en l'état de la documentation, que la crémation était très majoritaire dans la première moitié du I^{er} s., mais que dès la fin de la période julio-claudienne, l'inhumation revient dans des proportions comparables (Vaginay, 1983).

Dans le sud de la France, le corpus actuel modifie un peu les conclusions formulées en 1987 (Bel *et al.*, 1991) qui plaçaient l'inhumation après la seconde moitié du I^{er} s. de notre ère (vallée du Rhône et Alpes), et la fin de ce siècle au plus tôt (Provence). Les exemples de la rue du Mont-d'Or, à Lyon et de Sainte-Barbe à Marseille, attestent en effet sa présence dès la première moitié du I^{er} s. Le Languedoc fournit de rares inhumations datées du I^{er} s. de notre ère,

Tabl. I – Répartition chronologique des rites de l'inhumation et de la crémation dans le centre et le sud-est de la Gaule.

Localisation	Datation															Nombre de structures	
	- 25	0	25	50	75	100	125	150	175	200	225	250	275	300	350		400
Languedoc																	
sites urbains																	18 284
sites ruraux																	64 287
Rhône-Alpes																	
sites urbains	?																397
Lyon																	536
sites urbains	?																76
Lyon			?														377
sites ruraux																	222 207
Auvergne																	
sites ruraux																	92 13

■ crémation ■ inhumation

dont celle, postérieure au troisième quart du I^{er} s., découverte route d'Alès à Nîmes (Gard) à l'extérieur du rempart augustéen (Fiches, Veyrac dir., 1996, p. 205), celle du site des Carmes à Nîmes associée à une lampe de Fortis de type Lœschke IX et scellée d'un dépotoir constitué entre 90 et 125 apr. J.-C., celle de Murviel-lès-Montpellier dans l'Hérault (seconde moitié du I^{er} s. : Fiches, 1977, p. 130), ou encore celle du site des Cauquillous à Montpellier (Hérault) attribuée à l'époque tibéro-claudienne par une fibule pseudo-La Tène II (Vial, 2003, p. 273). À Nîmes, les exemples disponibles ne sont pas antérieurs au dernier quart du I^{er} s. apr. J.-C., même si c'est là, toutefois, qu'ont été découvertes les deux seules inhumations de la région attribuées à la fin de l'âge du Fer ou au début de l'époque romaine (voir *infra*, p. 19). Récemment, le corpus languedocien d'inhumations précoces s'est étoffé grâce à la découverte récente d'un ensemble funéraire rural (la Vigne de Bioaux à Valros, Hérault), qui comporte une douzaine d'inhumations associées à du mobilier daté du I^{er} s. apr. J.-C. voire, pour certaines, du deuxième ou du troisième quart de ce siècle.

En Midi-Pyrénées, on connaît une inhumation de la première moitié du I^{er} s. ; il s'agit d'une sépulture double datée du début de l'époque tibérienne à La Roque-Sainte-Marguerite dans l'Aveyron (Vernhet, 1991, p. 71). Depuis, aucune inhumation du début de l'Empire n'est venue enrichir le corpus. Sur le site de la Vayssière à L'Hospitalet-du-Larzac (Aveyron), les sept inhumations, qui représentent 3,1 % de l'ensemble funéraire (total de 223 sépultures pratiquées entre la fin du I^{er} s. av. J.-C. et la fin du III^e s.), sont datées des II^e et III^e s. (Vernhet, 1985). À Toulouse (Haute-

Garonne), l'ensemble funéraire récemment fouillé à l'emplacement de la station de métro François-Verdier ne livre que deux inhumations d'adultes du II^e s. Comme partout en Gaule du Sud, l'inhumation progresse nettement à partir du III^e s. (Vernhet, 1991) et est exclusive au III^e s. (Pailler dir., 2001).

Au final, les sites funéraires de la période augustéenne et des cinquante premières années de notre ère sont sous-représentés et les inhumations non-datées restent fréquentes. Ainsi, les données actuelles, contrastées, doivent être considérées comme reflétant des tendances certaines plutôt que des situations radicalement opposées. Par ailleurs, tous les sites d'une même région ne se caractérisent pas de la même manière ; pour prendre l'exemple de l'Ain, en Rhône-Alpes, des inhumations de la première moitié du I^{er} s. sont présentes à Briord, alors que les tombes tibéro-claudiennes de la Madeleine à Replonges ou celle d'Ambutrix sont des crémations (Buisson, 1990 p. 36 et p. 93). Il est cependant difficile, à l'heure actuelle, de faire la part entre ce qui relève d'une variabilité réelle et ce qui est induit à la fois par le caractère aléatoire des investigations archéologiques et par nos approximations chronologiques, ces inhumations précoces étant le plus souvent dépourvues de mobilier.

CONTINUITÉ ET DISCONTINUITÉ

Si l'on compare ces situations avec celles des deux derniers siècles avant notre ère, nous nous apercevons que dans les cas où les données existent pour les deux séquences (ce qui n'est pas, par exemple, le cas pour le Sud-Ouest),

Tabl. II – Inhumation et crémation dans le Puy-de-Dôme à La Tène.

Localisation	Datation (av. J.-C.)							
	400	350	300	250	200	150	100	50
Champ Lamet, Pont-du-Château	■	■						
Les Chavoures, Les Martres-d'Artière	■	■						
Aulnat/Gandaillat, Clermont-Ferrand				■	■	■		
Rochefort, Gerzat					■	■	■	
Bonabry, Barrière de Cournon			■	■				
Jardin botanique, Clermont-Ferrand						■	■	
Les Religieuses, Lezoux						■	■	
Pontcharaud, Clermont-Ferrand						■	■	
Grande Halle, Cournon-d'Auvergne		■				■	■	
Bois Joli, Cournon-d'Auvergne				■	■	■		
Cime des Bruyères, Pulvérières						■	■	
Le Patural, Clermont-Ferrand					■	■		
Le Brézet, Clermont-Ferrand							■	■
Le Lod, Les Martres-de-Veyre							■	■
Chaniat, Malintrat						■	■	■

■ crémation ■ inhumation

les modalités des rites liés au traitement du corps s'inscrivent globalement dans la même continuité mais selon des rythmes qui diffèrent suivant les régions.

En Basse Auvergne par exemple, alors qu'à La Tène ancienne et moyenne l'inhumation semble quasi exclusive⁵, la crémation réapparaît dès le tout début du II^e s., comme le montrent les récentes fouilles effectuées sur le site d'Aulnat dans le Puy-de-Dôme (tabl. II). Elle reste cependant minoritaire puisqu'elle représente moins de la moitié des sépultures datées du II^e s. dans la région. Au I^{er} s. av. J.-C., la crémation paraît en revanche dominer, bien que le nombre de sépultures fouillées pouvant être attribuées à cette séquence soit faible. Mis à part une sépulture possible à Gerzat (SP3060) la poignée de tombes récemment exhumées sur l'*oppidum* de Gondole (fouille programmée de Y. Deberge) et les quelques inhumations sur la commune du Cendre, à proximité du même *oppidum*, ne peuvent pas être datées précisément au sein de La Tène finale, les secondes n'ayant été attribuées au I^{er} s. qu'en fonction de l'environnement archéologique. Autour de l'ère, où le corpus est très faible, on dispose d'un petit ensemble funéraire sur le site de Chaniat à Malintrat où une hypothétique inhumation côtoie la pratique de la

crémation, ainsi que quelques inhumations au Brézet à Clermont-Ferrand et aux Martres-de-Veyre.

La moyenne vallée du Rhône et Lyon pèchent par l'absence de sépultures avérées sans ambiguïté de La Tène finale, à l'exception de la tombe aristocratique de Verna, à Saint-Romain-de-Jalionas en Isère (Perrin, Schönfelder, 2003), qui, comme celles récemment fouillées et inédites de Saint-Laurent-la-Conche (Loire) et la Cime des Bruyères à Pulvérières (Puy-de-Dôme), est une tombe à char à crémation. En revanche, sur le site de Roanne, au moins deux inhumations parmi les plus anciennes en stratigraphie, livrent du mobilier du I^{er} s. av. J.-C. (Poncet, 1981) ; sur ce site, le glissement vers l'exclusivité de la crémation paraît s'opérer dans le courant du troisième quart du I^{er} s. av. J.-C. (Vaginay, 1983, p. 6). La coexistence des deux pratiques dans la Loire est également relevée à Feurs (Lavendhomme, 1997, p. 55-56). Dans les Alpes du Nord, la pratique de l'inhumation domine globalement la seconde moitié du second âge du Fer. Il faut préciser toutefois que l'on ne dispose que de très peu de données sur le I^{er} s. avant notre ère, à l'exception des tombes à inhumation de Lanslevillard en Savoie (*Gallia Informations*, 40, 1982, p. 425-426 ; Bellon *et al.*, 2002). Remarquons cependant que, pour la plupart, les sépultures connues dans les régions montagnardes qui datent de La Tène B et C sont des inhumations. À l'heure actuelle, aucune crémation ne peut être

5. Fouillé tout récemment (F. Blaizot, Inrap), l'enclos trapézoïdal du site des Chavoures, aux Martres-d'Artière (Puy-de-Dôme), renferme quatre dépôts de crémation contemporains d'inhumations ; le mobilier associé date de LT A ancienne.

attribuée à La Tène D (Bellon *et al.*, 2002). En revanche, si les quelques sépultures du Dauphiné des IV^e s. et III^e s. avant notre ère sont des inhumations (sites de Saint-Laurent-en-Royans dans la Drôme et de Saint-Jean-de-Soudain dans l'Isère), plusieurs exemples de dépôts de crémation de La Tène C et La Tène D1 sont avérés, par exemple à Optevoz et Creys-Mépieu (Isère) même si, sur ce dernier, la petite dizaine de dépôts de résidus de crémation reste mal datée au sein de La Tène finale (Bocquet, 1991). Cette biritualité différentielle entre la plaine et la montagne n'est peut-être que le reflet d'une disparité chronologique, puisqu'on observe plus de tombes des V^e-III^e s. en montagne et plus de tombes des III^e-I^{er} s. en plaine. Au cœur des Alpes du Sud, l'inhumation est de rigueur du V^e s. au III^e s. mais aucune référence n'est disponible pour les II^e s. et I^{er} s. (Dedet, 2004, p. 201).

Le Sud-Ouest connaît une situation proche de celle de Rhône-Alpes, dans la mesure où les sépultures des II^e s. et I^{er} s. av. J.-C. sont étonnamment absentes, à part celles de très jeunes enfants inhumés en amphore sur les *oppida* dans le Lot ou dans l'Aveyron. On connaît, pour les confins anciens de La Tène finale, la tombe à char de Boé dans le Lot-et-Garonne ; en dépit de l'absence de restes osseux conservés, tout indique qu'il s'agit bien d'une sépulture et que le rite pratiqué est celui de l'inhumation, comme en témoignent les vestiges matériels, non brûlés (Schönfelder, 2002).

Dans les régions méditerranéennes, seul le rite de la crémation a été identifié aux deux derniers siècles avant notre ère, à l'exception de deux cas près de Nîmes, l'un récemment daté par le radiocarbone du début du II^e s. av. J.-C. et l'autre, trouvé en 1933, daté de la seconde moitié du I^{er} s. d'après le mobilier, aujourd'hui perdu (Fiches, Veyrac dir., 1996, p. 199 et p. 459).

La Provence est muette sur le traitement funéraire du II^e s., les structures funéraires recensées concernant seulement des dépôts de crémation du I^{er} s. av. J.-C. Sur le littoral méditerranéen, il faut mentionner le cas très particulier des contextes grecs de Marseille, où l'inhumation est attestée et majoritaire du IV^e s. au milieu du II^e s. av. J.-C., avec tout de même une augmentation notable de la crémation à l'époque hellénistique (fig. 4.) (Moliner *et al.*, 2003). De même, à Agde (Hérault), on compte une quarantaine d'inhumations des IV^e-III^e s. (Schwaller, 1994, p. 72) et une des II^e-I^{er} s. (Mazières, Gomez, 2002). Dans un milieu largement dominé par la crémation, il faut sans doute attribuer ces inhumations à la présence d'immigrants, les deux rites ayant toujours coexisté en Grèce depuis le VIII^e s.

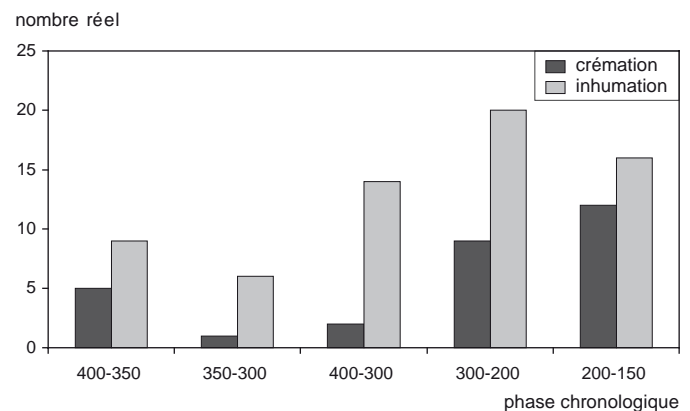


Fig. 4 – Inhumation et crémation à Marseille durant la période hellénistique (DAO : V. Bel et F. Blaizot, Inrap).

La prédominance de l'inhumation dans la seconde moitié du IV^e s. correspond probablement ici à la décroissance du nombre de crémations, observée dans le courant de ce siècle au cimetière du Kerameikos et dans celui de la porte Diocharian à Athènes. Les modes d'inhumation relevés sur ces deux sites sont d'ailleurs identiques à ceux que l'on rencontre dès l'époque classique à Athènes (sarcophages de pierre, tombe en fosse couverte, coffrage de tuile) et qui ensuite, dominent l'époque hellénistique.

ÉVOLUTION DU RITE DE L'INHUMATION

À partir du I^{er} s. de notre ère, l'inhumation et la crémation coexistent sur les mêmes sites ou dans les mêmes secteurs géographiques jusque dans le courant du III^e s. Le Puy-de-Dôme est toutefois pauvre en inhumations du Haut-Empire, la datation de l'ensemble des sépultures des Martres-de-Veyre nécessitant d'être revue en totalité. En réalité, c'est quasi exclusivement la crémation qui est attestée sur les sites fouillés jusqu'au troisième quart du III^e s., à l'exception de l'ensemble funéraire de Combronde qui livre une inhumation dans un contexte daté entre 40 et 80 apr. J.-C., de celui du Pâtural à Gerzat (deux inhumations d'adultes) et des Chavoures aux Martres-d'Artière (deux inhumations d'adultes dont l'une, SP1047, a été datée : Poz-25062 : 1850 ± 35 BP, 70-240 apr. J.-C., 95,4 %). Toutefois, le nombre de sépultures gallo-romaines récemment fouillées et correctement datées, qui, précisons-le, ne concerne que le milieu rural, est relativement faible au regard des centaines de tombes anciennement exhumées dans les ensembles funéraires périurbains de Clermont-Ferrand ou ceux de Lezoux, pour la plupart non étudiées et mal datées (Mondanel, 1982). La seconde moitié du III^e s. et l'Antiquité tardive sont

mal documentées, mais les rares exemples sont illustrés par des inhumations dès la fin du III^e s. Le cas de Roanne, dans la Loire toute proche, contraste avec ceux du Puy-de-Dôme puisque les inhumations prennent une part équivalente à celle des crémations dès la seconde moitié du I^{er} s. Ce résultat, qui se démarque de ceux obtenus par ailleurs, est probablement faussé par les modalités de l'investigation archéologique, conjuguées à une répartition spatiale différentielle des sépultures selon le rite pratiqué.

Sur l'ensemble du Haut-Empire, la part de l'inhumation est plus importante à Lyon que dans la moyenne vallée du Rhône, de la Saône et dans les Alpes, où la crémation s'avère beaucoup plus systématique (tabl. III). La prévalence de la crémation est toutefois attestée à Lyon autour de l'ère chrétienne (sites de la voie de l'Océan, de la rue de la Favorite, de la rue du Commandant-Charcot, de la rue des Granges) puisqu'une seule inhumation est identifiée rue du Mont-d'Or. C'est surtout au cours du II^e s. que les proportions s'inversent tandis que, sur certains sites, comme celui de la Favorite, la crémation n'est plus représentée après le premier quart du III^e s. (fig. 5) ou au troisième quart du III^e s., comme au quai Arloing (fig. 6) (Tranoy, 1995a, tabl. 214, p. 236). En contexte rural, les données antérieures à la fin du III^e s. sont rares dans la vallée du Rhône et les Alpes, mais tous les sites funéraires occupés dans la seconde moitié de ce siècle et au IV^e s. ne livrent que des inhumations. En Languedoc, où une seule inhumation est datée autour de l'ère, les deux rites coexistent par la suite jusqu'au début du III^e s. avec une minorité d'inhumations, période à laquelle la crémation décroît, voire disparaît (fig. 7).

En Provence, la documentation relative au III^e s. est faible. Il semble toutefois que la majorité des crémations disparaît après le milieu du II^e s., à l'exception de quelques exemples dans le III^e s. comme à Cabasse (Var), à Narbonne (Aude), à Gordes (Vaucluse) (Bel *et al.*, 1991, p. 17). On note l'apparition tardive d'inhumations sur le site de la Calade à Cabasse, au III^e s.

À Marseille, la proportion des inhumations augmente de manière significative dès la première moitié du II^e s., tandis que la crémation devient marginale dans la seconde moitié du siècle (fig. 8).

COEXISTENCE DES DEUX RITES : UNE SITUATION CONTRASTÉE

Les deux pratiques du traitement du corps coexistent en permanence, mais dans des proportions différentes selon les époques et les lieux et cela depuis le début de l'âge

du Fer. L'Auvergne du II^e s. avant notre ère, de même que le Chablais vaudois, le Valais en Suisse occidentale et le Tessin (Kaenel, 1990, p. 195 et p. 279), illustrent bien cette variabilité géographique puisque l'inhumation prédomine dans un contexte général déjà largement tourné vers la crémation. En effet, à l'exception des régions méditerranéennes où la crémation est intensivement pratiquée durant tout le second âge du Fer, le passage de l'inhumation à la crémation s'amorce dans le courant du II^e s. avant notre ère dans toute la Gaule. Le renversement des tendances se produit néanmoins au I^{er} s. av. J.-C. jusqu'à ce que la crémation devienne presque exclusive autour de notre ère, où les inhumations se comptent sur les doigts d'une main. Le phénomène est d'autant plus frappant qu'il est relevé dans des secteurs où la tradition de l'inhumation est forte, comme Marseille⁶, l'Auvergne ou les Alpes.

Si l'absence d'inhumations dans la majeure partie du I^{er} s. en Languedoc pourrait être mise en relation avec la pratique exclusive de la crémation au second âge du Fer (à deux exceptions près), la diversité intrarégionale minimise le poids de l'héritage de l'âge du Fer comme seule explication à la variabilité interrégionale. Le corpus montre en effet des situations contrastées au sein des mêmes villes ou des mêmes régions. À Lyon, par exemple, le passage complet à l'inhumation est achevé au début du III^e s. à la Favorite, alors que la crémation est relevée parfois tardivement dans ce siècle au quai Arloing, à la Montée de la Butte et rue Saint-Irénée et qu'elle est la seule pratique attestée sur le site des 77-79 rue Pierre-Audry qui livre soixante-dix dépôts de crémation de *seviri augustales*. Par ailleurs, Lyon, Marseille et Roanne se distinguent des sites urbains de la région par la forte proportion de leurs inhumations à partir du début du II^e s., puisqu'au contraire, au Replat à Aime, en Savoie, ou au Valladas à Saint-Paul-Trois-Châteaux, dans la Drôme, l'inhumation reste très discrète (fig. 9). Enfin, dans plusieurs ensembles funéraires dont ces derniers, ou encore celui du 78 avenue Jean-Jaurès à Nîmes, les relations de stratigraphie relative témoignent de la coexistence des deux rites durant le Haut-Empire au sein de mêmes concessions. On remarque également que la crémation domine largement la campagne jusqu'à la généralisation de l'inhumation en Gaule. En conclusion, il semble que dans les grandes villes comme Lyon ou Marseille les deux rites coexistent sur une

6. On ne peut s'empêcher de faire le parallèle avec ce qui se produit à Alexandrie au III^e s. av. J.-C. Les Grecs, arrivés avec la pratique de la crémation, adoptent en moins d'un siècle la coutume de l'inhumation avec embaumement qui était en vogue en Égypte lors de leur arrivée (Empereur, Nenna, 2001, p. 523).

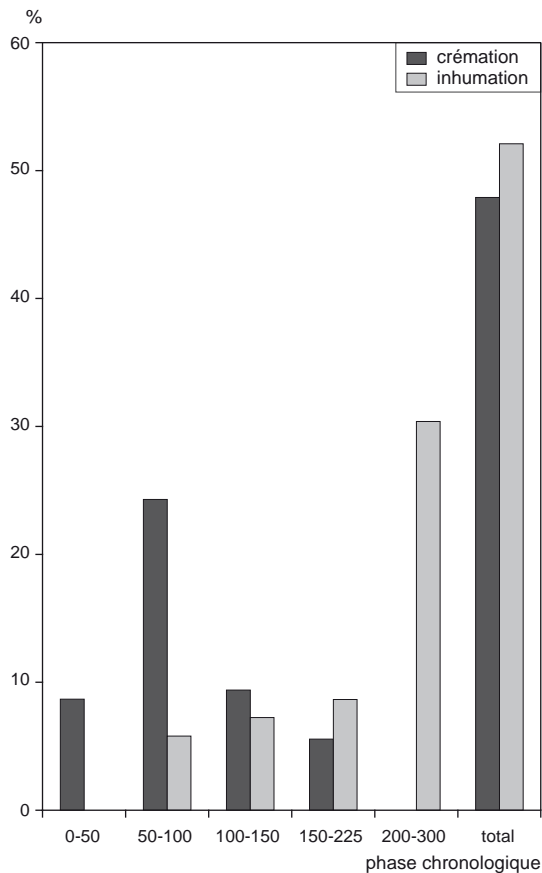


Fig. 5 – Diagramme cumulatif des inhumations et des crémations par phases de 50 ans sur le site de la rue de la Favorite à Lyon (DAO : V. Bel et F. Blaizot, Inrap).

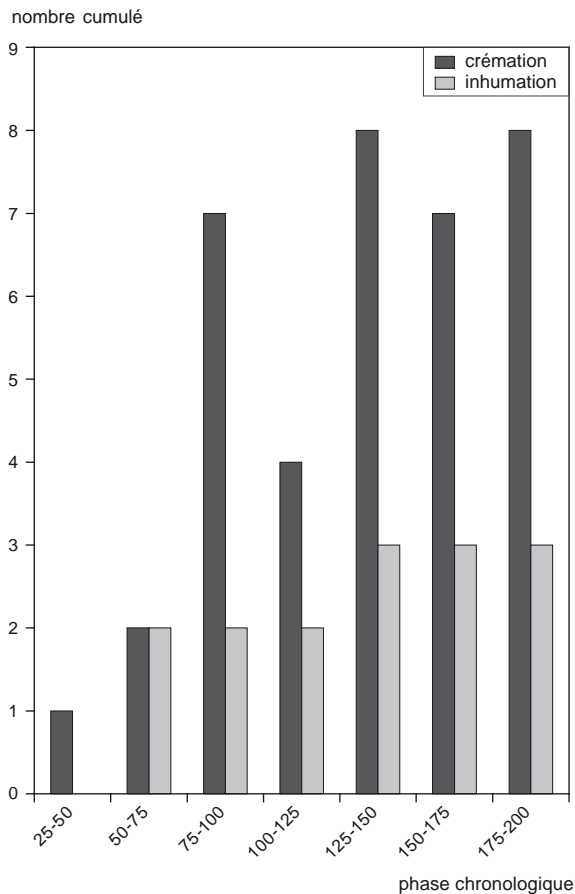


Fig. 7 – Diagramme cumulatif des inhumations et des crémations par phases de 25 ans sur le site de la rue Jean-Jaurès à Nîmes (DAO : V. Bel, Inrap).

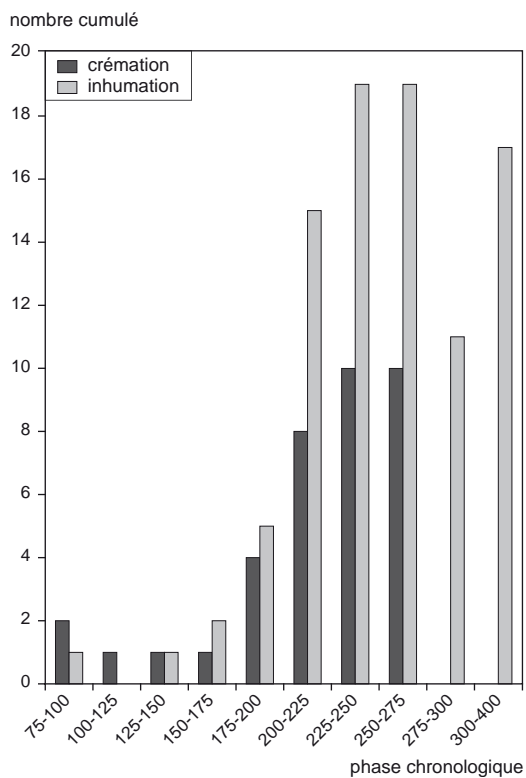


Fig. 6 – Diagramme cumulatif des inhumations et des crémations par phases de 25 ans au quai Arloing à Lyon (DAO : V. Bel et F. Blaizot, Inrap).

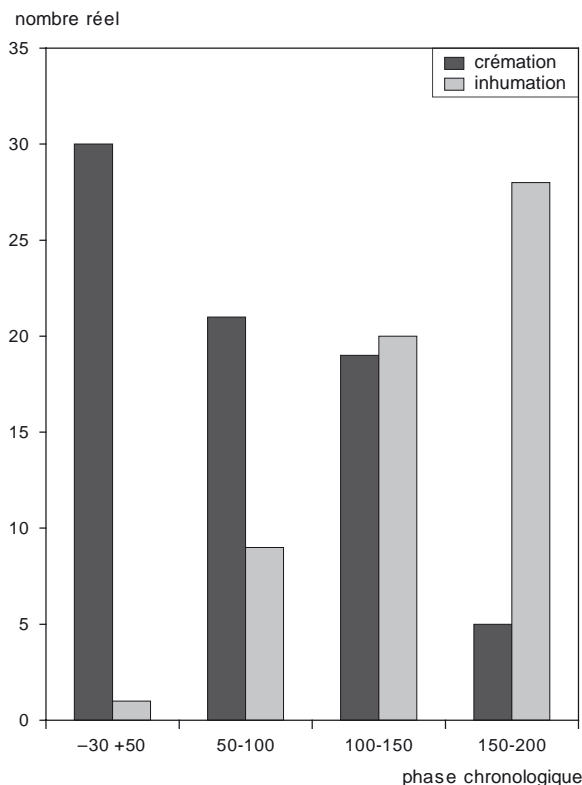


Fig. 8 – Inhumation et crémation à Marseille durant la période romaine (DAO : V. Bel et F. Blaizot, Inrap).

Tabl. III – Inhumation et crémation sur les sites principaux du corpus : Provence, Languedoc-Roussillon, Auvergne, Rhône-Alpes et Lyon.

Localisation	Datation																Nombre de structures		
	- 25	0	25	50	75	100	125	150	175	200	225	250	275	300	350	400			
PROVENCE																			
Sainte-Barbe, Marseille	■																		75
Vernègues				■															60
LANGUEDOC-ROUSSILLON																			
Sites urbains																			
78, rue Jean-Jaurès, Nîmes			■																17
																		8	
59, rue Jean-Jaurès, Nîmes					■														5
																		1	
Les Carmes, Nîmes		■																6	
																		3	
85, route d'Alès, Nîmes	■																	1	
Rue Séguier, Nîmes			■															2	
Le Verdier, Lunel-Viel												■						272	
Hôtel-Dieu, Narbonne				■														2	
Jules-Verne, Narbonne			■															9	
Peyre Plantade, Clermont-l'Hérault																■		1	
Sites ruraux																			
7, Mas des Abeilles, Nîmes	■																		2
																		2	
Saint-André-de-Codols, Nîmes												■						27	
Mas Carbonnel, Nîmes			■															3	
2, Mas des Abeilles, Nîmes	■																	2	
																		2	
9, Mas de Vignoles, Nîmes																		3	
Magaille, Nîmes																		2	
La Brèche, Laudun																		1	
La Brèche, Laudun																		81	
L'Estel, Vers-Pont-du-Gard																		15	
																		1	
La Céreirède, Lattes																		2	
Ambrussum, Villetelle																		4	
Ambrussum, Villetelle																		1	
Champ del Mas, Banassac																		4	
Navitau, Castelnaud-le-Lez																		4	
Navitau, Castelnaud-le-Lez																		5	
Courac		■																7	
																		3	
La Gallière, Montpellier		■																2	
Cauquillous, Montpellier																		1	
																		1	
Saint-Michel, Montpellier		■																????	
																		1 + 62	
Murviel-lès-Montpellier		■																1	
																		1	
Soumaltre, Aspiran																		25	

■ crémation ■ inhumation

Tabl. III – (suite)

Localisation	Datation																Nombre de structures	
	- 25	0	25	50	75	100	125	150	175	200	225	250	275	300	350	400		
Lagarel, Saint-André-de-Sangonis	■	■															■	2
Monquiers, Carcassonne	■	■																2
Puech Calvel, Montmaur			■	■	■													4
Villeneuve-lès-Béziers													■	■	■	■	■	72
Vendres													■	■	■	■	■	34
AUVERGNE																		
Rochefort, Gerzat									■	■	■	■	■					18
La Grande Borne, Clermont-Ferrand						■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	8
La Buyre, Chappes								■	■	■	■	■	■					4
Les Martres-d'Artière									■	■	■	■	■					7
Les Martres-d'Artière										■	■	■	■					9
Biopole, Saint-Beauzire									■	■	■	■	■					6
Le Pâtural, Clermont-Ferrand	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■					36
		■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■					6
Combronde, Saint-Myon																		1
																		4
Les Martres-de-Veyre	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■					2 + indéterminé
		■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■					indéterminé
Chambussière, Pont-du-Château								■	■	■	■	■	■					4
RHÔNE-ALPES																		
Sites urbains																		
Valladas, Saint-Paul-Trois-Châteaux			■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	220
																		19
Le Replat, Aime				■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	52
																		4
Roanne		■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	122
		■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	28
ZAC Galbert, Annecy			■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■					3
Rue Vimaine, Vienne						■	■	■	■	■	■	■	■					25
Sites ruraux																		
Saint-Fréjus, Marennes			■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■			■	■	6
																		20
Pré Rands, La Boisse			■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■					9
Les Vernes, La Boisse			■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■					2
Montalieu-Vercieu			■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■					17
Les Luêpes, Saint-Priest			■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	5
Les Feuillis, Saint-Priest		■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	7
Boulevard urbain sud, Corbas		■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■					1
La Raude, Tassin-la-Demi-Lune			■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■					1
Balan, Saint-Fons			■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	1
La Planche, Aoste			■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■					2
Pan Perdu, Tignieu-Jamezieu			■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■					5 fouillés/45
Bonvert, Mably			■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■					3
Les Plantées, Briord	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	96
		■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■					13
La Brunerie, Voiron				■	■	■	■	■	■	■	■	■	■					3

■ crémation ■ inhumation

Tabl. III – (suite)

Localisation	Datation																Nombre de structures	
	- 25	0	25	50	75	100	125	150	175	200	225	250	275	300	350	400		
Les Girardes, Lapalud																		> 15
Béligneux																		1 + 17
Château-Gaillard																		9
Ferme, Villette-d'Anthon																		18
Clérieux																		6
Le Surdeau, Sauzet																		14
La Labre, Châteauneuf-du-Rhône																		1
Grangeneuve, Allan																		3
Le Trillet, Meyzieu																		60
Le Pillon, Marennes																		5
LYON																		
La Favorite																		278
Quai Arloing																		143
Saint-Irénée																		14
La Butte																		68
Voie de l'Océan																		1
77-79, rue Pierre-Audry																		2 + 5
54, rue Pierre-Audry																		1
62, rue du Commandant-Charcot																		16
Rue des Granges																		7
Rue du Chapeau-Rouge																		17 + 10
53-54, avenue du Point-du-Jour																		20
Clinique Saint-Charles																		28
Rue des Fossés-de-Trion																		37
41, rue Joliot-Curie																		1
207, rue Joliot-Curie, Clos des Cèdres																		2
62, avenue du Point-du-Jour																		2
9, rue du Docteur-Horand																		1
Ilôt Mas																		2
38, rue du Sergent-Berthet																		14
Rue Mont d'Or																		1
Rues Rochettes et Chevrier																		1
52-53, rue Michel-Berthet																		7
																		4
																		1
																		1

crémation
 inhumation

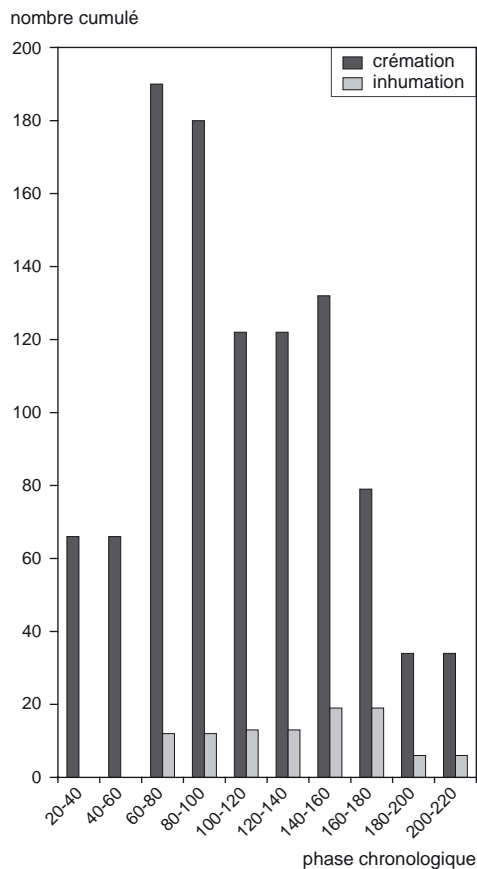


Fig. 9 – Diagramme cumulé des inhumations et des crémations par phases de 20 ans au Valladas à Saint-Paul-Trois-Châteaux (DAO : V. Bel, Inrap).

longue durée, tandis que dans les campagnes, le basculement vers l'inhumation est plus brutal.

Les faits demeurent difficiles à interpréter ; peut-on continuer, à la suite de J. Déchelette, d'attribuer la pratique de la crémation à la romanisation alors que le phénomène est amorcé bien en amont ? Néanmoins, est-il raisonnable d'envisager que sa montée en puissance soit totalement étrangère à l'arrivée des armées et des colons qui se produit au même moment ? Invoquer des raisons multifactorielles, voire un heureux concours de circonstances, peut apparaître comme un procédé facile, mais l'Histoire nous enseigne que les changements ne peuvent se produire que dans des contextes où les modes d'expression du changement existent déjà en partie. En revanche, contrairement aux conclusions de J. Déchelette (1927), la mode de la crémation, loin d'avoir fait disparaître l'inhumation, n'a fait que réduire son importance. En témoigne l'apparition d'inhumations au milieu ou à la fin du I^{er} s. de notre ère, dans les régions méditerranéennes de tradition crématisante.

Encore une fois, l'inhumation pose problème. Pourquoi certains la privilégient-ils plus souvent dès la seconde moitié du I^{er} s. ? Même si l'on va jusqu'à imputer en partie sa sous-représentation, pour ne pas dire sa quasi-absence en Rhône-Alpes autour du changement d'ère, à un problème de datation, la crémation paraît nettement dominer cette période, avant que l'inhumation ne réapparaisse en deux générations au plus. Ce phénomène ne saurait être considéré de manière isolée, mais doit être discuté dans le cadre plus général de l'évolution des rites funéraires (Blaizot *et al.*, 2007 et chapitre VI, p. 336-337).

L'APPAREIL FUNÉRAIRE

TYOLOGIE DES SÉPULTURES

Dans la littérature archéologique, les types de tombes les plus fréquemment mentionnés pour le Haut-Empire sont le cercueil cloué et la « tombe en pleine terre ».

Concernant cette dernière appellation, deux points doivent être précisés.

Le premier concerne la définition du terme qui, *a priori*, illustre un dépôt réalisé à même la fosse. Cependant, il peut se rapporter à une fosse dont les parois ne sont pas aménagées mais qui est néanmoins pourvue d'un système de couverture ou à désigner un ensevelissement direct du corps par de la terre (absence de couverture).

Le deuxième point porte sur ce que l'expression recouvre exactement chez les fouilleurs qui l'ont employée. Si l'on reprend les figures concernant les sépultures réunies sous cette appellation (clichés ou dessins), l'analyse archéologique révèle que, dans certains cas, il s'agit de dépôts en contenants de bois non cloués qui n'ont pas été reconnus en tant que tels (Duday, 1990 et 2005) ; dans d'autres, elle se rapporte à des inhumations en fosse étroites, pseudo-anthropomorphes, fermées d'une couverture généralement réalisée en matériau périssable.

De ce fait, il n'est pas possible de se fonder uniquement sur la désignation employée par les uns et les autres pour discuter la spécificité de la tombe du Haut-Empire. La sépulture signalée par le terme de « tombe en pleine terre » doit impérativement faire l'objet d'un réexamen dès lors que l'argumentation fait défaut.

Précisons d'emblée que, dans cet ouvrage, les termes de cercueil, vase-cercueil, coffre ou coffrage de planches ne sont pas employés exactement dans leur sens académique. Le mot « cercueil », en effet, désigne un contenant

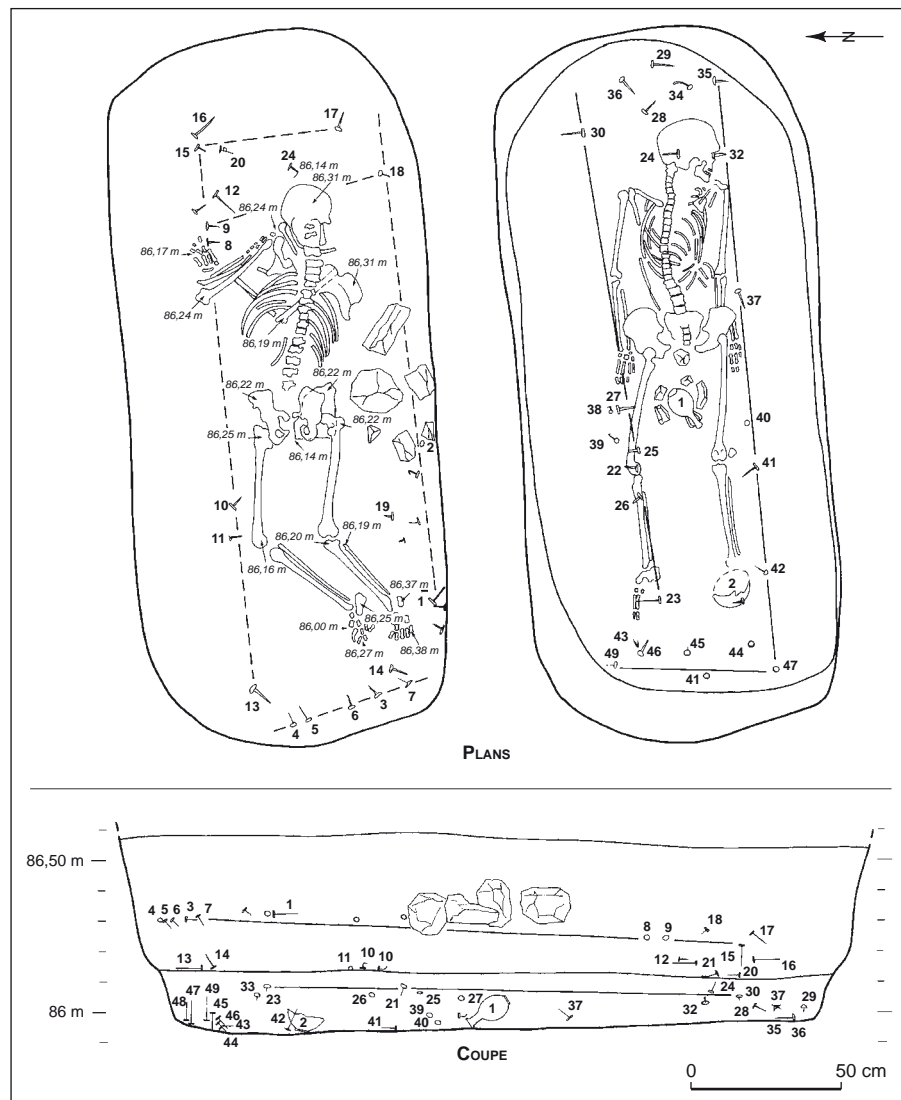


Fig. 10 – *Le Valladas à Saint-Paul-Trois-Châteaux, localisation des parois du cercueil d'après la répartition des clous dans la tombe double 90 (relevé et dessin : M.-N. Baudrand et V. Bel, Inrap).*

dans lequel on a également transporté le corps, tandis que « coffrage » sous-entend que le contenant a été fabriqué à l'intérieur de la fosse. Cette distinction s'avère cependant inopérante en contexte archéologique pour les contenants complets de bois : d'une part le contenant complet, c'est-à-dire pourvu d'un plancher, est difficile à mettre en évidence et, d'autre part, que la caisse soit transportable (par exemple le cercueil cloué) ne prouve pas que le corps ait été apporté dedans, d'autant que le coffre ou le coffrage de bois ne peuvent pas toujours être distingués. Ainsi, convaincus qu'il s'agit là d'une discussion sans issue, nous avons choisi d'appeler « cercueil » tout contenant susceptible d'avoir été apporté déjà fabriqué, comme

les caisses clouées (parois au plancher), et d'appeler « vases-cercueils » les céramiques dans lesquelles les très jeunes enfants sont inhumés. Le terme de « coffrage » est employé pour les cas évidents (usage de *tegulae* ou de divers matériaux pour une même tombe), tandis que les contenants de bois non cloués réunissent objectivement coffres et coffrages de bois.

Il n'est nul besoin ici de présenter le cercueil cloué, sinon pour préciser que l'époque romaine privilégie la forme rectangulaire à fond plat, de largeur et de longueur variables. La morphologie et la taille peuvent être estimées en confrontant les données taphonomiques du squelette (présence ou absence des effets de contrainte) et la position

des clous. Il est présent en moyenne vallée du Rhône dès le I^{er} s., comme l'attestent les inhumations de la rue Vimaine à Vienne en Isère (fin du I^{er} s.) et la tombe 32 du quai Arloing (fin du I^{er}-début du II^e s.) (Tranoy, 1995a, p. 236).

Le mode d'assemblage des planches n'est généralement pas étudié, les fouilleurs se contentant le plus souvent de mentionner la présence de clous. Les exemples dont on dispose montrent qu'à l'instar de ce qui a pu être observé dans l'Antiquité tardive, les planches ne sont pas toujours clouées sur toute leur longueur, contrairement à ce que l'on voit généralement sur les cercueils d'époques médiévale et moderne, mais que les clous sont concentrés le plus souvent aux deux extrémités de la fosse et au centre. L'analyse de leur répartition en coupe montre que l'assemblage des planches par les clous concerne à la fois les éléments de la cuve entre eux et le couvercle à ces derniers (fig. 10). Toutefois, compte tenu des effondrements et déplacements liés à la décomposition du bois, il est généralement difficile de préciser leur situation d'origine. Par ailleurs, la présence de quelques clous localisés ne détermine pas forcément la présence d'un cercueil, mais peut se rapporter au renforcement ponctuel de l'assemblage d'un coffrage ou n'avoir servi qu'à fixer le couvercle. L'utilisation possible de planches de récupération a également été évoquée pour interpréter les clous erratiques. *A contrario*, il arrive que le couvercle ait été simplement posé ou encastré en force entre les planches, ce que suggère la présence d'un petit nombre de clous, tous localisés sur le fond de la fosse. Généralement, ces caractéristiques sont toutefois interprétées par les fouilleurs comme illustrant des « civières » (Ratel, 1977, p. 88 ; Corna, Perraud, 1986, p. 10 ; Perraud, 2002, tombes 286 et 341 p. 117-118), mais le réexamen de l'iconographie met en évidence des anomalies taphonomiques qui indiquent à la fois une décomposition en espace vide et la présence initiale de parois rectilignes distinctes de celles de la fosse. L'interprétation d'un couvercle non cloué ne peut cependant être proposée que pour des sépultures conservées sur une certaine profondeur et dont la qualité de fouille est assurée. En effet, certaines interventions rapides et expéditives sur les remblais d'inhumation font que les clous supérieurs se perdent dans les déblais, tandis que les labours les font également disparaître.

L'étude des cercueils nécessiterait qu'une plus grande attention puisse être portée à l'enregistrement des clous (situation exacte, orientation et cote de profondeur) et qu'ils soient étudiés au même titre que les objets métalliques, comme cela a déjà été préconisé avant nous : examen croisé de la situation précise des clous dans l'espace, du

plan ligneux lorsqu'il est conservé et des rabats éventuels de la tige (Ratel, 1977, p. 84-87 ; Delor, 1981 ; Hunot, 1996). Les résultats obtenus pour une inhumation datée du Bas-Empire sur le site de la Grande Borne à Clermont-Ferrand confirment l'intérêt de cette démarche (fig. 11) : le fond des cercueils était constitué d'un panneau réalisé à l'aide de deux planches assemblées aux extrémités par deux tasseaux et renforcé dans un tiers de la longueur par une troisième pièce de bois placée transversalement ; le couvercle était fait de la même manière, mais sans la dernière pièce. Enfin, les planches des longs côtés étaient plaquées et clouées contre les faces latérales de celle du fond ; le panneau supérieur et les planches latérales débordaient, quant à elles, au-delà du petit panneau transversal (étude de Lionel Orengo, Archéodunum).

Pour ce qui concerne les « civières » évoquées ci-dessus, le site tardo-antique du Patis à Montboucher-sur-Jabron (Drôme) en fournit de probables exemplaires : dans deux coffrages de *tegulae*, les effondrements dont rendent compte les bouleversements anatomiques de certains squelettes indiquent que les corps se trouvaient placés sur des planchers surélevés, réalisés en matériau organique (fig. 12).

La tombe en fosse de type pseudo-anthropomorphe évoquée ci-dessus, directement héritée de l'âge du Fer, est l'un des types de sépultures les plus fréquents du I^{er} s. La seule inhumation augustéenne avérée de Lyon (rue du Mont-d'Or) est d'ailleurs une tombe en fosse. Elle mérite d'être présentée pour les raisons données précédemment, car elle n'est généralement pas reconnue comme un type de tombe raisonné par les archéologues qui l'associent à un traitement plutôt peu soigné du cadavre, comme en témoignent les termes employés pour décrire ce type d'inhumation : « fosses exiguës », « corps comprimés »...

En effet, ces fosses, souvent très étroites à la base, se caractérisent par un profil transversal souvent concave dans lequel le corps s'enfonce au fur et à mesure qu'il se décompose, aboutissant à une constriction latérale du squelette, parfois très marquée si cet effet de gouttière est important. À cela s'ajoute un profil longitudinal dont les extrémités remontent (sous la tête et les pieds du sujet), ce qui augmente l'impression d'un non-arrangement du corps. Parfois, le corps est en appui contre l'une des parois de la fosse (fig. 13).

L'effet de gouttière limite les déplacements latéraux et empêche l'effondrement des volumes. Par ailleurs, le fait que le corps soit au contact du sédiment facilite le colmatage de son volume, par le foisonnement du fond et par le lessivage des parois. En conclusion, les squelettes présentent

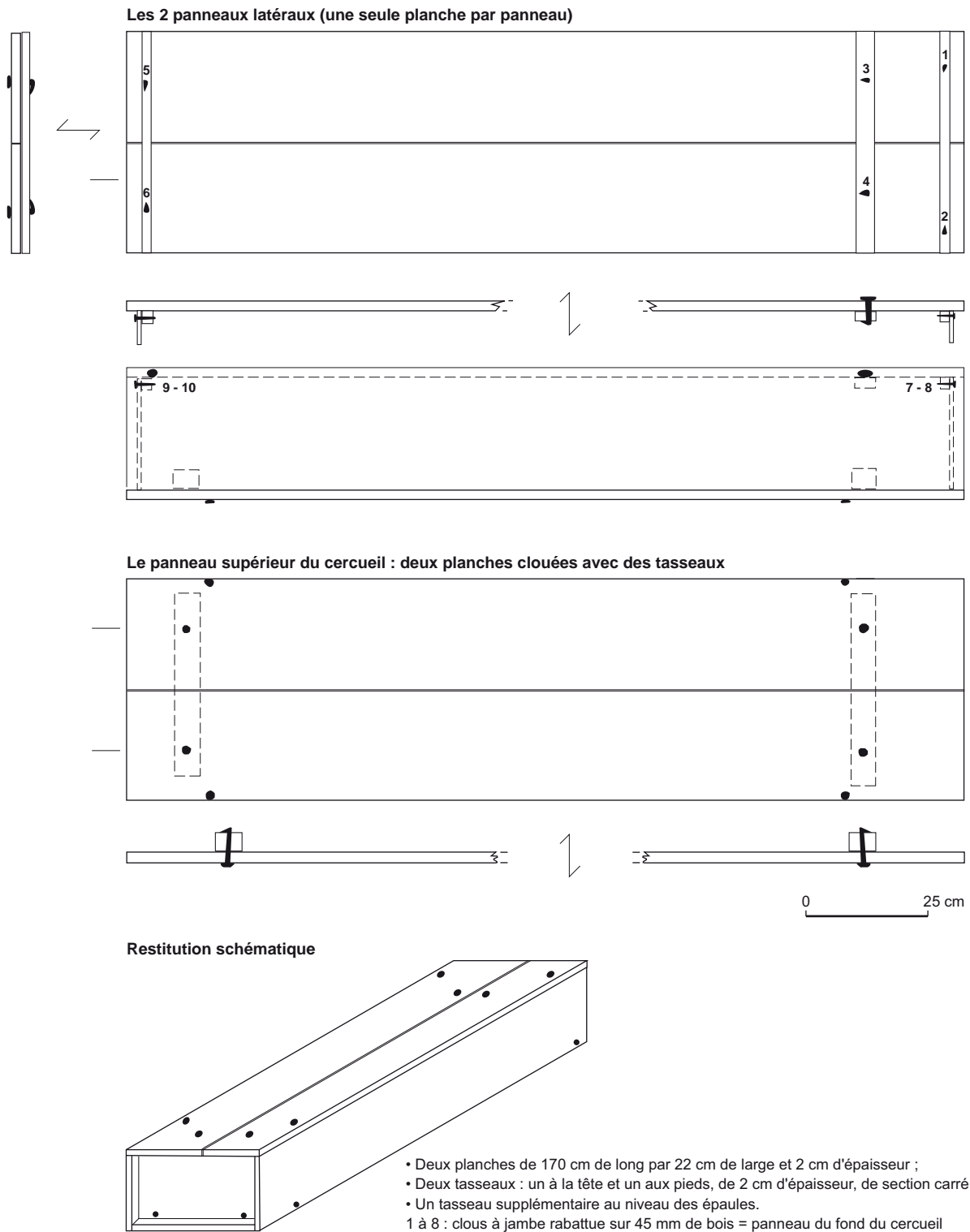


Fig. 11 – Schéma-type d'assemblage des cercueils à partir de l'analyse in situ des clous (dessin : L. Orengo, Archéodunum).

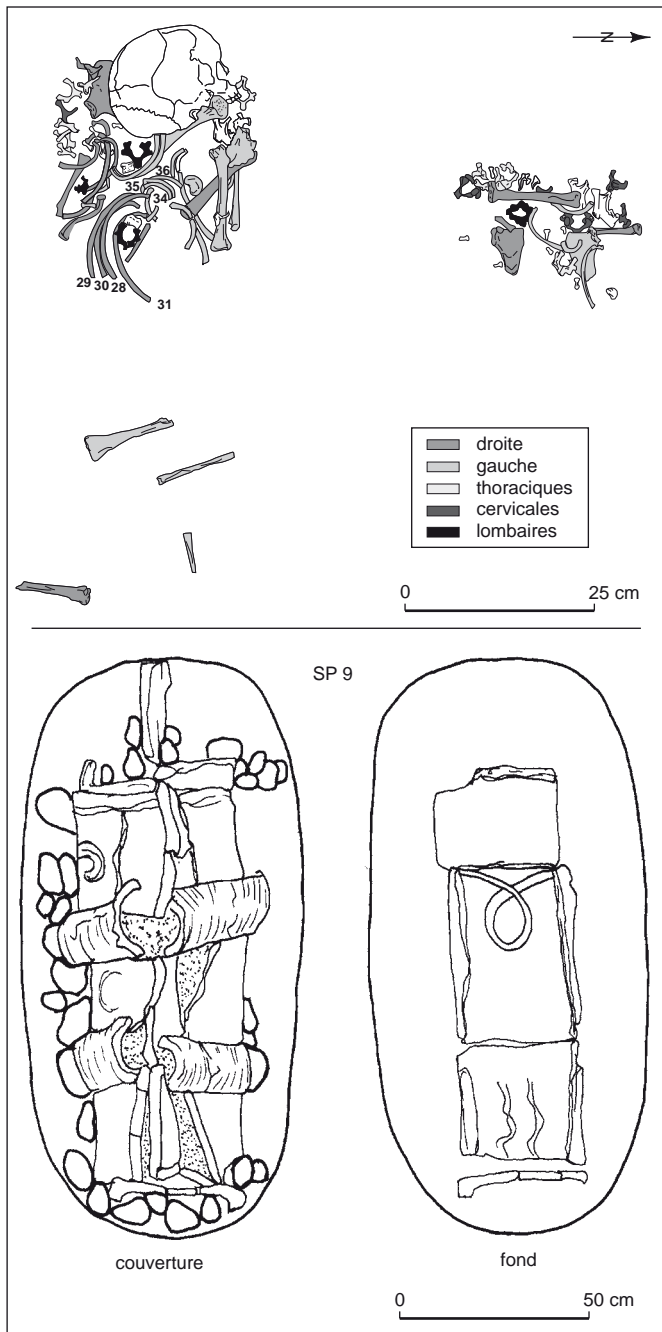


Fig. 12 – Le Patis à Montboucher-sur-Jabron, plancher surélevé dans un coffrage de tegulae (relevé : F. Blaizot, Inrap ; DAO : G. Macabéo, Inrap).

Fig. 13 – Les Chavoures aux Martres-d'Artière, tombe en fosse 1048 avec squelette en partie en appui contre la paroi (dessin : F. Blaizot, Inrap).



Fig. 14 – Rue du Chapeau-Rouge à Lyon, tombe en fosse 158 montrant un maintien du volume de la cage thoracique (cliché : J.-L. Gisclon, Inrap).

globalement des indices de colmatage progressif du volume du corps, souvent localisé (fig. 14), et le dépôt est généralement interprété comme ayant immédiatement été recouvert de terre. Or, plusieurs cas rendent compte de mouvements qui n'ont pu se produire qu'en espace vide, indiquant que le corps était séparé du comblement de la fosse par une couverture. Celle-ci peut aussi être suggérée par la présence des blocs de pierre directement effondrés sur les ossements et dont le nombre et la récurrence dans une série indiquent qu'elles surmontaient à l'origine le couvercle (fig. 15). Ce dernier reposait probablement sur des feuillures aménagées dans les parois longitudinales, comme le montrent certains exemples de Nîmes, mais celui-ci peut également avoir été placé en force entre les parois obliques. C'est probablement à ce type qu'il faut rattacher les inhumations du



Fig. 15 – Site du 78 avenue Jean-Jaurès à Nîmes, tombe 1067 : inhumation recouverte d'un amas de blocs reposant sur une couverture en bois (clichés : V. Bel, Inrap).

1^{er} s. apr. J.-C. de la route d'Alès à Nîmes et de Murviel-lès-Montpellier dont la description mentionne des couvertures de dalles (Fiches, Veyrac dir., 1996, p. 205 ; *Gallia*

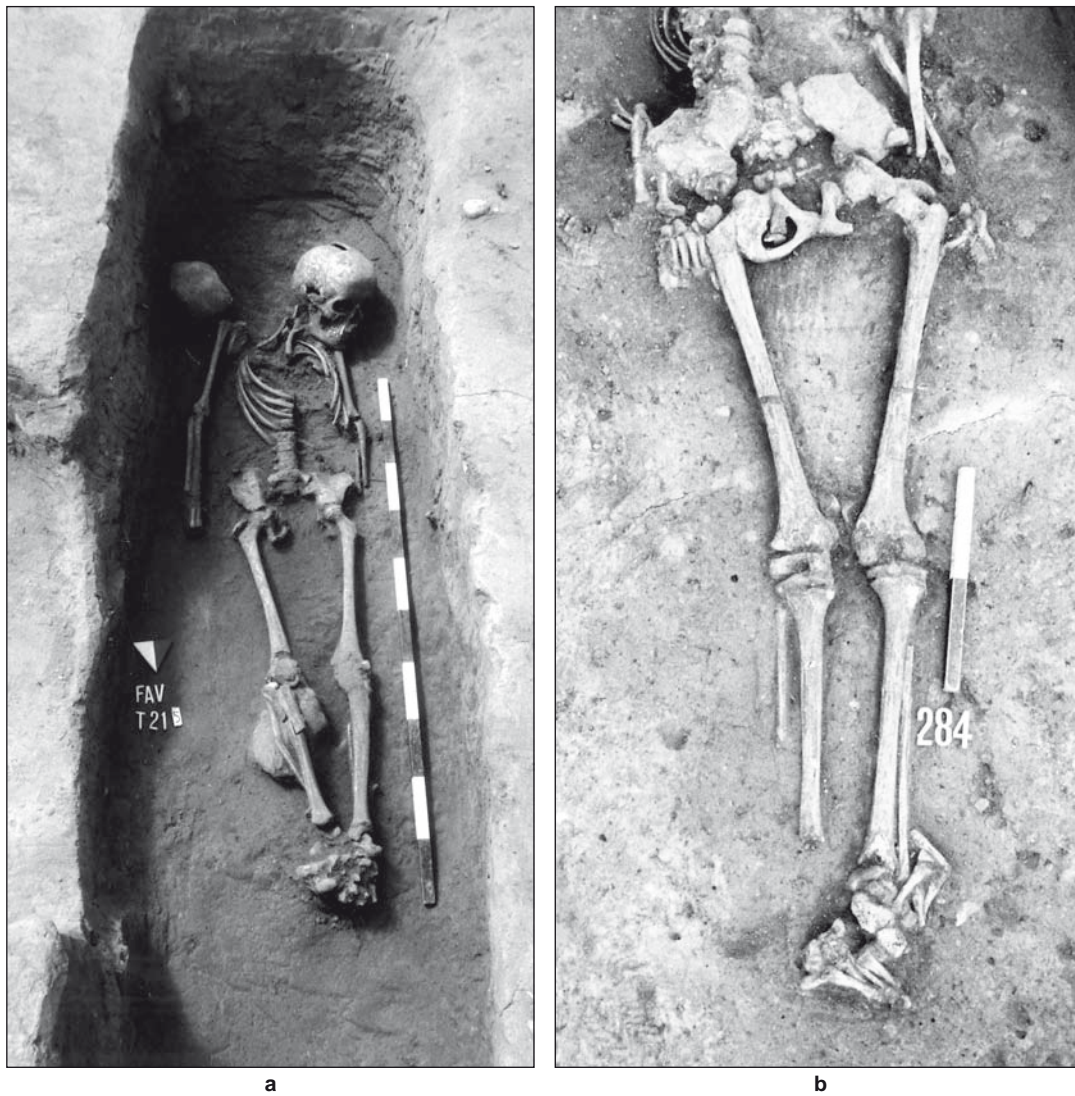


Fig. 16 – Rue de la Favorite à Lyon : a, tombe 21 ; b, tombe 284 (cliché : L. Tranoy, Université de La Rochelle).

Informations, 1962, p. 626). Dans certains cas, des blocs sont retrouvés un peu au-dessus de ces ressauts ; ils peuvent avoir servi à caler le couvercle voire, lorsqu'ils dépassent le niveau du sol, comme dans la sépulture 1292 du 78 avenue Jean-Jaurès, à signaler la tombe.

Des contraintes ponctuelles, relevées sur quelques squelettes, ne pouvant être imputées ni à l'architecture ni à la morphologie de la fosse, posent la question d'un enveloppement des corps dans un linceul. Dans la tombe 21 de la Favorite, les os des pieds, disloqués, sont agglutinés et forment une masse de forme arrondie (fig. 16a) ; l'hypothèse d'un cercueil monoxyle ne peut être retenue en raison de l'éloignement du membre supérieur droit du thorax et nous devons envisager une contrainte plus localisée, ayant confiné les pieds et

produit cette image arrondie. Dans la tombe 284 (fig. 16b), en revanche, la bascule vers le côté et l'amont des métatarsiens et des phalanges du pied gauche, comme la chute en direction médiale du pied droit, peuvent être aussi bien imputés à une enveloppe souple qu'aux parois d'un contenant de forme trapézoïdale, très étroit à une extrémité. Au final, en l'absence d'une étude raisonnée sur des séries significatives et homogènes, et surtout de références théoriques, on ne peut imputer avec certitude ces anomalies à des linceuls. La question se pose lorsque les éléments d'attache sont retrouvés à des emplacements inhabituels, c'est-à-dire qui ne correspondent pas à leur situation sur le costume des vivants, comme nous l'avons montré dans un ensemble funéraire de LTA ancienne d'Auvergne (Blaizot, Milcent, 2003, p. 63-64).

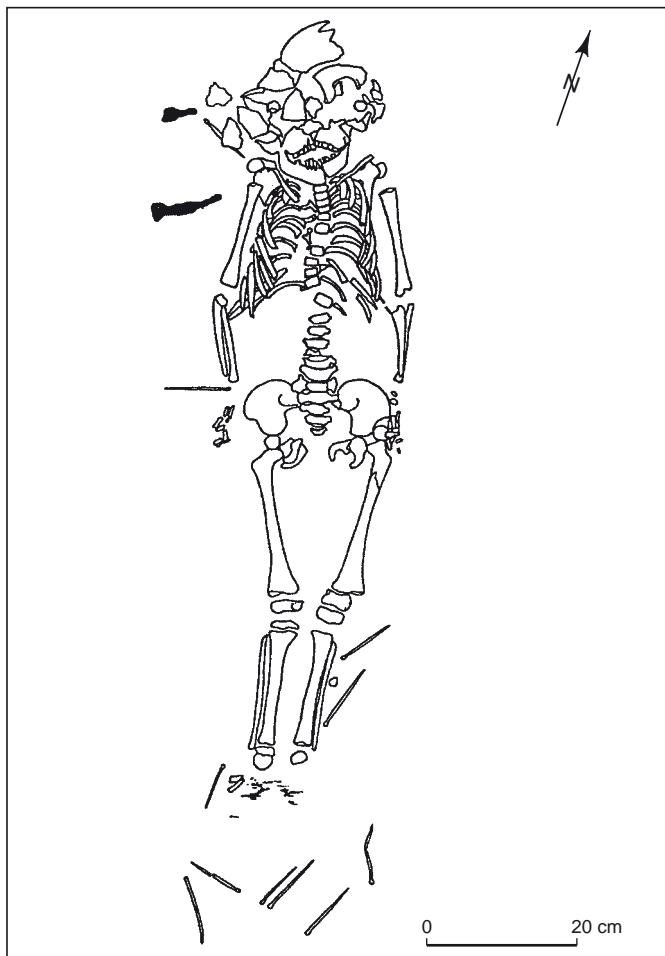


Fig. 17 – Quai Arloing à Lyon, épingles disposées autour du squelette (relevé et dessin : C. Plantevin, Inrap).

Peuvent s’y rapporter certains exemples tardo-antiques, comme celui de la sépulture 91 du quai Arloing où plusieurs épingles sont disposées autour du squelette (fig. 17) ou ceux de plusieurs sépultures de la Butte où des anneaux étaient situés au niveau des membres supérieurs (sépultures 1, 10, 19, cf. Motte, Blaizot, à paraître). L’hypothèse d’un enveloppement « plus près du corps » peut être proposée dans les séries où des monnaies ont été plaquées sur les yeux du cadavre, comme à Malbosc, à Montpellier, dans l’Hérault (Blaizot *et al.*, 2008 et à paraître) ; une sorte de bandage est ainsi nécessaire pour les maintenir en place, un peu à la manière de ce qui était pratiqué dans l’Égypte pharaonique, où des amulettes étaient placées sur le corps et immobilisées par des bandages.

D’autres types soulignent la grande diversité de l’architecture funéraire au Haut-Empire. Le sarcophage de plomb est plutôt tardif, puisque le plus ancien, découvert

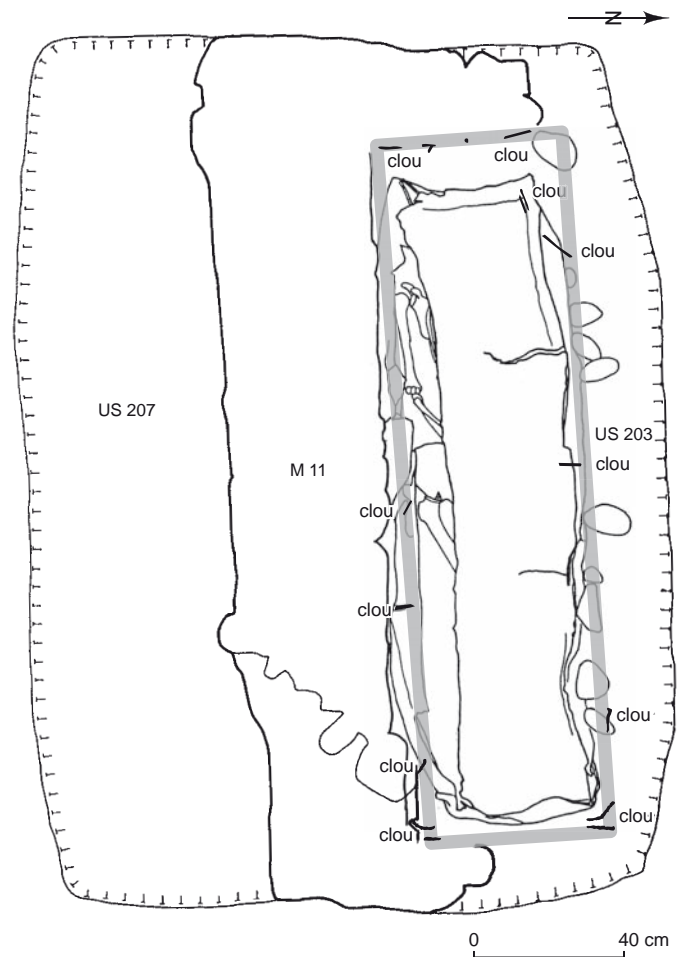


Fig. 18 – Site des 53-54 avenue du Point-du-Jour à Lyon, cercueil en plomb placé dans un cercueil cloué de bois (relevé et dessin : J.-L. Gisclon et C. Becker, Inrap).

à Charavel (Vienne, Isère), livre cinq monnaies de la fin du II^e s., et qu’aucun exemplaire n’est mentionné avant le deuxième quart du III^e s. à Lyon (quai Arloing, rue Saint-Irénée) (Cochet, 2000). Un exemple est toutefois attesté au I^{er} s. à Fréjus, dans le Var (*Gallia Informations*, 44, 2, p. 375-483). Les sarcophages de pierre, plus rarement évoqués, semblent plutôt utilisés en milieu urbain. Le coffrage, de planches, de *tegulae*, de dalles ou combinant ces différents matériaux, à section rectangulaire ou triangulaire (bâtière), s’avère plus fréquent. Le sud de la France utilise volontiers les *tegulae*, mais toutefois rarement avant le III^e s., tandis qu’en Rhône-Alpes et à Lyon, le contenant de bois non cloué (coffre ou coffrage de planches) reste le type plus courant.

Un autre type d’architecture funéraire concerne ce que nous avons appelé le « double contenant ». Il s’agit de cas où

le contenant du corps, un cercueil cloué ou un sarcophage de plomb, est placé dans une fosse fermée par un couvercle de *tegulae* ou de planches, ou alors dans un coffrage de *tegulae* ou de dalles, voire dans un sarcophage.

Ce type de tombe est assez peu mentionné à Lyon sauf pour certains sarcophages de plomb. Aux 53-54 avenue du Point-du-Jour, par exemple, le cercueil en plomb (mal daté mais postérieur à la fin du II^e s.) se trouvait à l'origine dans un contenant de bois, ainsi que l'attestent les clous relevés tout autour de la cuve (fig. 18). Dans l'ensemble funéraire du Bas-Empire de la clinique Saint-Charles à la Croix-Rousse, le double système a été reconnu à plusieurs reprises : les cercueils se trouvaient dans un coffrage dont les parois longitudinales étaient constituées de blocs sur lesquels reposait une couverture de bois (fig. 19), ou bien ils reposaient dans une fosse à banquettes couverte de *tegulae* (SP69). Au Valladas, un cercueil paraît avoir été déposé dans une fosse couverte de planches clouées (SP97, cf. Bel *et al.*, 2002, p. 440). Il en est de même sur le site de la Céreirède à Lattes (Hérault), qui fournit un cercueil de la première moitié du III^e s. placé dans une fosse couverte de bois suggérée par la position du mobilier, en position instable en dehors des limites du cercueil. Un autre cercueil du même site mais daté des III^e-IV^e s. a été placé dans un contenant de tuiles et de bois, dont le fond est constitué de quatre *tegulae* et le couvercle de *tegulae* et d'*imbrices* en appui sur le ressaut de la paroi (fig. 20, n° 1). D'autres exemples proviennent du 59 avenue Jean-Jaurès à Nîmes, illustrés par des cercueils placés dans des coffrages de blocs. Il semble donc que ce dispositif est particulièrement bien représenté dans les régions méditerranéennes, et cela jusque dans l'Antiquité tardive ; en effet, la série de Malbosc à Montpellier (Hérault) offre plusieurs exemples où le contenant du corps reposait dans une fosse munie d'une couverture de bois qu'il a été possible de déterminer par des déplacements *a posteriori* d'objets qui transgressent les limites du cercueil, ou par des effondrements de récipients à l'origine placés sur le couvercle, dont des fragments se sont dispersés hors du contenant (SP2037 et 2083, cf. Blaizot *et al.*, 2008). Il n'est pas exclu que les régions Rhône-Alpes et Auvergne en possèdent autant mais que les dispositifs aient privilégié le bois ; dans ce cas, les arguments qui permettent de les identifier ne sont pas toujours présents ou, dans le cas de fouilles un peu anciennes, n'ont pas nécessairement été enregistrés.

Parmi ces types de tombes, le cercueil cloué et la tombe en fosse pseudo-anthropomorphe paraissent les plus fréquents dans le quart sud-est de la France (fig. 21), même

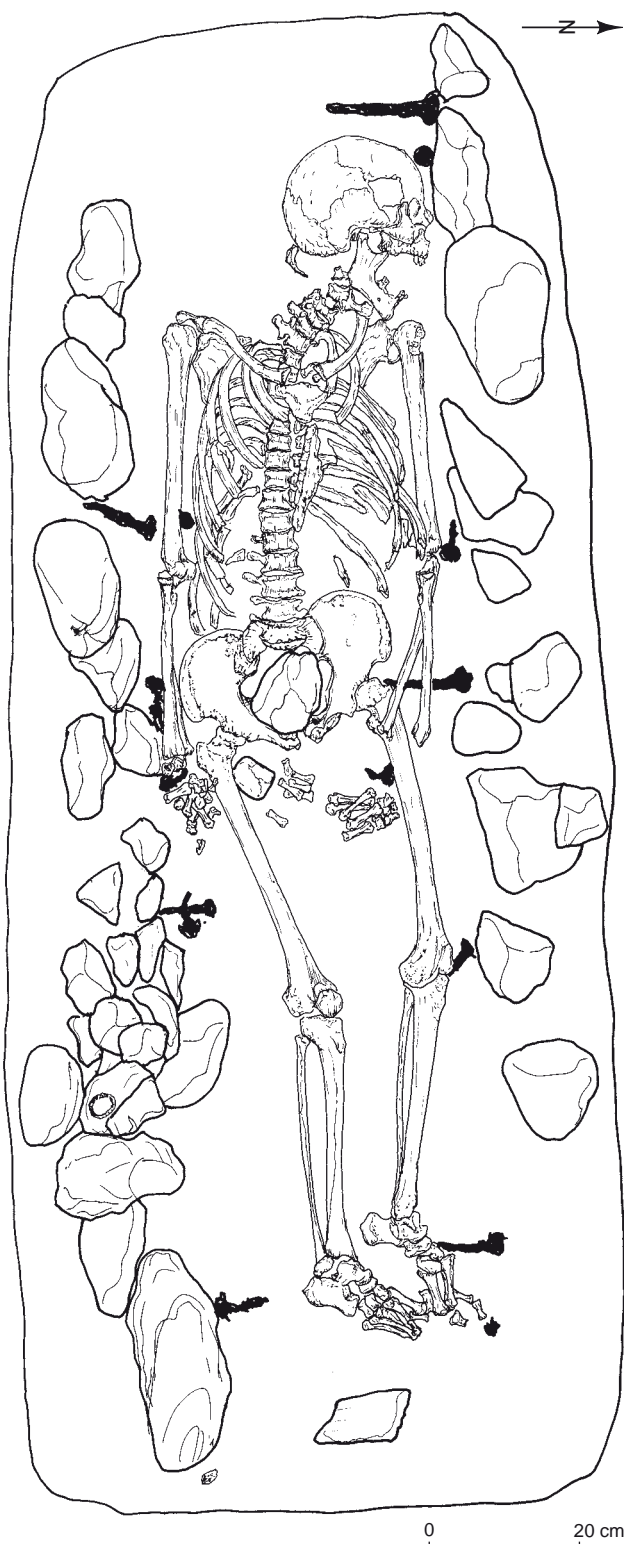


Fig. 19 – Site de la clinique Saint-Charles à Lyon, cercueil cloué placé dans un coffrage (relevé et dessin : F. Blaizot, Inrap).

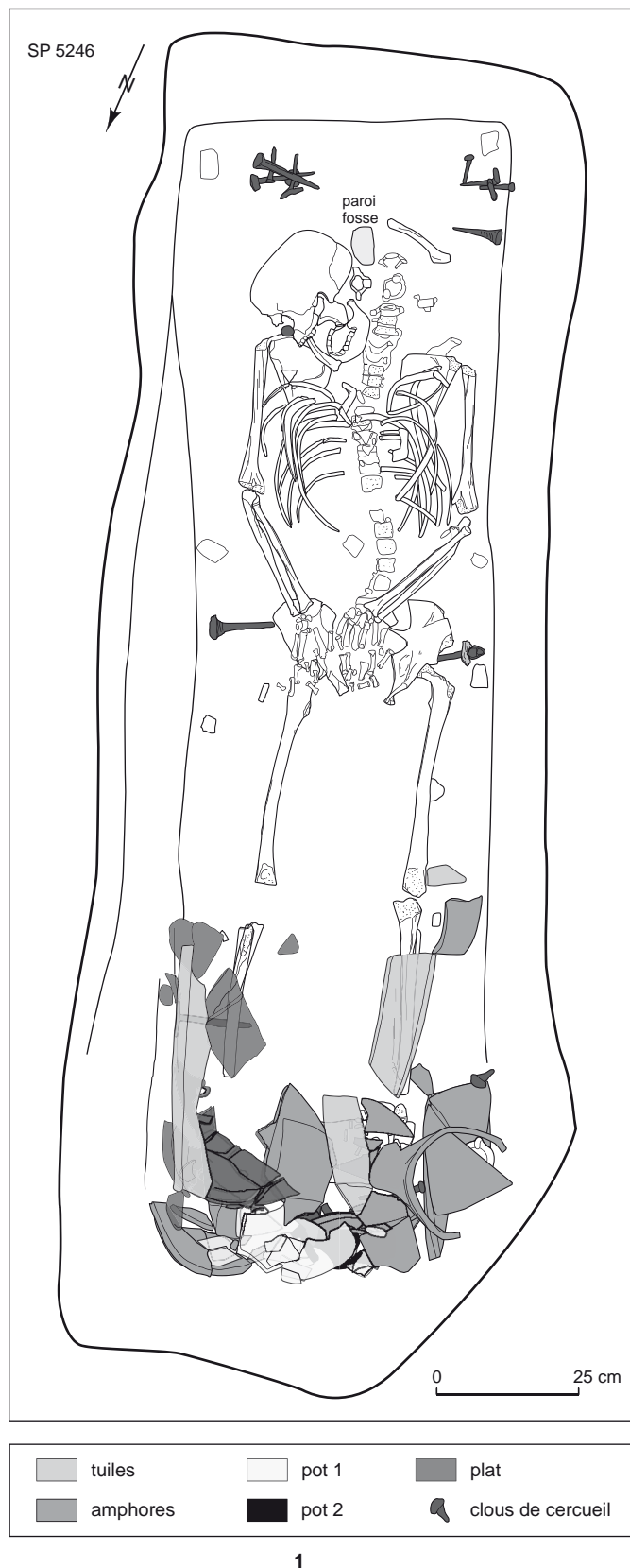


Fig. 20 – 1, La Cèreivède à Lattes, inhumation en cercueil 5246 : le mobilier effondré au-dessus du cercueil suggère de restituer un support ou une couverture interne, distincte du coffre ; **2,** les Carmes à Nîmes, inhumation 5198b, double contenant (DAO : G. Maccabéo, Inrap ; cliché : V. Bel, Inrap).

si les proportions diffèrent légèrement selon les secteurs géographiques et les sites considérés.

Pour ce qui concerne les tombes en fosse, nous nous appuyons sur des exemples que nous avons pu réinterpréter à partir des illustrations disponibles, publiées ou non (rue de la Favorite, quai Arloing, Roanne, le Valladas, Marseille, etc.). Sur le site de Roanne, l'examen des figures du rapport de fouilles de 1983 montre que toutes les inhumations du I^{er} s. sont des tombes en fosse pseudo-anthropomorphes, avec un profil longitudinal parfois nettement concave (bloc crânio-facial et pieds surélevés dans les sépultures 11 et 13 par exemple, cf. Vaginay, 1983). Dans trois cas (tombes 9, 11 et 13), le corps est en appui contre l'une des parois longitudinales de la fosse et dans deux cas, des blocs situés en avant des squelettes témoignent d'une couverture disparue (SP7 et 8). À Briord (Ain), les fouilleurs précisent que les tombes « en pleine terre » sont majoritaires au sein des inhumations du I^{er} s. (Corna, Perraud, 1986, p. 9). Elles concernent la moitié des inhumations du Valladas, datées des I^{er} s. et II^e s. de notre ère (Bel *et al.*, 2002, p. 102) et deux

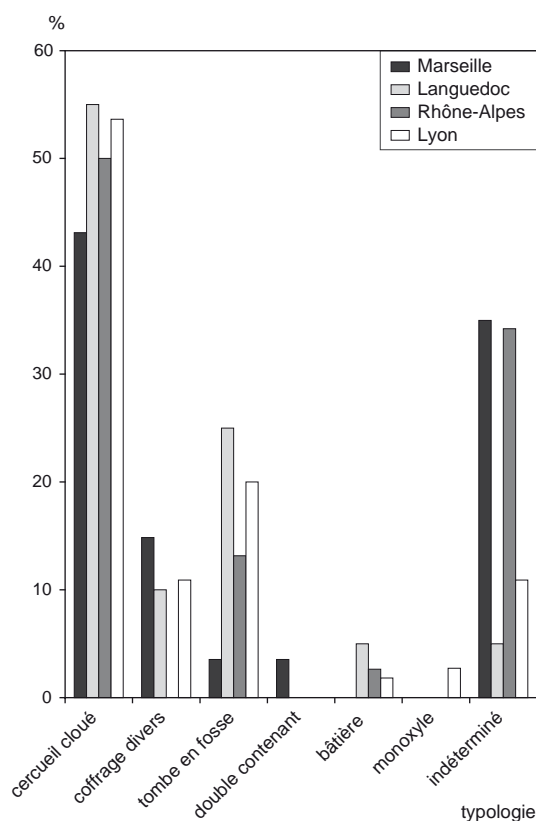


Fig. 21 – Types de tombes au Haut-Empire dans les régions étudiées (DAO : F. Blaizot et V. Bel, Inrap).

des quatre tombes du 78 avenue Jean-Jaurès à Nîmes. On la reconnaît à la Favorite dans des proportions peu appréciables compte tenu du grand nombre de sépultures de type indéterminé, entre la seconde moitié du I^{er} s. et le début du III^e s. (Tranoy, 1995b, p. 437-442). Ces tombes en fosse semblent plutôt représentatives des phases anciennes de l'Antiquité et constituent manifestement un héritage direct de l'âge du Fer ; puisque dans les régions où l'inhumation domine l'époque laténienne, elles représentent le type de tombes majoritaire ⁷ (fig. 22). On les trouve très ponctuellement au quai Arloing où le cercueil est illustré à 96 %, les

7. En Auvergne, 59 des 61 inhumations de Champ Lamet à Pont-du-Château (Puy-de-Dôme) datées de LT ancienne sont de ce type, ainsi que 80 % des sépultures d'Aulnat attribuées au II^e s. av. J.-C. (Blaizot, Milcent, 2003), mais seulement 4 tombes sur 21 aux Chavoures (Les Martres-d'Artière). Le plus souvent, la couverture de la fosse était surmontée de blocs. L'histogramme présenté fig. 22 s'appuie sur la réinterprétation des types de tombes à partir des données de la publication pour le site de Marseille (Moliner *et al.*, 2003), et sur celles d'Aulnat/Gandaillat et du Brézet sur la commune de Clermont-Ferrand (opérations inédites, études F. Blaizot) et Rochefort sur la commune de Gerzat dans le Puy-de-Dôme (pour ce dernier, les sépultures sont interprétées à partir des données du rapport de fouille, étude R. Lisfranc).

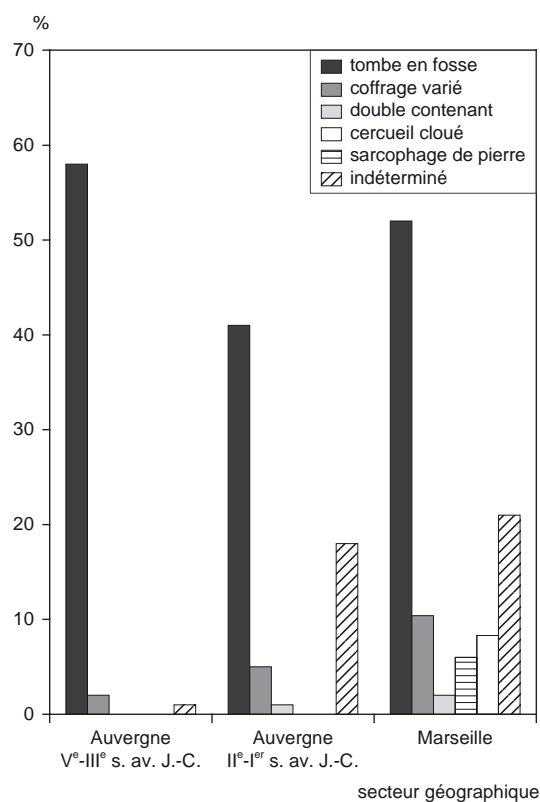


Fig. 22 – Types de tombes à l'âge du Fer en Auvergne et à l'époque hellénistique à Marseille (DAO : F. Blaizot et V. Bel, Inrap).

inhumations datées de la fin du I^{er}-début du II^e s. et le IV^e s., et dans les niveaux de la seconde moitié du I^{er} s. (tombe 69 par exemple, *cf.* Tranoy, 1995b, p. 554). Ce type est plus rare aux IV^e et V^e s. mais néanmoins présent, comme l'attestent le site de Lunel-Viel, dans l'Hérault où la tombe en fosse pseudo-anthropomorphe a été reconnue pour la première fois aux périodes antiques (Raynaud, 1987, p. 126-127) et celui du Trillet à Meyzieu dans le Rhône (Blaizot *et al.*, 2001). Pour les phases tardives, citons encore les tombes provenant de la rue Trouvée et de la Butte à Lyon, ou celles de Malbosc ⁸.

L'Antiquité tardive est la grande période du contenant cloué, dont l'apparition semble se situer dans le courant du I^{er} s. de notre ère, comme en témoignent nos exemples. Il est absent à l'âge du Fer dans le quart sud-est de la France, où les contenants de bois laténiens relevés jusqu'à

8. Opérations d'archéologie préventive. Études inédites F. Blaizot. Sépulture 4 de la rue Trouvée, Lyon 5^e : LY-10804, 1680 ± 35 BP, 259-426 apr. J.-C. Sépulture 5 de la Butte, Lyon 1^{er} : LY-11378, 1775 ± 35 BP, 135-375 apr. J.-C. Sépulture 2143 de Malbosc à Montpellier : Poz-17976, 1715 ± 30 BP, 250-410 apr. J.-C. (Blaizot *et al.*, 2008).

présent sont représentés soit par des coffrages, soit par des coffres assemblés par des charnières de métal, soit par des monoxyles (Auvergne : IV^e-II^e s. ; données inédites F. Blaizot). La tombe 129 datée de 120-80 av. J.-C. de Vaugrignon à Esvres (Indre-et-Loire), qui a livré cinq clous laissant envisager un contenant au moins partiellement cloué (Riquier, 2004), constitue un cas marginal. Une exception concerne le site de Marseille à la période hellénistique, qui livre des cercueils cloués placés à même la fosse ou dans des coffrages de *tegulae*, de pierre ou des sarcophages en pierre (Moliner *et al.*, 2003, p. 34). La forte présence du contenant cloué n'est relevée que sur ce site, les dernières découvertes régionales, comme celles de Port-de-Bouc (Bouches-du-Rhône), datées du II^e s. av. J.-C. sont des inhumations en coffrages de blocs ou de dalles, comme à Agde (Schwaller, 1994, p. 72 ; Mazières, Gomez, 2002, p. 166-167). En Auvergne, le contenant de bois est le plus souvent associé à des tombes abondamment pourvues en mobilier, voire aux tombes à armes ou présentant des caractères particuliers (un sacrifice de chèvre, par exemple, sur le site d'Aulnat/Gandaillat, à Aulnat). Cette corrélation ne se retrouve pas à l'époque romaine dans nos régions, contrairement à ce qui se passe dans le centre-ouest de la France (Bost, 1991, p. 49-50 ; Boissavitt-Camus *et al.*, 1993).

Dans nos régions, le contenant non cloué (coffre ou coffrage de planches) paraît plutôt caractériser les phases récentes de l'Antiquité ; par exemple, sur les sept cas seulement recensés sur le site de la Favorite, les trois sépultures datées appartiennent à la dernière phase d'occupation attribuée au III^e s., tandis qu'au II^e s., sur le site de la rue du Chapeau-Rouge, on en compte 3 contre 19 cercueils cloués et 2 tombes en fosse (sur un total de 30 inhumations datées). Diverses études ont par ailleurs établi que le coffre ou le coffrage de planches supplante le cercueil cloué dans la dernière phase du IV^e s. (Raynaud, 1987 ; Colardelle *et al.*, 1996 ; Blaizot *et al.*, 2001).

Les « doubles contenants » pourraient, quant à eux, représenter un héritage de dispositifs laténiens, dont entre autres, les « chambres funéraires ». Dans le Puy-de-Dôme, plusieurs exemples de ce type de ce type ont été identifiés aux Chavoures (IV^e s. av. J.-C.), et au moins deux parmi les rares contenants de bois du II^e s. av. J.-C. du site d'Aulnat/Gandaillat : les coffres sont placés dans une fosse aménagée à l'aide d'une couverture qui repose parfois sur les feuillures pratiquées dans les parois longitudinales. Certaines tombes antiques évoquent de même de véritables chambres, comme sur le site lyonnais des 53-54, avenue du Point-du-Jour (voir *supra*, p. 33 et fig. 18) et celui du Patis à Montboucher-sur-

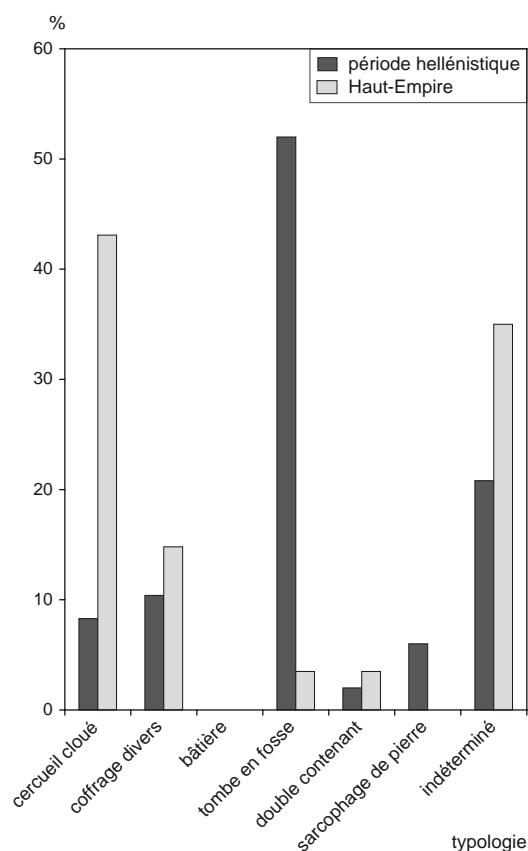


Fig. 23 – Représentation des types de tombes à Marseille à la période hellénistique et à l'époque romaine (DAO : F. Blaizot et V. Bel, Inrap).

Jabron dans la Drôme (Blaizot, 2002, fig. 2, p. 747). Avenue du Point-du-Jour, le sarcophage en plomb, enfermé dans une caisse de bois clouée, se trouvait dans la moitié sud d'une fosse de 2,30 m sur 1,70 m. Une structure maçonnée en U, entourait la caisse sur trois côtés, le quatrième étant fermé par la paroi sud de la fosse : un espace vide de 0,50 m était ainsi aménagé entre le muret et la paroi nord de la fosse. Cette maçonnerie a été interprétée comme la fondation d'une structure monumentale en élévation ayant pu servir à la fois de protection et de signalisation en surface. Au Patis, deux fosses, l'une de 2,70 m sur 2,10 m, et l'autre de 2,90 m sur 1,30 m, comportaient chacune une inhumation pratiquée sur le fond dans une partie de la fosse, réservant un grand secteur que nous avons trouvé vide, comme dans la tombe lyonnaise de l'avenue du Point-du-Jour.

Les formes de l'architecture des tombes sont globalement les mêmes depuis le second âge du Fer jusque dans l'Antiquité tardive, mais dans des proportions différentes selon les périodes. Par exemple, à Marseille, on remarque une inversion des proportions : la tombe en fosse, très

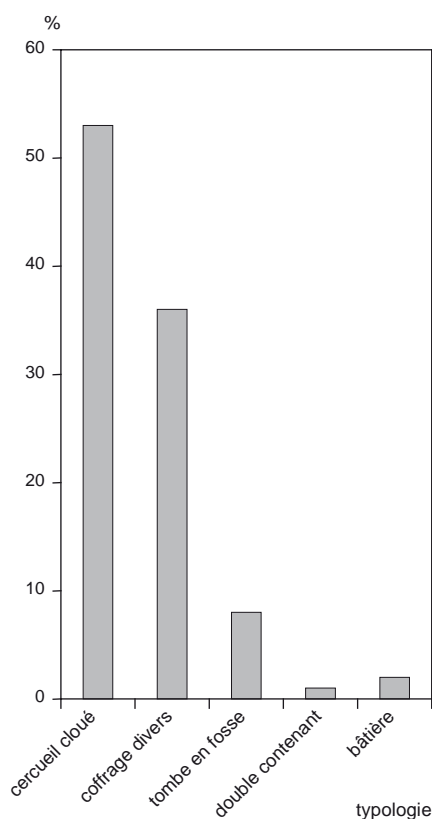


Fig. 24 – Représentation des types de tombes à Lyon et en Rhône-Alpes durant l'Antiquité tardive (DAO : F. Blaizot, Inrap).

bien représentée à l'époque hellénistique, perd de son importance au profit du cercueil cloué à l'époque romaine (fig. 23). Le même phénomène est relevé entre le corpus auvergnat de l'âge du Fer et les séries antiques de l'ensemble des régions : la tombe en fosse est beaucoup moins présente à l'époque romaine que les coffrages et les cercueils. Le concept de la caisse semble donc être privilégié dans l'Antiquité, comme le montrent également les dépôts de crémation (voir chapitre IV, p. 187-189). La tendance s'accroît dans l'Antiquité tardive (fig. 24).

LA POSITION DES CORPS

Ce qui distingue de manière immédiate les inhumations du Haut-Empire de celles de l'Antiquité tardive réside en ceci que dans les secondes, la position des corps est très stéréotypée : les sujets reposent sur le dos, avec les membres inférieurs en rectitude et, le plus souvent, les membres supérieurs parallèles à l'axe longitudinal du corps. En revanche, une certaine variabilité caractérise les inhumations des deux premiers siècles de notre ère où les squelettes reposent face

contre terre ou sur le côté, comme en témoignent divers exemples du corpus ainsi que du site d'En Chaplix à Avenches (Suisse). Seuls de très rares cas plus tardifs sont répertoriés : une tombe du III^e s. fouillée à la Graufesenque, à Millau, dans l'Aveyron, corps sur le ventre (Vernhet, 1991, p. 71) ; la sépulture 14 de Navitau à Castelnau-le-Lez dans l'Hérault, corps sur le ventre (Ramonat, 1987) ; la sépulture 54 de l'ensemble funéraire méridional d'Aix-en-Provence, dans les Bouches-du-Rhône, corps sur le ventre (Nin *et al.*, 2006, p. 230-231) ; et sans doute la tombe 2406 fouillée au Lagarel à Saint-André-de-Sangonis, dans l'Hérault, corps sur le côté qui reste malheureusement mal datée par le radiocarbone entre 130 et 340 apr. J.-C. (95,4 % ; fouille inédite de O. Ginouvez et J. Hernandez, Inrap).

La discussion qui suit ne porte que sur les tombes des individus dont l'âge au décès est supérieur à 12 mois, la position du corps des très jeunes enfants, qui semble varier selon certaines règles, étant traitée plus loin (voir *infra*, p. 75-76).

Le dépôt sur le ventre est particulièrement bien représenté à Lyon, en Rhône-Alpes et en Méditerranée (Bel, Tranoy, 1993a). À la Favorite, 15 % des tombes sont concernées, 53 % au 47 rue du Chapeau-Rouge, 47 % rue Vimaine à Vienne, 74 % au Valladas, 9 % à Marseille, une sur quatre à Nîmes, trois sur dix à Roanne (Poncet, 1981 ; Vaginay, 1983) et une seule sur quinze attribuables au Haut-Empire à Briord (Perraud, 2002, p. 13).

Mis à part au Valladas, à Vienne, et au 47 rue du Chapeau-Rouge, où la part prise par cette position ne trouve aucune correspondance dans les régions examinées ici, les proportions relevées s'avèrent à peu près équivalentes (autour de 10 %) (fig. 25) ; on notera qu'elles sont conformes à ce qui a pu être observé par ailleurs (2 cas sur 18 datés entre le I^{er} s. et le début du III^e s. à Gratte Dos, commune de Meuilley en Côte-d'Or, cf. Ratel, 1977, p. 90 par exemple), parfois même nettement supérieures (7 cas sur 279 à Chantambre, commune de Buno-Bonnevaux dans l'Essonne, cf. Murail, 1996, p. 56, tabl. III-3). La position sur le ventre est plus importante sur le site d'En Chaplix, à Avenches avec 38 % des inhumations de la seconde moitié du I^{er} s. au début du III^e s. (Castella *et al.*, 1999, p. 82). On connaît enfin des ensembles funéraires où la pratique n'est pas illustrée, comme sur celui des Cordiers, à Mâcon (Saône-et-Loire), où les cinq sujets inhumés à la fin du I^{er} s. reposent tous sur le dos (Barthélemy, Depierre, 1990, p. 71) ou au Pâtural (Gouzel, 1996, catalogue, p. 55). En revanche, la position face contre terre est prédominante sur certains sites d'autres régions, par exemple à Caudebec-lès-Elbeuf (Seine-

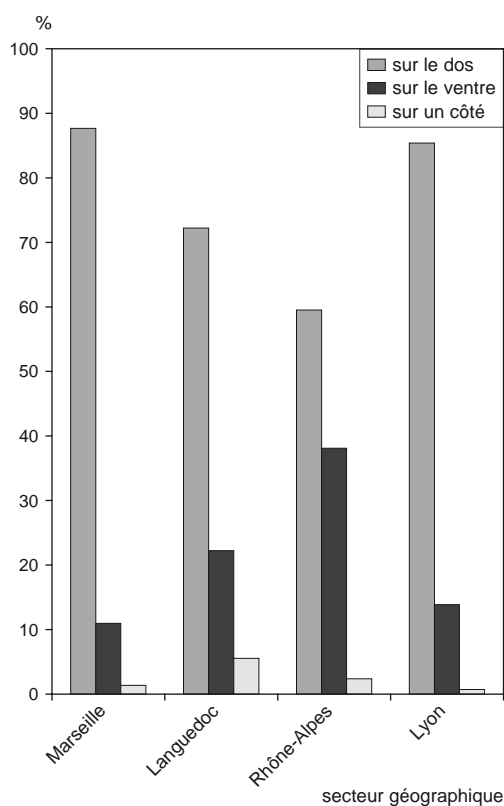


Fig. 25 – Position des corps au Haut-Empire à Marseille, à Lyon, en Rhône-Alpes et en Languedoc-Roussillon (DAO : F. Blaizot et V. Bel, *Inrap*).

Maritime), où elle est exclusive au III^e s., ce qui correspond en outre à une date tardive pour la pratique (Schneider, 1968, p. 98). Ce site montre d'ailleurs des positions très inhabituelles puisqu'au moins un sujet a été inhumé en position assise, la moitié supérieure du corps fléchi en avant des membres supérieurs (Schneider, 1965, fig. 4, p. 443).

Généralement, lorsque les sujets ont été placés sur le ventre, la situation des membres s'avère très variée : les membres inférieurs sont en rectitude avec parfois une jambe passant sur l'autre, ou fléchis sur un côté, et les membres supérieurs peuvent être parallèles à l'axe longitudinal du corps ou fléchis en avant du thorax ou de l'abdomen, ou encore, de manière moins classique, ramenés dans le dos comme à la Favorite ou au Valladas, ou disposés de manière asymétrique. Sur d'autres sites, par exemple à Chantambre ou à En Chaplix, la position des membres supérieurs présente une variabilité supérieure à celles relevées généralement dans le quart sud-est de la Gaule et prend parfois des formes atypiques comme la position de l'un ou des deux avant-bras, en amont du bloc crânio-facial (Castella *et al.*, 1999, p. 84 ; Murail, Girard, 2000, p. 107).

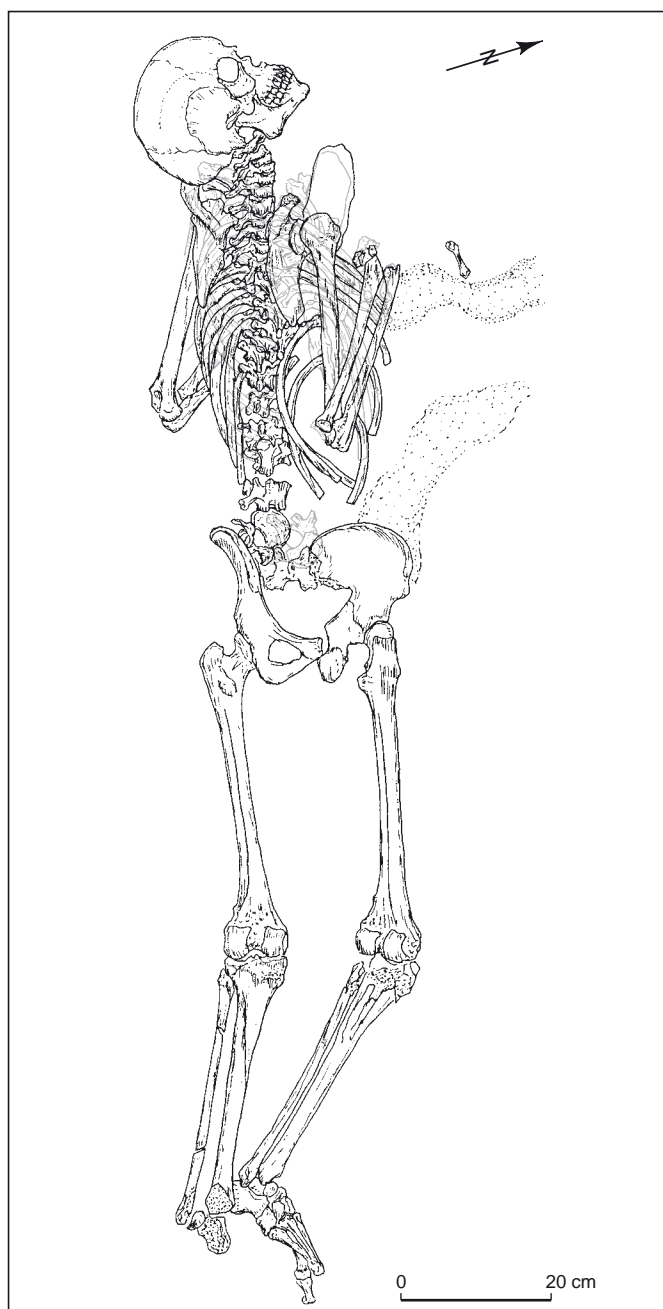


Fig. 26 – Le Brézet à Clermont-Ferrand, inhumation en tombe en fosse très étroite datée du tout début de l'ère (relevé : F. Blaizot, *Inrap* ; DAO : P. Combes, *Inrap*).

La position sur le côté est plus rare (fig. 25) mais néanmoins présente, en faibles proportions ; à titre d'exemples, on relève un cas à Roanne (Vaginay, 1983), un seul aussi au Pâtural à Clermont-Ferrand (Gouzel, 1996, catalogue, p. 55) et au quai Arloing dans la seconde moitié du I^{er} s. (Tranoy, 1995a, p. 218 et 1995b, p. 554), un exemplaire sur le

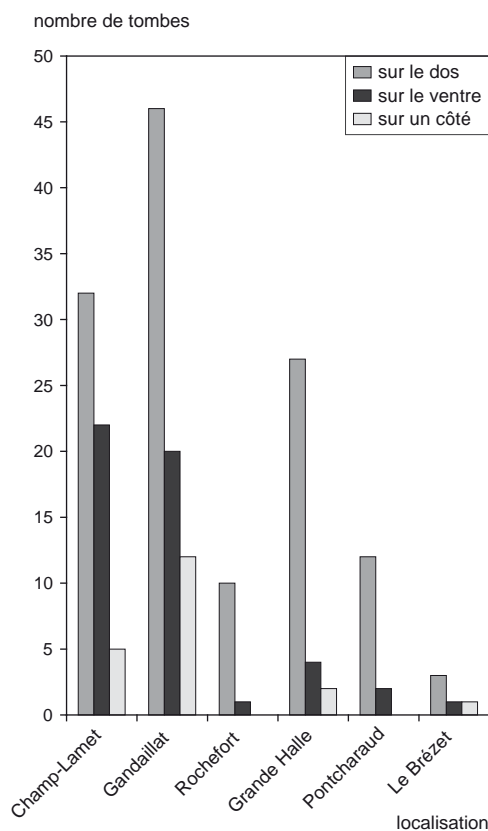


Fig. 27 – Position des corps à l'âge du Fer en Auvergne (DAO : F. Blaizot, Inrap).

site du 78, avenue Jean-Jaurès à Nîmes, 2 sur 146 à Marseille, mais aucun à la Favorite et au Valladas. On notera que l'inhumation augustéenne de Lyon est caractérisée par un sujet placé sur le côté gauche. Les membres inférieurs sont fréquemment fléchis, comme par exemple dans la tombe 48 du Pâtural à Clermont-Ferrand (Gouzel, 1996, fig. 67, p. 55) ou à En Chaplix (Castella *et al.*, 1999, p. 82), mais pas toujours.

Certains auteurs associent les inhumations sur le côté et surtout celles en procubitus à une péjoration de la sépulture, notamment dans les cas où ces attitudes se conjuguent à une position inhabituelle des membres, et où les dépôts ont été effectués dans une tombe-fosse étroite pseudo-anthropomorphe qui induit, ainsi qu'on l'a vu, des modifications de l'attitude générale du squelette (fig. 26). Pour d'autres auteurs en revanche, le fait que ces positions se rencontrent également sur les sujets inhumés en cercueil et accompagnés de mobilier identique à celui des autres va à l'encontre d'une telle interprétation (Bel *et al.*, 2002, p. 104 ; Castella *et al.*, 1999, p. 85). Pour notre part, nous estimons que cette diversité est le signe que la position des membres n'a aucune importance dans l'ensemble du dispositif funéraire.

En Auvergne, où le corpus des inhumations provenant d'ensembles funéraires de l'âge du Fer est important, la position sur le ventre représente une part non négligeable du mode de dépôt du corps dans les séries datées du V^e s. au II^e s. avant notre ère (fig. 27). Elle est plus élevée dans les plus anciennes, tandis que dans celles du II^e s. la part des sujets inhumés en procubitus est plus ou moins équivalente à celle que l'on observe dans le monde romain. De même, la position sur le côté s'avère toujours moins fréquente que celle sur le ventre. Les faits sont en revanche différents sur les 30 sujets de la période grecque à Marseille : 24 sont sur le dos et 6 sur le côté, mais aucun ne repose sur le ventre (Moliner *et al.*, 2003, p. 34).

À l'âge du Fer comme au Haut-Empire, aucune coïncidence n'est observée entre la position du corps et les données relatives au sexe ou à l'âge des sujets. L'examen de la répartition spatiale de l'attitude des corps dans les ensembles funéraires ne montre aucun regroupement particulier. Il faut donc interpréter ces positions comme faisant partie de la variabilité des pratiques.

L'architecture conserve une grande diversité jusque dans l'Antiquité tardive, contrairement à la position des corps qui, à cette période, acquiert un caractère stéréotypé. En ce sens, les pratiques d'inhumation du Haut-Empire restent très proches de celles de l'âge du Fer, ce que souligne également la forte proportion de tombes en fosse à ces deux périodes, relativement à l'Antiquité tardive.

LES DÉPÔTS DE VASES

Comme dans les parties qui se rapportent à la pratique de la crémation, nous avons choisi de traiter du mobilier surtout des vases, en raison des recherches que nous avons développées ces dernières années et de la problématique qui structure ce dossier. Pour ce qui concerne le reste du mobilier, on peut se référer aux travaux de M. Feugère (1993) et, plus particulièrement pour le Bas-Empire, à ceux de C. Raynaud (1987 et sous presse) et Y. Manniez (1999). L'absence de références synthétiques est à souligner pour les régions Rhône-Alpes et Auvergne, mis à part les travaux de J.-C. Béal sur la tabletterie (1983 et 1986).

L'importance du banquet dans les rites funéraires de l'époque romaine nous conduit cependant à effectuer un petit bilan sur les restes alimentaires. Contrairement à ce qui est observé sur les bûchers funéraires (voir *infra*, chapitre II), les dépôts alimentaires – qui, en l'occurrence, sont des dépôts carnés puisque, *a priori*, les végétaux non brûlés ne se conservent pas – s'avèrent exceptionnels dans la majorité des

inhumations, tant au Haut- qu'au Bas-Empire, notamment en Rhône-Alpes et en Auvergne. Pour le Haut-Empire, une sélection de 10 sites opérée dans nos séries, montre que seuls deux d'entre eux livrent de la faune : aucun dépôt carné n'est en effet attesté au Valladas (19 inhumations), au Pâtural (10 inhumations), à Aime (3), à Saint-Irénée (2), aux Martres-de-Veyre (6), ni sur les sites de la Favorite, de Chapeau-Rouge et du quai Arloing qui comptent des inhumations du Haut- et du Bas-Empire. Seules 2 inhumations de nourrissons sur les 25 de Beaumont et 1 tombe sur les 13 des Plantées à Briord comportent respectivement une patte de Porc, un gigot de Mouton et une Poule. À noter que la tombe augustéenne de la rue du Mont-d'Or à Lyon est dépourvue d'os de faune, en dépit de la présence d'un couteau. Pour 10 sites examinés de l'Antiquité tardive, 4 livrent des vestiges de faune : de la Poule dans 1 tombe sur 15 au Pillon, dans 1 sur 32 au Trillet, dans 7 inhumations sur 23 dans le quartier de Malbosc à Montpellier, ainsi que des pattes de Porc dans 2 inhumations sur 20 à la clinique Saint-Charles et dans 1 tombe sur 3 à la Grande Borne. Les sites des Girardes (15 tombes), et à Lyon des rues Rochette et Chevrier (4 tombes), de la Madeleine (14 tombes), des Fossés-de-Trion (34 tombes) et de la Butte (25 tombes) n'en comportent pas. La série des Martres-de-Veyre, dont les matériaux organiques sont conservés, indique en revanche de nombreux dépôts végétaux (fruits, graines, préparations alimentaires, *cf.* Audollent, 1923). Dans nos exemples, les volatiles sont toujours entiers et ne présentent pas de traces de préparation (dans les cas où l'enregistrement a permis de le rechercher), au contraire des mammifères, dont seule une part est déposée, généralement une partie du membre inférieur ou supérieur. Les synthèses effectuées dans le nord de la France tendent à indiquer que le Haut-Empire privilégie le Porc et le Bas-Empire la Poule (Lepetz, 1993). Nos séries sont trop indigentes pour affirmer qu'il en est de même dans la moitié sud de la France.

Pour en revenir à la vaisselle ou autres contenants alimentaires, aux lampes et aux vases à parfum, il est bien entendu que nous ne discutons que ceux qui furent réalisés en céramique, en verre ou en métal, puisque ce sont les seuls qui nous sont parvenus. Or, les contextes où les matériaux organiques sont conservés, comme aux Martres-de-Veyre (Audollent, 1923), et certains « négatifs » identifiés dans les sépultures, témoignent de l'emploi de récipients en bois, vannerie ou autre matériau périssable. Dans nos séries, ces récipients disparus sont particulièrement envisagés dans le cas des dépôts de poulets, dont plusieurs se trouvent directement sur le fond de la fosse ou en avant du squelette, alors que d'autres sont dans des plats ou des pots en céramique.

Nos travaux ne reposent donc que sur une partie des récipients, que nous espérons être majoritaire. On rappellera l'indigence des données auvergnates pour les contextes du Bas-Empire, fouillés anciennement : la structure d'origine des vases a généralement été perdue, tandis que les descriptions qui ont été faites des découvertes restent approximatives (Bouillet, 1851 et 1874 ; Audollent, 1923).

LE HAUT-EMPIRE

Fréquence des dépôts de vases

En Rhône-Alpes, la rareté des inhumations datées sans conteste du Haut-Empire ne permet pas de raisonner sur de grandes séries correctement datées et limite donc, de fait, considérablement la qualité des résultats (tabl. IV). Le site de la Favorite à Lyon est le seul ensemble important avec 143 inhumations attribuables à une séquence couvrant les trois premiers siècles après J.-C., dont 75 % ne sont pas datées, les autres étant calées au moyen des relations stratigraphiques ; seules 19 tombes (dont celle de quatre enfants) ont livré des vases, tous datés du Haut-Empire (Tranoy, 1995b, p. 675). En somme, dans la partie septentrionale de la région Rhône-Alpes, les études sur les vases des inhumations du Haut-Empire reposent sur un nombre maximum de 40 tombes dotées ; elles proviennent d'ensembles constitués le plus souvent de moins d'une dizaine de structures pourvues de récipients (quai Arloing et voie de l'Océan, à Lyon ; rue Vimaine à Vienne) voire d'une seule, isolée (rue Saint-Irénée et rue du Mont-d'Or, à Lyon ; les Feuillis à Saint-Priest). Pour l'ensemble de la région Rhône-Alpes, sur un total de 189 tombes du Haut-Empire issues de 7 ensembles, dont 143 inhumations de la Favorite, seulement 17 % livrent des vases. L'ensemble funéraire de Briord se démarque avec 14 tombes pourvues de vases sur un total de 16 structures (Perraud, 2002), mais l'ancienneté de l'étude nous amène toutefois à émettre quelques réserves concernant l'attribution des inhumations à une période chronologique précise.

Au Valladas, si l'on exclut les 6 individus décédés en période infantile, 3 des 22 sujets inhumés (dont un immature) sont accompagnés de mobilier, pour une période allant de la fin du I^{er} s. au II^e s (Bel *et al.*, 2002, p. 106).

La seule série provençale significative actuellement disponible est l'ensemble de Sainte-Barbe à Marseille. Sur ce site, environ une inhumation sur trois (97 tombes) a livré du mobilier (Moliner *et al.*, 2003, p. 192).

Les données disponibles en Languedoc sont peu nombreuses et très dispersées (78 tombes dont 23 de sujets

Tabl. IV – Fréquence des dépôts de vases sur une sélection de sites du Haut- et du Bas-Empire.

Localisation	Datation	Nombre d'inhumations	Nombre d'inhumations avec vases	% d'inhumations avec vases
Rhône-Alpes				
Rue du Mont-d'Or (Lyon, 9 ^e)	fin I ^{er} av.-début I ^{er} apr.	1	1	100 %
Rue de la Favorite (Lyon, 5 ^e)	I ^{er} -III ^e	143	19	13 %
Quai Arloing (Lyon, 9 ^e)	fin I ^{er} -III ^e	15	6	40 %
Rue du Chapeau-Rouge (Lyon, 9 ^e)	I ^{er} -III ^e	28	0	0 %
Rue des Fossés-de-Trion (Lyon, 5 ^e)	III ^e -IV ^e	29	4	14 %
Montée de la Butte (Lyon, 1 ^{er})	III ^e -V ^e	26	3	12 %
Quai Arloing (Lyon, 9 ^e)	IV ^e	13	6	46 %
Clinique Saint-Charles (Lyon, 4 ^e)	IV ^e	16	2	13 %
Rue Pierre-Audry (Lyon, 5 ^e)	IV ^e	3	1	33 %
Saint-Priest (Rhône)	fin I ^{er}	1	1	100 %
Rue Vimaine, Vienne (Isère)	fin I ^{er}	25	3	12 %
Les Plantées, Briord (Ain)	I ^{er} -III ^e	16	14	87 %
Le Valladas, Saint Paul-Trois-Châteaux (Drôme)	I ^{er} -III ^e	36	17	47 %
Le Pillon, Marennes (Rhône)	IV ^e	13	13	100 %
Le Trillet, Meyzieu (Rhône)	V ^e	30	7	23 %
Les Plantées, Briord (Ain)	IV ^e	51	7	14 %
ZAC Galbert, Annecy (Haute-Savoie)	IV ^e -V ^e	16	8	50 %
Grangeneuve, Allan (Drôme)	IV ^e	47	11	23 %
La Labre, Châteauneuf-du-Rhône (Drôme)	IV ^e	60	4	7 %
Ponsas, Fontager (Drôme)	IV ^e	8	6	75 %
Provence-Languedoc				
Les Girardes, Lapalud (Vaucluse)	IV ^e	8	5	63 %
La Brèche, Laudun (Gard)	IV ^e	69	41	59 %
Les Trentières, Saint-Nazaire-de-Pézan (Hérault)	IV ^e	5	3	60 %
Malbosc, Montpellier (Hérault)	IV ^e	19	16	84 %
Les Clapiès, Villeneuve-lès-Béziers (Hérault)	IV ^e	11	9	82 %

adultes, 5 individus immatures et 50 décédés en période infantile). Elles sont principalement issues des ensembles nîmois, ainsi que de la Céreirède à Lattes (Hérault), des Cauquillous à Montpellier (Vial, 2003, p. 273), de Murviel-lès-Montpellier (*id.*, *ibid.*, p. 315), et, pour les sépultures de très jeunes enfants (voir *infra*, p. 69-70), de la Condamine à Milhaud dans le Gard, de Sallèles-d'Aude dans l'Aude (Duday *et al.*, 1995) et de Soumaltre à Aspiran dans l'Hérault. Un tiers de ces inhumations (25 tombes) comporte un dépôt de vase (5 vases maximum).

Les résultats pour les ensembles lyonnais (17 % de tombes avec vases) s'opposent à ceux de Marseille et du Languedoc (un tiers de tombes avec vases). Cependant, la petite taille de l'échantillon ne permet pas d'affirmer que la différence est significative. On reste ainsi, du fait de la disparité des sources particulièrement marquée pour le Haut-Empire, au seul constat d'une tendance : dans les ensembles à inhumations situés au sud d'une ligne passant

par le département de la Drôme, les inhumations sont globalement plus nombreuses à livrer des vases.

Quantité de vases et assemblages fonctionnels

À Lyon, sur le site de la Favorite, de rares inhumations sont installées à partir de la seconde moitié du I^{er} s., mais la majorité des tombes a été relevée dans les niveaux les plus récents datés de la fin du II^e s. et de la première moitié du III^e s. Sur la vingtaine d'inhumations pourvues de dépôts de vases, seulement trois tombes comptent plus d'un récipient, la pièce unique restant le modèle le plus fréquent. Mais la découverte récente, et tout à fait exceptionnelle par sa précocité, d'une inhumation d'adulte datée de la fin de l'époque augustéenne au 4-6 rue du Mont-d'Or, à Lyon, esquisse un schéma différent puisqu'elle livre trois vases. De la même manière, au I^{er} s. à Briord (Perraud, 2002), cinq inhumations d'adultes sur dix et cinq inhumations

d'enfants contiennent plus d'un récipient, voire jusqu'à cinq dans un cas (SP16). À Vienne, rue Vimaine, deux inhumations de la seconde moitié du I^{er} s. livrent respectivement cinq (SP39) et trois vases (SP14). Il apparaît donc qu'au I^{er} s., période où l'ostentation se traduit, entre autres, par la quantité globale de récipients (dépôts primaires et dépôts secondaires de vases) déposés dans les structures de crémation, les inhumations suivent proportionnellement le même schéma, puisque les vases y sont plus nombreux qu'au II^e s. On pourrait même envisager, en comparant ces résultats à l'évolution du nombre de structures secondaires de crémation pourvues de dépôts secondaires de vases de la Favorite, que ces deux types de dépôt se rapportent au même geste, au même registre. En effet, à la Favorite, la pratique de placer un nombre élevé de vases dans les structures après la crémation diminue même plus tôt, juste après le milieu du I^{er} s. (de 46-54 % de fréquence dans la première moitié du I^{er} s. à 4-8 % pour l'époque flavienne ; voir *infra*, p. 129-130). Plus largement, dans la région Rhône-Alpes, à l'instar des résultats obtenus pour les dépôts secondaires des crémations, les inhumations dans lesquelles les dépôts sont les plus nombreux sont les plus anciennes.

L'analyse des choix et des associations fonctionnelles et de leur évolution au sein du Haut-Empire n'est guère facilitée pour les raisons évoquées plus haut : disparité des ensembles, faible nombre de structures concernées pour chacun d'entre eux, difficulté à établir une chronologie précise. Au final, les schémas apparaissent très diversifiés. À la Favorite, le dépôt unique est le plus souvent un vase à parfum (8 cas), les cruches (4 cas) et les lampes (5 cas). Une tendance différente s'esquisse à Briord, avec la présence quasi exclusive dans la majorité des tombes (y compris celle des enfants), de vases à liquides, en particulier de cruches. Les lampes (une occurrence) et les vases à parfum (une occurrence) n'apparaissent qu'occasionnellement, tandis que les vases à solides, non accompagnés de cruches, sont présents dans trois tombes et dans les sépultures d'enfants. Lorsque plusieurs vases sont associés, comme dans l'inhumation de la fin de l'époque augustéenne de la rue du Mont-d'Or à Lyon (fig. 28), l'ensemble peut être composé d'une cruche, d'un plat en sigillée, d'un petit pot fermé d'un couvercle en céramique commune grise, ce qui associe un vase à vin et au moins un vase à solides. La fonction du pot reste *a priori* indéterminée, mais notons qu'il contient le couteau du sacrifice, évoquant l'époque gauloise. À Vienne, rue Vimaine, une inhumation laisse toute leur place aux vases à liquides avec un dépôt de cinq cruches, alors qu'une autre livre deux plats en céramique sigillée pour les solides

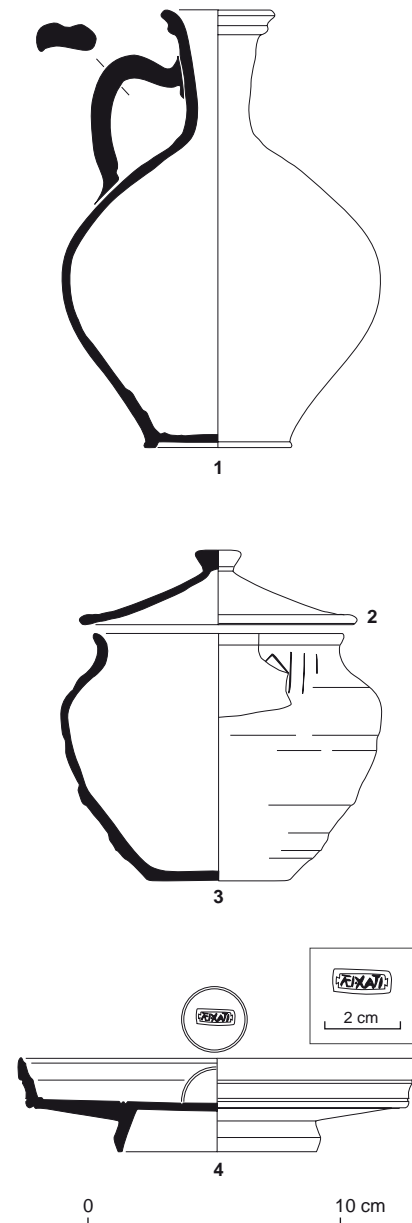


Fig. 28 – Site des 4-6 rue du Mont-d'Or à Lyon, dépôt de vases de l'inhumation 3 de l'époque augustéenne : 1, cruche en céramique commune claire ; 2, 3, pot et couvercle en céramique commune grise ; 4, plat en céramique sigillée italique (Haltern type 2) (relevé : C. Bonnet, Inrap ; DAO : E. Bayen, Inrap).

et une coupelle Drag. 33 de même production, dont la fonction est indéterminée.

Plus bas, dans la moyenne vallée du Rhône, les inhumations du Valladas, comportent le plus souvent deux vases, trois au maximum. Les vases pour les solides apparaissent dans 7 tombes sur 8. À partir de la fin du I^{er} s. et au II^e s., il s'agit principalement de pots et de marmites, à l'exception

d'un mortier dans une tombe d'enfant. Les balsamiques sont rares (un exemplaire dans une tombe d'enfant du I^{er} s.). Contrairement au schéma marseillais, les vases pour les liquides et les lampes sont relativement peu présents (3 tombes sur 8).

À Marseille, au I^{er} s., les dépôts de vaisselle dans les inhumations sont dominés par les vases à boire (gobelets) et les vases pour les solides (formes ouvertes), la vaisselle de cuisine et les cruches étant absentes de ce type de tombe. En revanche, le siècle suivant est marqué par le développement des dépôts de vases à cuire (pots, marmites, plats à cuire) qui proviennent exclusivement des inhumations et surtout des cruches, présentes dans la moitié des dépôts de mobilier à la fin du II^e s. (Moliner *et al.*, 2003, p. 198). Les lampes sont illustrées dans 8 % des inhumations avec mobilier (mais ce taux atteint 60 % pour les contextes datés de la première moitié du II^e s.) et les balsamiques apparaissent dans 17 % des cas (*id.*, *ibid.*, p. 204-205). Les dépôts de faune sont relevés dans vingt-huit contextes, ce qui correspond à environ une tombe sur dix (*id.*, *ibid.*, 2003, p. 206).

En Languedoc comme en Provence, les dépôts les plus fréquents concernent les récipients pour les liquides (56 % des tombes comportant des vases), principalement des cruches ou des pots ou pichets à une anse, le service pour les solides étant le plus souvent représenté par des pots. À Nîmes, les cinq inhumations datées des I^{er}-II^e s. comprennent systématiquement des vases à liquides (5 occurrences) puis des lampes (3 occurrences) et des vases à solides (2 occurrences). Les vases à parfum ne sont illustrés que par un seul exemplaire. Plus tardivement, les associations se diversifient sous la forme de lampes et vases à solides ou à liquides : dans la tombe 1552 du Mas des Abeilles, qui contient quatre dépôts, sont associés deux vases à liquides, un vase à solides et une lampe. Le nombre de vases est généralement compris entre 1 et 3, et la tombe 10 de Notre-Dame-du-Bon-Accueil à Rodez, dans l'Aveyron, apparaît de ce point de vue tout à fait atypique (Gruat, Marty, 2003, p. 144-154). Datée de la seconde moitié du III^e s. et associée à d'autres inhumations contenant peu ou pas de mobilier, elle renferme 15 vases, majoritairement des cruches ou pots à deux anses (10 exemplaires) et un plat contenant un dépôt de faune.

Les fonctions tenues par les récipients des inhumations du Haut-Empire sont finalement assez diversifiées. Les vases à liquides prennent plus d'importance à Briord au I^{er} s., à Marseille et à Nîmes, alors qu'à la Favorite (mais nulle part ailleurs), les vases à parfum prévalent. Pour revenir à l'importance des cruches, c'est-à-dire des pratiques libatoires, les inhumations de Briord, la tombe de la rue

Vimaine, à Vienne, ou encore celle de Rodez, permettent de nouveau d'établir un parallèle avec les structures liées à la pratique de la crémation, où elles sont systématiques, aussi bien à Lyon dans la première moitié du I^{er} s. qu'à Aime, en Savoie, au II^e s. (Blaizot, Bonnet, 2007).

L'ANTIQUITÉ TARDIVE

Fréquence des dépôts de vases

Le dépôt de vases dans les inhumations de l'Antiquité tardive concerne un pourcentage très variable de tombes, que ce soit d'une région à l'autre ou au sein d'un même secteur géographique (tabl. IV). Les exemples lyonnais de Saint-Charles (2 tombes sur 16), des Fossés-de-Trion (4 sur 29), de la Butte (3 sur 26), où les dépôts de vases sont peu fréquents, s'opposent aux données du quai Arloing où 6 tombes sur 13 datées du IV^e s. en comportent. On peut encore citer les exemples ruraux du Trillet à Meyzieu, à l'est de Lyon, où seulement sept tombes sur une trentaine comprennent un dépôt et celui du Pillon, au sud de Lyon, où chacune des treize inhumations associe plusieurs récipients (Blaizot *et al.*, 2001). Dans les Alpes à Annecy (Haute-Savoie) sur le site de la ZAC Galbert, 8 inhumations sur 16 livrent des vases, alors qu'à Yverdon-les-Bains (Suisse) seules 14 tombes sur 300, datées entre le IV^e s. et le VII^e s. sont concernées (Steiner, Menna, 2000). Dans la Drôme, deux ensembles contemporains très proches géographiquement, celui de la Labre (Châteauneuf-du-Rhône) et celui de Grangeneuve (Allan), donnent pour le premier 7 % de tombes avec dépôts (4 sur 60) et pour le second, 23 % (11 sur 47), alors que 6 des 8 tombes de l'ensemble funéraire de Fontager (Ponsas) en sont pourvues (Richaud, Blanc, 1963). Si la variabilité semble, à première vue, la seule constante, là encore, les problèmes de datation inhérents à l'Antiquité tardive ne doivent pas être sous-estimés. En effet, il est difficile de dire si la chronologie (diminution du nombre de dépôts avec le temps), constitue la seule explication à ces variations, car à l'Antiquité tardive, les intervalles chronologiques que l'on peut généralement estimer au moyen des quelques vases relevés par tombes n'excèdent guère le demi-siècle. Par ailleurs, le phénomène de résidualité est encore plus important dans le domaine funéraire que celui relevé dans l'univers domestique. À titre d'exemple, la sépulture 2101 du site de Malbosc compte, au sein d'un mobilier nettement daté des deuxième et troisième quarts du IV^e s., une coupe lisse de type Drag. 37, produite en sigillée de la Graufesenque entre 70 et 150 apr. J.-C. (Blaizot *et al.*, 2008). Cette difficulté à établir la chronologie, ce qui

n'est pas le cas, par exemple, pour le I^{er} s. de notre ère grâce à la précision des datations des céramiques sigillées, ne facilite pas le raisonnement sur l'évolution des pratiques dans l'Antiquité tardive. Malgré ce handicap, des grandes tendances ont été perçues à l'intérieur de certains secteurs géographiques. Dans la moyenne vallée du Rhône, par exemple, l'étude des ensembles funéraires du Pillon, du Trillet et des Girardes à Lapalud (Vaucluse), montre une diminution de la fréquence d'apparition et de la quantité de vases déposés entre le III^e s. et le V^e s. (Blaizot *et al.*, 2001). En effet, le site du Trillet, daté le plus tardivement, est celui qui renferme le moins de tombes pourvues de vases (23 % au lieu de 100 % au Pillon et 62 % aux Girardes) ; ces dernières se caractérisent en effet par un unique dépôt. En Languedoc, la même hypothèse se vérifie au Verdier (Lunel-Viel, Hérault) où l'évolution, entre le début du IV^e s. et le début du V^e s., est marquée par la diminution du nombre de tombes avec vases (de 65 % à 30 %), et de la quantité de récipients déposés (de quatre ou cinq à un) (Manniez, 1999, p. 110 ; Raynaud, 2006, p. 151). Ce n'est en revanche par le cas sur le site de Malbosc (Blaizot *et al.*, 2008). Les faits se vérifient ainsi davantage à grande échelle qu'au sein de chaque ensemble.

Les comparaisons entre le Midi et la région Rhône-Alpes sont fondées sur cinq ensembles funéraires méridionaux, qui totalisent un nombre maximum de 84 % de tombes pourvues de vases à Malbosc (17 concernées sur 19 fouillées) et un minimum de 59 % à la Brèche à Laudun (Gard) (41 sur 69), dont les données sont mises en parallèle avec neuf sites rhône-alpins, pour lesquels on passe de 100 % au Pillon à Marennes, dans le Rhône (13 sur 13), à 7 % à la Labre à Châteauneuf-du-Rhône, dans la Drôme (4 sur 60). L'échantillon considéré regroupe ainsi neuf sites rhône-alpins avec un total de 228 inhumations dont 56 comportent des vases (25 %), et cinq sites méridionaux avec un total de 112 inhumations dont 74 munies de récipients (66 %). Le résultat, qui se révèle hautement significatif (le Chi², de 51,01 est significatif au seuil de 0,001 pour 1 ddl), est qu'à l'Antiquité tardive, dans le midi de la Gaule, les tombes qui comportent un dépôt de vases sont 2,6 fois plus nombreuses qu'en Rhône-Alpes.

Quantité de vases et assemblages fonctionnels

Pour ce qui concerne le nombre de récipients par tombes et les assemblages fonctionnels, plus de la moitié des inhumations lyonnaises tardives pourvues de mobilier comportent un unique vase par tombe. Le plus souvent, il s'agit d'un vase à liquides (cruche, pichet, gobelet) ; dans

le cas du site des Fossés-de-Trion, les quatre dépôts uniques sont des amphoriques, vases à la fonction peu claire que l'on retrouve à cinq reprises dans les inhumations du quai Arloing. L'inhumation 89 du quai Arloing qui, avec six vases, est exceptionnellement pourvue, associe un seul vase à solides et au moins quatre vases à liquides (un gobelet, trois cruches) et une amphorisque.

Si l'on raisonne à partir de la quinzaine de tombes lyonnaises datées des IV^e-V^e s. comprenant des récipients, la moyenne est de 1,7 individus par structure, sachant que 69 % d'entre eux (18 sur 26) sont des vases à liquides. La moyenne baisse à 1,14 individus à Annecy (ZAC Galbert), où vases à liquides et vases à solides s'équilibrent. Les tombes du Trillet présentent les chiffres les plus bas avec un vase unique, qui illustre quasi exclusivement le service des liquides (cruches ou gobelets). Dans le Rhône, seul le Pillon, où 100 % des tombes comptent des vases, offre une moyenne haute avec 2,7 individus et la présence dans la majorité des cas des fonctions solides et liquides. Dans la Drôme, le site de la Labre, avec 2,3 individus en moyenne et des duos de vases (solides/liquides), est mieux loti que celui d'Allan, avec 1,5 individus et Fontager, avec 1,6 vases. La sépulture 12 du Patis, qui, avec cinq récipients déposés dont au moins trois vases à liquides, est exceptionnellement équipée pour la période (Blaizot, 2002).

De manière générale, le midi de la Gaule est globalement mieux pourvu en nombre de récipients avec un maximum de 3,2 pièces en moyenne par tombe à Lansargues (Hérault), ou 2,81 à Malbosc. À Malbosc et à Lansargues, lorsqu'il y a deux vases ou plus, les deux fonctions liquides et solides sont systématiquement représentées. Au Verdier à Lunel-Viel toutes phases confondues, 42 % des tombes comportent un simple duo constitué d'un vase à solides et d'un vase à liquides et 20 % des tombes ont plus de deux vases (souvent trois), le troisième ou le quatrième n'ayant pas de fonction privilégiée. Dans les 32 tombes pourvues d'un vase unique, toutes datées du début du V^e s., les vases à liquides sont les plus fréquents, puisque 6 d'entre elles livrent des vases à solides et 26 des vases à liquides.

Il apparaît donc que dans le midi de la Gaule, non seulement les dépôts de vases dans les inhumations de l'Antiquité tardive concernent 2,6 fois plus de structures qu'en Rhône-Alpes, mais encore, que la moyenne des vases déposés dépasse le plus souvent les 2,5 vases par tombe. On parvient même à 3,2 individus à Lansargues, alors qu'elle atteint tout juste 1,7 vases à Lyon avec un minimum pour le Trillet, à proximité de Lyon, où seul un dépôt unique est attesté. Malheureusement, le petit effectif ne permet pas de

Tabl. V – Tableau synthétique des données céramologiques pour les inhumations
(représentativité, état et traitement des vases) : exemple du site de la Labre à Châteauneuf-du-Rhône (Drôme).

Sépulture	N° d'objet	Catégorie	Type de production	Identification	Fonction	% conservé	Partie absente	Diamètre inférieur	Diamètre supérieur	Hauteur
35	27	céramique commune	grise kaolinitique	marmite L débordante avec gorge	à solides	90 %	40 % du bord	80	196	86
	28	céramique fine	revêtement argileux	gobelet Lam. 14/26 à lunules	à liquides	99 %	fragment de bord	38	56	130
97	26	céramique fine	revêtement argileux	bouteille sans anse col haut évasé	à liquides	97 %	fragment de bord	40	40	130
110	24	céramique commune	grise kaolinitique	marmite L débordante avec gorge	à solides	complet		68	154	75
	23	céramique fine	revêtement argileux	cruche-Des. 85/P. 95	à liquides	97 %	fragment de bord	50	?	152
	25	céramique fine	revêtement argileux	gobelet-app. Lam. 14/26 avec anse	à liquides	60-70 %	bord, fond, panse	20	?	90
137	40	céramique commune	grise kaolinitique	plat L en bourrelet	à solides	99 %	fragment de fond	144	184	46
	39	céramique fine	revêtement argileux	gobelet L courbe avec gorge	à liquides	?	?	?	?	?

tester la fiabilité de ces proportions. Le cas du Pillon, où toutes les inhumations comportent des vases avec, de plus, une moyenne de 2,7 vases par tombe, qui est la plus élevée du secteur, fait figure d'exception dans la région lyonnaise.

Nous insisterons, pour conclure, sur le choix significatif d'un vase à liquides dès lors que le dépôt est unique, aussi bien en Rhône-Alpes (rue des Fossés-de-Trion et quai Arloing, à Lyon ; Meyzieu, le Trillet), qu'en Languedoc (le Verdier à Lunel-Viel) et dans le Centre, comme à Lazenay (Cher), où les pichets et les gobelets sont non seulement les vases les plus nombreux mais de plus, privilégiés dans le cas des dépôts uniques (Fourré, 2003, p. 403). En Suisse également, la moitié des dix-sept sépultures d'Yverdon-les-Bains dotées de récipients livrent un dépôt unique, le plus souvent représenté par un vase à liquides (Steiner, Menna, 2000, p. 102).

De manière générale, dans les tombes de l'Antiquité tardive, les dépôts constitués de deux récipients ou plus, réunissent quasiment de manière systématique des vases à solides et des vases à liquides sans préférence particulière pour l'une ou l'autre fonction à partir du troisième vase, constat déjà validé pour le secteur de la moyenne vallée du Rhône (Blaizot *et al.*, 2001, p. 309), en Suisse à Yverdon-les-Bains (Steiner, Menna, 2000, p. 102) et dans le Centre, sur le site de Lazenay (Fourré, 2003, p. 402).

LE TRAITEMENT DES VASES

Les données générales

Les publications des séries anciennes livraient déjà des informations sur l'état des vases ; par exemple, en 1963, à

Fontager, sont signalés un vase « cassé à la hauteur du col » et un « col légèrement ébréché » (Richaud, Blanc, 1963). À Laudun, le col d'une cruche « était déjà brisé lors de l'inhumation » et dans un autre cas « le col est en partie cassé, l'anse manque » (Charmasson, 1968). Toutefois, ni les inventaires, ni les observations n'étaient systématiques et ces constats restaient de l'ordre de l'anecdote. En témoigne le fait que dans les publications, les parties manquantes observées sur les illustrations ne sont jamais commentées dans le texte (Gagnière, 1965, fig. 14 n° 8 ; Girard, Raynaud, 1982, fig. 4 ; Steiner, Menna, 2000, fig. 65).

Les méthodes d'inventaire des récipients du domaine funéraire, que nous avons préconisées pour ceux des structures de crémation (Blaizot, Bonnet, 2007, fig. 6, p. 215), valent également pour les vases des inhumations. En effet, au sein du catalogue des sépultures, il importe non seulement d'identifier la production céramique, la typologie, la fonction et la chronologie de chaque vase, mais aussi de décrire le plus précisément possible son état. Par ce dernier concept, nous entendons : la représentativité du récipient (sous forme de pourcentage), la mention détaillée des parties manquantes (partie supérieure du vase, fragment de bord, de fond, etc.), l'état général (état neuf, traces d'usage et leur descriptif, éventuelles traces de réparation, etc.), la qualité du vase (aspect normal ou avec des défauts de fabrication), et enfin les traces artificielles qui ne sont pas dues à l'usage domestique (perforations, mutilations, etc.) (tabl. V). Sont, bien entendu, concernés par cet inventaire approfondi, les seuls vases issus de structures présentant un très bon état de conservation et fouillées selon

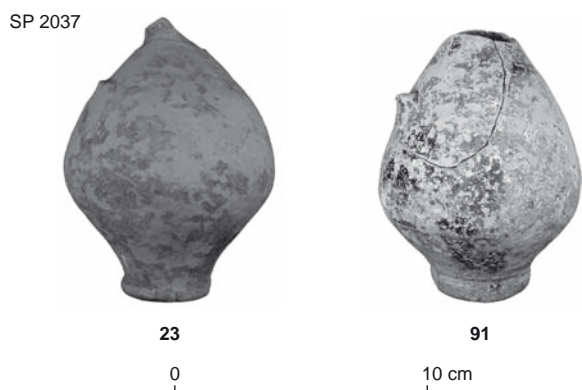


Fig. 29 – Malbosc à Montpellier, dépôts d'inhumations de l'Antiquité tardive : cruches en céramique à revêtement argileux (LUIS) et mutilations de la partie supérieure des vases 23 et 91 (clichés : S. Raux, Inrap).

les méthodes les plus rigoureuses. Il est souhaitable, afin de faciliter la lecture et ainsi le traitement de ces éléments et les comparaisons entre les séries, de présenter aussi un tableau synthétique (Blaizot *et al.*, 2001, tabl. I, p. 310).

C'est la réalisation systématique de ce descriptif précis qui nous a permis de démontrer qu'à l'instar des vases issus des structures de crémations, les vases des inhumations étaient très souvent déposés incomplets.

Dans trois ensembles de la moyenne vallée du Rhône (le Trillet, le Pillon, les Girardes) 35 vases sur un total de 45 étaient incomplets au moment du dépôt. À Malbosc, il s'agit de 29 vases sur 46, à la Labre, de 7 vases sur 7 et à la ZAC Galbert, de 8 vases sur 9.

Les absences les plus fréquentes concernent d'abord l'ablation de l'intégralité de la partie supérieure des cruches, pichets ou gobelets, puis la mutilation du bord des vases (cassure en V) ; l'absence de la partie supérieure s'accompagne le plus souvent de celle de l'anse (fig. 29 et 30). Ce type de cassure peut être pratiqué sur le verre sur toutes les catégories de céramique (céramique commune, céramique fine, etc.), et concerne n'importe quel type de récipient (pot, jatte, cruche, gobelet, coupe, etc.) (Blaizot *et al.*, 2001, fig. 27-28). Dans les dépôts de crémation du Haut-Empire, on observe les mêmes manques sur les dépôts secondaires de vases (Lequoy, 1987, p. 59 ; Jospin, 1998-1999 ; Blaizot, Bonnet, 2007 ; voir chapitre IV, p. 235).

Dans les rares cas où elles suscitent un commentaire, les parties manquantes n'ont le plus souvent pas été déposées dans la tombe, mais il existe des exceptions : des anses de Malbosc et un col au Replat à Aime. Elles sont généralement interprétées comme le résultat d'un bris accidentel

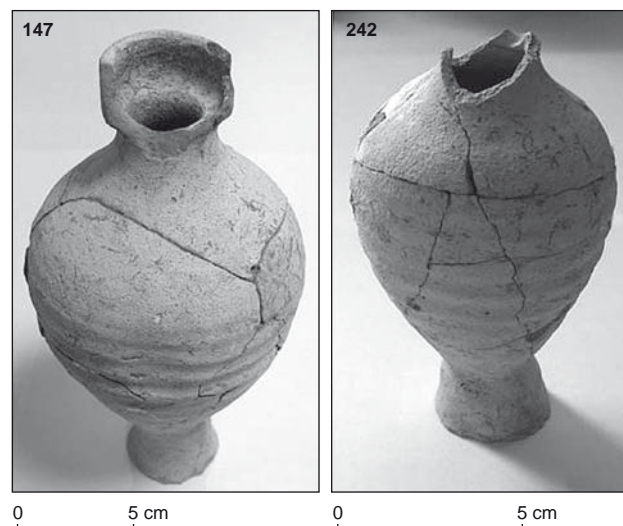


Fig. 30 – Quai Arloing à Lyon, vases 147 et 242, du III^e-IV^e s., avec les cols en partie ou complètement absents (cliché : J. Vieugué, CNRS).

survenu dans le cadre domestique. L'usure des vases est d'ailleurs souvent mise en avant en guise de preuve (Manniez, 1987, p. 101), alors que les deux phénomènes peuvent très bien exister séparément : un vase peut avoir servi à l'usage domestique et, dans un second temps, dans son rôle funéraire, subir des traitements particuliers, tels que bris, mutilations, perforations, etc. Les archéologues qui œuvrent en Gaule septentrionale paraissent nettement plus sensibilisés à ces phénomènes (Tuffreau-Libre, 2001 ; Jacques, Rossignol, 2001), probablement sous l'influence entre autres des travaux de A. Van Doorselaer, qui considérerait les vases brisés ou incomplets relevés dans le cadre des sanctuaires et des ensembles funéraires comme l'expression d'une continuité des traditions préromaines de bris intentionnel d'objets (Van Doorselaer, 1967). Dans la moitié sud de la Gaule, hormis les exemples magistraux de l'ensemble funéraire d'Aoste (Isère), où 29 cruches sur 40 (dépôts secondaires) sont « décapitées à la hauteur du goulot » (Jospin, 1998-1999, p. 22), c'est finalement très récemment, grâce aux observations et aux relevés très précis sur le terrain auxquels ont fait suite, lors de l'étude des vases, un enregistrement systématique de ce type d'anomalies, que l'accumulation de témoignages nous a permis d'étayer l'hypothèse de gestes intentionnels (Blaizot *et al.*, 2001). Un article récent, portant sur la céramique commune en contexte culturel provenant des sanctuaires du Puy-de-Dôme et du col de Ceysat à Saint-Genès-Champanelle, met en évidence des pratiques identiques : découpes du fond

des vases, perforations pratiquées après cuisson, décolletages de cruches, mutilation du rebord des récipients, etc. (Trescarte, 2007).

L'hypothèse du caractère intentionnel du bris et de la mutilation des vases des inhumations dans l'Antiquité tardive est fortement renforcée par l'observation récurrente de perforations sur des récipients qui, par ailleurs, sont le plus souvent intacts. Ces perforations, impliquant que l'objet était inutilisable dans le cadre domestique, ont été relevées dans les ensembles funéraires de la moyenne vallée du Rhône, sur une bouilloire et un plat issus de deux tombes du Pilon (Blaizot *et al.*, 2001, pl. I et pl. IV), mais c'est la récente fouille du site de Malbosq qui apporte des témoignages particulièrement significatifs (Blaizot *et al.*, 2008). Quatre vases, un pot et deux pots à anse en céramique commune et un gobelet en verre portent diverses sortes de perforations (fig. 31). Le pot à anse n° 24 comprend sur le bas de la panse un trou régulier de 50 mm de diamètre, alors que sur le n° 92, deux petites perforations distantes de 15 mm l'une de l'autre ont été pratiquées au milieu de la panse (fig. 31) ; dans les deux cas, l'anse a été désolidarisée du vase mais conservée. Le pot n° 44 est trop lacunaire pour être un témoin totalement fiable, mais il porte une trace d'impact en étoile qui permet d'envisager une perforation. Plusieurs gestes peuvent être pratiqués sur un même vase avec l'exemple du gobelet en verre n° 68 qui porte à la fois une ébréchure du bord et une perforation à mi-hauteur formant un impact étoilé, et dont le fragment limitrophe à l'impact est absent. Une amphorisque brisée du quai Arloing à Lyon présente à la fois un bord mutilé et une trace d'impact sur la panse qui a, volontairement ou non, brisé le vase (fig. 32).

Les mutilations de vases sont relevées aussi au second âge du Fer en Auvergne, dans la sépulture 267 du Brézet, à Clermont-Ferrand (125-90 av. J.-C. ; étude inédite F. Blaizot), où une amphorisque a été amputée de son embouchure. Pour les autres séries du II^e s., les cas restent marginaux (environ 5 % des récipients), et sont illustrés surtout par des perforations latérales (Aulnat/Gandaillat et Pontcharaud à Clermont-Ferrand) ou des perforations du fond, comme à la Grande Halle à Clermont-Ferrand (Blaizot *et al.*, 2007), rappelant les observations faites précédemment.

La présence dans les inhumations de vases surcuits ou déformés que l'on peut interpréter comme des ratés de cuisson est attestée de manière régulière dans l'ensemble des structures funéraires (voir *infra*, p. 130) aussi bien en Rhône-Alpes (Blaizot *et al.*, 2001, p. 308 ; Blaizot, Bonnet, 2007, p. 211-212) que dans le Centre (Tuffreau-Libre, 1992, p. 120 ; Riquier, Salé, 2006, p. 75).

Démonstration tracéologique

Afin de mettre en évidence l'intentionnalité de ces cassures, cinq céramiques provenant d'inhumations du quai Arloing (III^e s. et IV^e s. apr. J.-C.) ont été observées à l'aide d'une loupe binoculaire par J. Vieugué.

Les cassures du col des vases

Le col des récipients étudiés est en partie (vases 137, 139 et 147) ou complètement absent (vases 180 et 242).

Dans le premier cas de figure, leur fracture se différencie des autres cassures par leur forme en V. Pour deux des trois vases concernés (individus 137 et 139), ces cassures présentent une surface irrégulière, comparable à celle des cassures de la panse. Aucune trace n'y a été observée. La cassure du col de l'individu 147 présente une surface lisse, beaucoup plus régulière que les autres cassures (fig. 32). Sa section forme une légère convexité. Aucune strie n'a été observée à sa surface. L'excellent état de conservation du vase et la nature localisée de l'émoissé observé en excluent l'origine taphonomique. L'hypothèse d'un traitement spécifique du col de cette céramique a donc été envisagée. C'est pourquoi un test expérimental visant à préciser la nature de ce traitement (outil, geste...) a été entrepris. Nous disposions pour l'expérimentation de sept vases en pâte siliceuse fine cuite à une température de 1 200 °C, réalisés par M. Dubernard, potier à Roussillon dans le Vaucluse. L'expérience a consisté à scier et limer le col d'un même vase à l'aide d'outils métalliques actuels (vase expérimental 1) (fig. 33). Alors que le sciage forme un méplat marqué de stries prononcées, le limage du col forme une surface de section légèrement convexe sans stries. Les ébréchures formées au pourtour des surfaces travaillées ont, quant à elles, été observées de manière récurrente. Ces stigmates, comparées aux traces observées sur la céramique archéologique, semblent indiquer que le col du vase 147 a été limé. En effet, la cassure de ce col présente, tout comme la surface limée, une section légèrement convexe et ne possède pas de stries. Aucune ébréchure n'a cependant été observée. Il s'avère pour cette raison nécessaire de poursuivre l'expérimentation entreprise, qu'il conviendra d'effectuer sur des vases de résistance mécanique comparable au matériel archéologique et à l'aide de reconstitutions d'outils archéologiques.

Dans le second cas de figure, les cassures du col des deux vases étudiés (individus 180 et 242) ont une surface irrégulière en tous points identique à celle des cassures de la panse (fig. 34). Elles n'ont révélé aucune trace diagnostique pouvant étayer ou infirmer l'hypothèse d'un bris intentionnel.

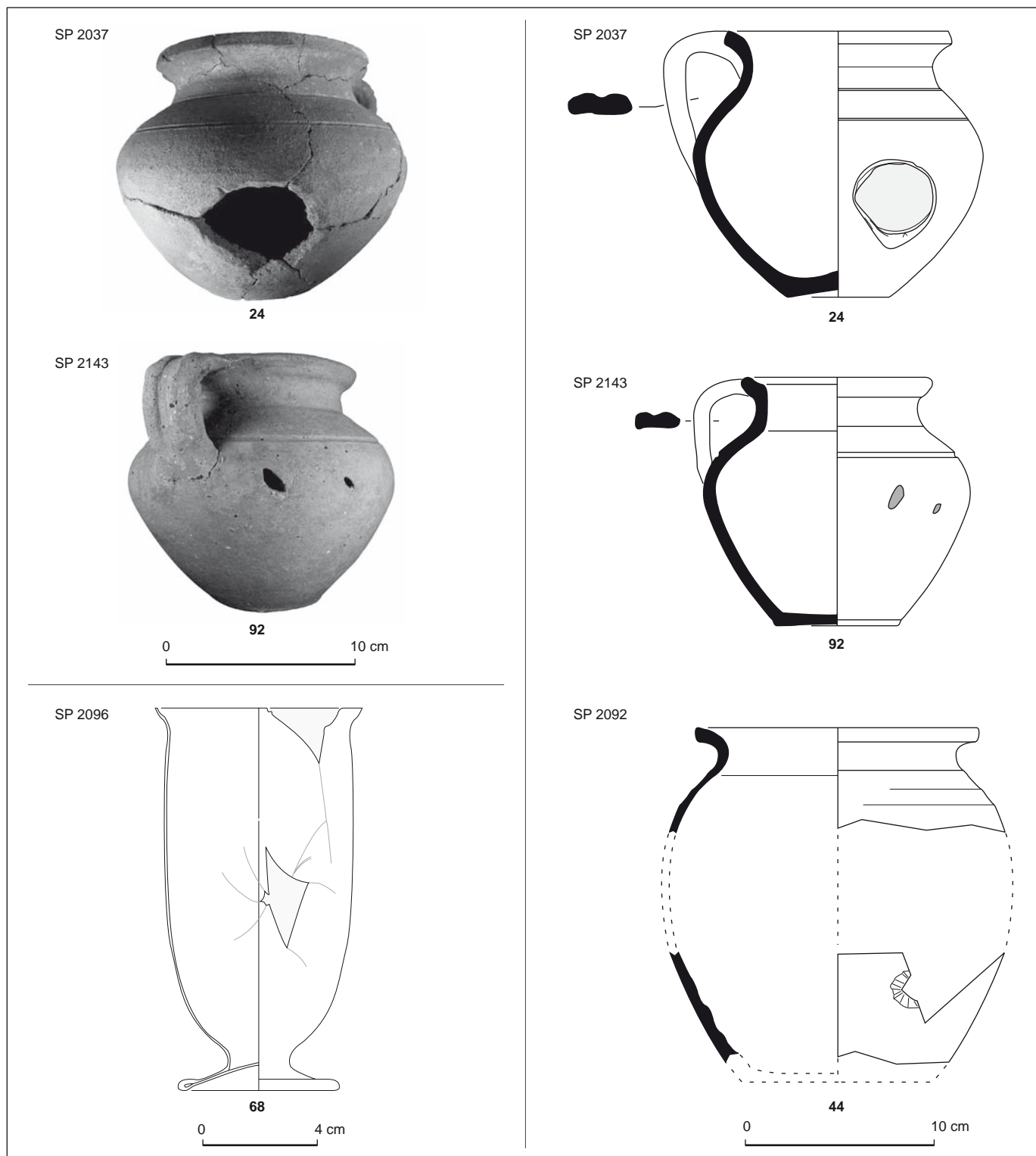


Fig. 31 – Malbosc à Montpellier, dépôts d'inhumations de l'Antiquité tardive : pots ansés en céramique commune sableuse oxydante, perforations (objets 24 et 92) ; perforations et impacts sur trois vases en céramique (sépultures 2037, 2092, 2143) et un gobelet en verre (sépulture 2096) (clichés et dessins : S. Raux, Inrap).

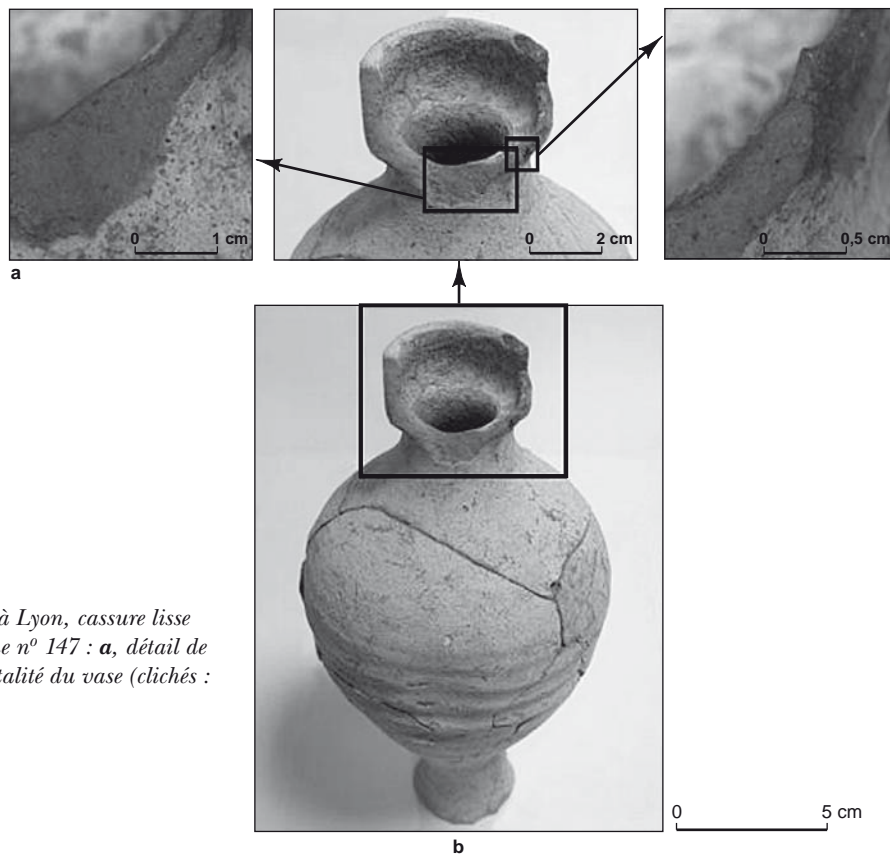


Fig. 32 – Quai Arloing à Lyon, cassure lisse du col d'une amphorisque n° 147 : **a**, détail de la cassure abrasée ; **b**, totalité du vase (clichés : J. Vieugué, CNRS).

Les cassures de la panse des récipients

Pour trois des cinq récipients étudiés (individus 139, 180 et 242), ces cassures se répartissent de manière aléatoire. Pour les deux autres vases (individus 137 et 147), presque toutes convergent en un unique point. Seules quelques-unes se développent transversalement aux cassures rayonnantes. Présentes au pourtour du point de convergence, elles délimitent une aire de forme circulaire (fig. 35).

Afin de comprendre les modalités de fractures de telles céramiques, quelques tests expérimentaux ont été menés sur six vases, brisés de différentes manières (fig. 36) :

- les vases expérimentaux 2 et 3 ont été brisés par percussion sur une surface plane ;
- le vase expérimental 4 a été brisé par percussion sur un angle ;
- le vase 5 a été brisé par chute d'une hauteur d'un mètre sur une surface plane ;
- le vase 6 a été brisé par pression au niveau de son diamètre médian ;
- le vase expérimental 7 a été brisé par pression au niveau de son ouverture.

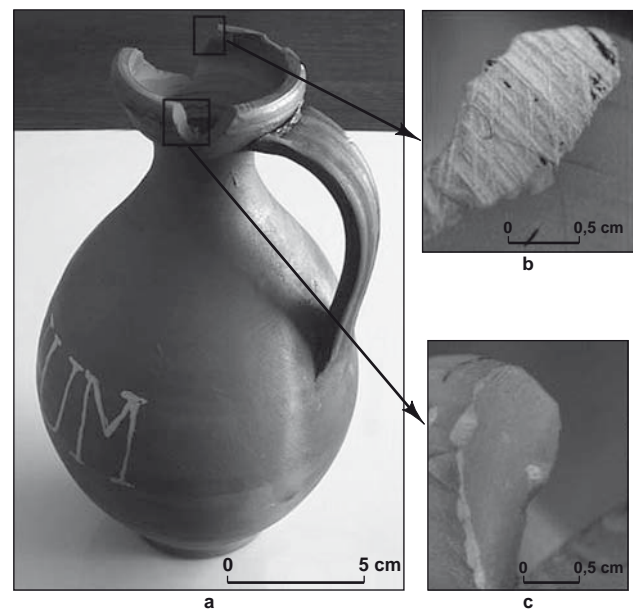


Fig. 33 – Limage et sciage du col du vase expérimental n° 1 : **a**, totalité du vase ; **b**, détail de la surface sciée ; **c**, détail de la surface limée (clichés : J. Vieugué, CNRS).

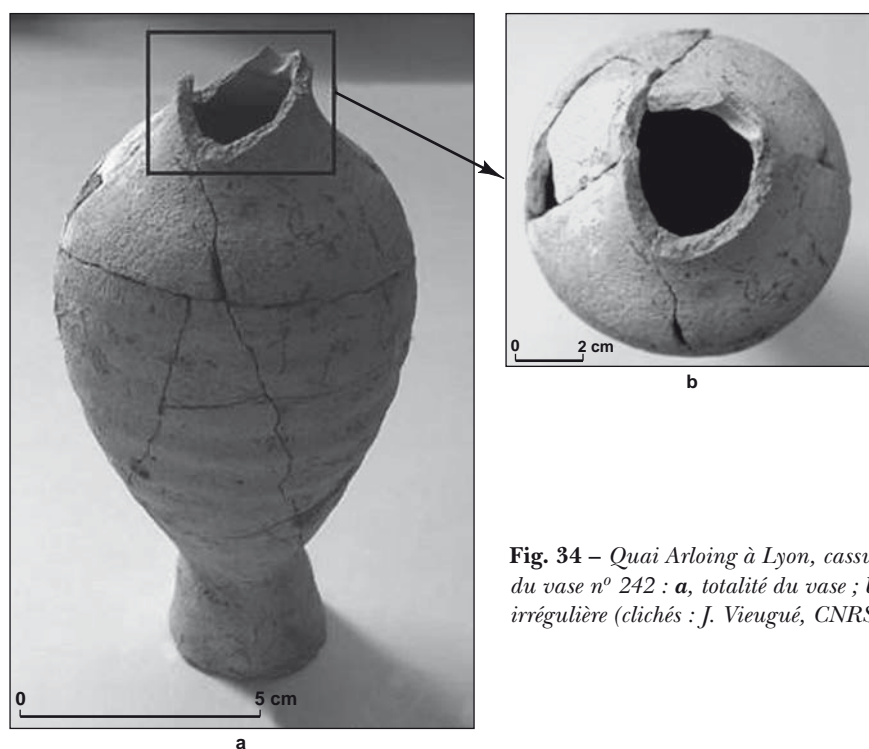


Fig. 34 – Quai Arloing à Lyon, cassure irrégulière du col du vase n° 242 : **a**, totalité du vase ; **b**, détail de la cassure irrégulière (clichés : J. Vieugué, CNRS).

Les trois premières expérimentations ont été réalisées afin de simuler le bris rituel d'un récipient. La quatrième visait à reconstituer le bris involontaire d'un vase par chute. Les deux dernières prétendaient restituer le bris postdépositionnel d'un récipient par effondrement de la structure funéraire. Nous avons expérimenté sur des vases de caractères intrinsèques identiques, de manière à ce que seule l'action du bris influe sur le type de cassures produit.

Les fragments résultant des divers bris ont été comptés, pesés puis recollés. Le taux de fragmentation de chaque vase a été estimé sur la base du rapport entre le nombre de fragments et le poids de la céramique. La forme et la répartition de leurs fractures ont été précisément enregistrées (tabl. VI). Elles ont été photographiées et dessinées.

Ces tests expérimentaux préliminaires semblent montrer que :

- le taux de fragmentation des vases dépend de la nature du bris. Le bris par pression entraîne une fragmentation élevée du mobilier, supérieure à celle du bris par percussion. Elle est elle-même supérieure à celle du bris par chute du vase ;

- ce taux reste constant pour les vases ayant subi le même type de bris ;

- la présence d'un unique point de convergence des cassures n'est pas nécessairement liée au bris volontaire d'un vase sur un angle. Elle peut résulter d'un bris par percussion sur une surface plane.

Ces premières observations ont apporté quelques pistes de réflexion concernant la complexe question de l'éventuel bris intentionnel des cinq vases (tabl. VI). Elles laissent supposer que :

- les vases 137 et 147 ont été brisés volontairement par percussion sur une surface plane ou un angle. Leurs cassures convergentes et leur fragmentation rappellent en effet celles des vases expérimentaux 2, 3 et 4 ;

- le vase 242 a été brisé par pression au niveau de son ouverture. Il présente un taux de fragmentation comparable à celui des vases expérimentaux 6 et 7 et n'a pas de cassures convergentes ;

- les vases 139 et 180 ont été brisés selon des modalités encore indéterminées. Leur taux de fragmentation n'est semblable à aucun des vases expérimentaux.

Ces premières interprétations ne constituent bien évidemment que des suppositions. Si nous souhaitons réellement comprendre les mécanismes de bris des céramiques et interpréter celui des vases archéologiques, un référentiel expérimental structuré des fractures devra être établi.

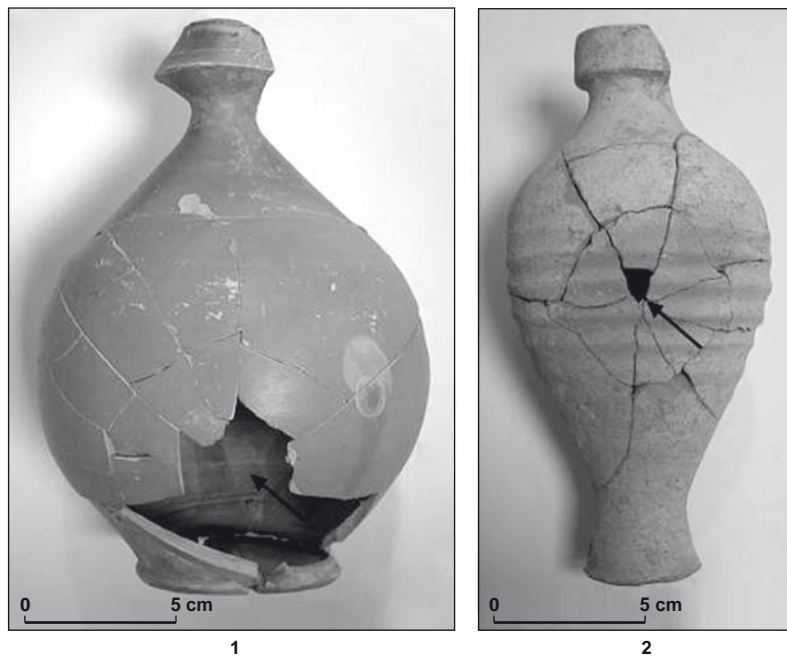


Fig. 35 – Quai Arloing à Lyon, cassures rayonnantes de la panse de deux vases :
 1, cruche en céramique sigillée claire B n° 137 ; 2, amphorique n° 147 (clichés : J. Vieugué, CNRS).

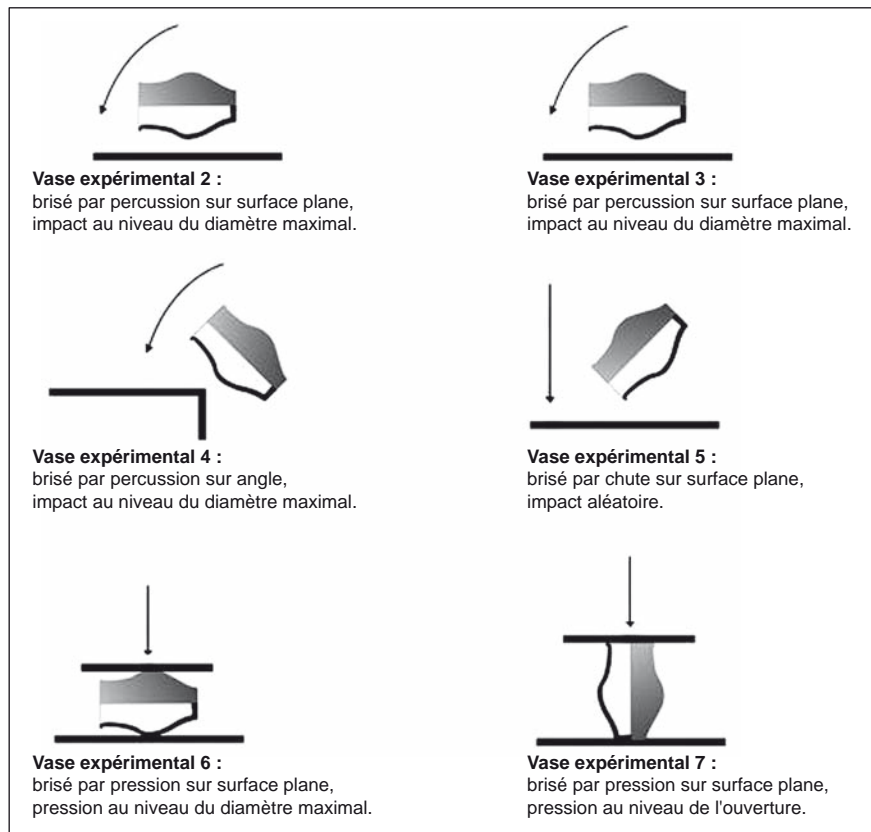


Fig. 36 – Schéma représentant les diverses modalités de bris de six céramiques expérimentales (DAO : J. Vieugué, CNRS).

Tabl. VI – Comparaison de la fragmentation et de la disposition des cassures des vases expérimentaux et archéologiques.

Vases expérimentaux	Nombre de fragments	Poids du vase (en g)	Taux de fragmentation	Convergence des cassures
2	10	111	11,1	oui (en un unique point)
3	17	160	9,4	oui (en un unique point)
4	8	94	11,8	oui (en un unique point)
5	11	237	21,5	non
6	50	235	4,7	non
7	47	241	5,1	oui (en 2 points diamétralement opposés)
Vases archéologiques	Nombre de fragments	Poids du vase (en g)	Taux de fragmentation	Convergence des cassures
137	17	190	11,2	oui (en un unique point)
147	17	187	11	oui (en un unique point)
242	22	128	5,8	non
139	2	301	150,5	non
180	20	161	8,1	non

LA SITUATION DU MOBILIER CÉRAMIQUE DANS LA TOMBE

Selon les cas, le mobilier céramique présente des relations diverses avec le corps ; il peut en effet être placé à son contact ou bien en être séparé par le contenant, le couvercle de la fosse ou bien encore par un dispositif « étagé ». La localisation des vases relativement aux régions anatomiques du sujet (tête, membres, droite, gauche, etc.) varie également beaucoup.

Le problème est que peu de sites sont documentés de manière à restituer l'intégralité du dispositif funéraire : dans le meilleur des cas, est indiquée la localisation par rapport aux membres ou à la tête du sujet, mais on ne dispose que très rarement d'informations visant à connaître les modalités du dépôt : dans ou hors du contenant du corps, sur le couvercle, etc.

Le dispositif général du dépôt

En Rhône-Alpes, les exemples documentant le dispositif du dépôt de mobilier sont assez rares. Ils concernent une seule inhumation de Briord sur les onze qui livrent du mobilier, sept sur les onze du quai Arloing, aucune de la voie de l'Océan, une sur les trois de la rue des Fossés-de-Trion, trois sur six à la Favorite, etc.

Que ce soit pour le Haut-Empire ou le Bas-Empire, les cas les plus fréquents sont ceux où les vases (et les lampes) ont été placés à l'intérieur de l'espace qui contenait le corps, qu'il s'agisse d'un cercueil, d'un coffrage, ou de la fosse elle-même, fermée par une couverture. On les identifie

généralement par le fait que les vases sont debout dans les limites définies de l'espace du réceptacle du corps (Blaziot *et al.*, 2001, fig. 16, vase 1, p. 287), ou bien parce qu'ils se sont inclinés contre ce dernier, voire l'ont contraint (fig. 37) ou encore, parce que les os passent par-dessus (fig. 38). En revanche, lorsque les vases sont brisés et leurs tessons désolidarisés, ou qu'ils reposent sur des pièces osseuses qui se sont disloquées et déplacées (fig. 39 et 40), nous envisageons qu'ils se soient effondrés de plus haut. C'est le cas de l'abondant mobilier mis au jour dans la tombe 10 de Notre-Dame du Bon Accueil, à Rodez, retrouvé sur le fond et en périphérie de la fosse, en dehors des limites du cercueil (Gruat, Marty, 2003, p. 145-147) : la plupart des vases étaient inclinés, posés sur la panse ou à l'envers et beaucoup étaient brisés. L'interprétation de l'auteur est que les dépôts, initialement posés sur le bord de la partie supérieure du cercueil, ont basculé lors du remblaiement de la fosse (Gruat, Marty, 2003, p. 146). La situation se complique lorsque les vases sont juste couchés, car il n'est pas toujours possible de préciser s'ils ont seulement basculé ou se sont effondrés depuis le couvercle, notamment lorsqu'ils ne reposent pas en avant du squelette ou ne sont pas brisés (fig. 41). En effet, si le couvercle s'affaisse largement, par exemple sur un mode en U, au lieu de se rompre, le récipient ne va pas nécessairement se casser, ni même, dans le cas d'un plat ou d'une coupe, se retourner ; parfois, c'est la présence d'une couche de sédiment sous le vase qui permet de supposer que l'objet est en situation secondaire. *A contrario*, des vases effondrés en avant ou à côté du squelette, peuvent tout à fait avoir été placés dès l'origine dans le contenant du corps, mais sur des étagères, comme l'ont montré les vases des tombes

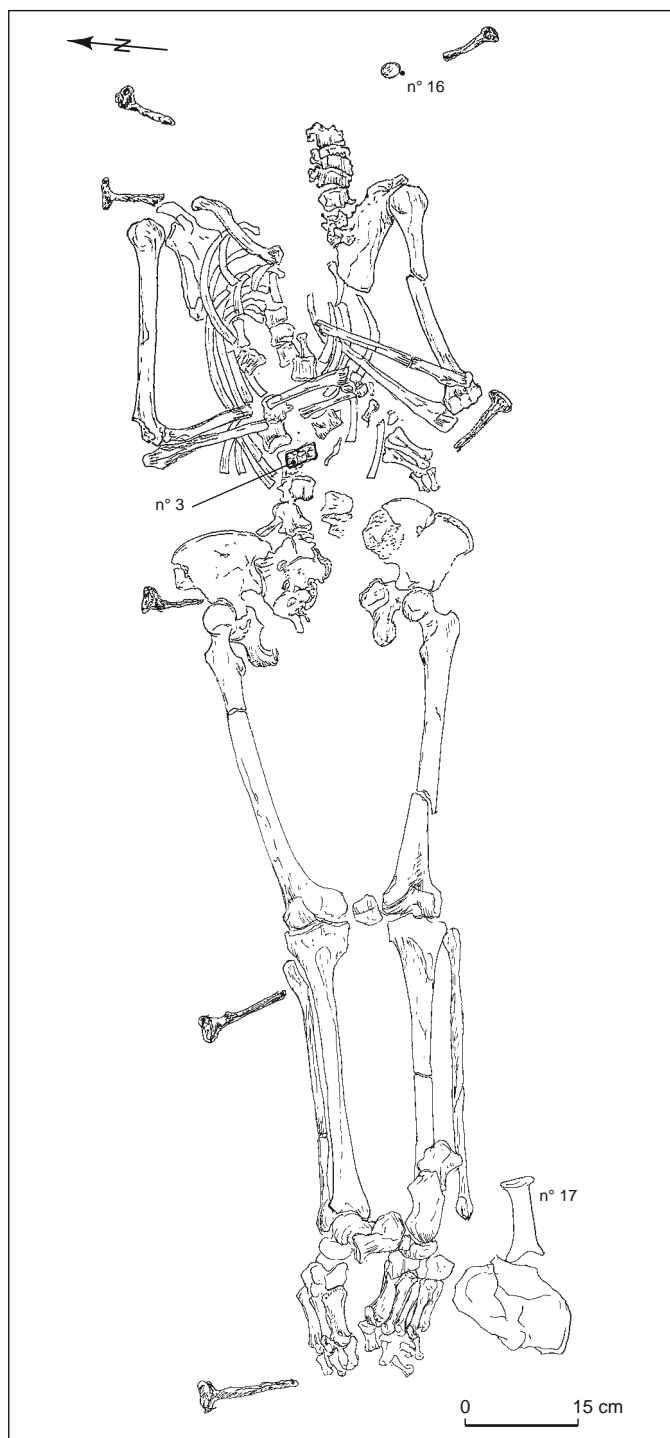


Fig. 37 – La Butte à Lyon, sépulture 2 : le pied gauche du squelette est contraint par le balsamaire n° 17 (relevé : F. Blaizot, Inrap ; DAO : F. Vaireaux, Inrap).



Fig. 38 – Malbosc à Montpellier, sépulture 2096 : les pieds du squelette passent par-dessus la céramique (relevé : F. Blaizot, Inrap ; DAO : G. Macabéo, Inrap).

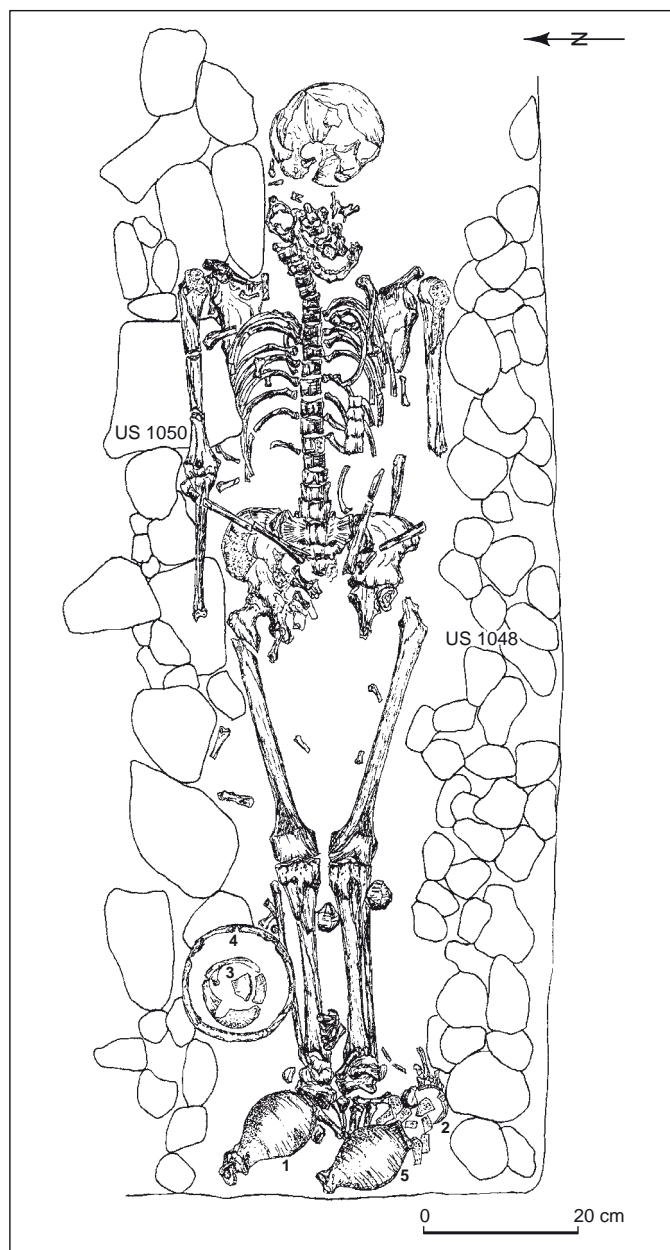


Fig. 39 – *Le Patis* à Montboucher-sur-Jabron, sépulture 12 (relevé : F. Blaizot, Inrap ; DAO : G. Macabéo, Inrap).

des jeunes enfants de Champ Madame, à Beaumont, dans le Puy-de-Dôme (Alfonso, Blaizot dir., 2004, fig. 140 et 156, p. 229 et p. 245), retrouvés renversés, de chant ou « empilés » avec des pendages d'orientations différentes dans chaque couche. Un dispositif de ce type est envisagé dans la tombe tardo-antique 110 de la Labre, à Châteauneuf-du-Rhône, dans la Drôme (IV^e s.) (fig. 42), et dans plusieurs sépultures de Malbosc. À la Favorite, on notera la situation particulière d'une lampe, posée sur une *imbrex* dans le cercueil,

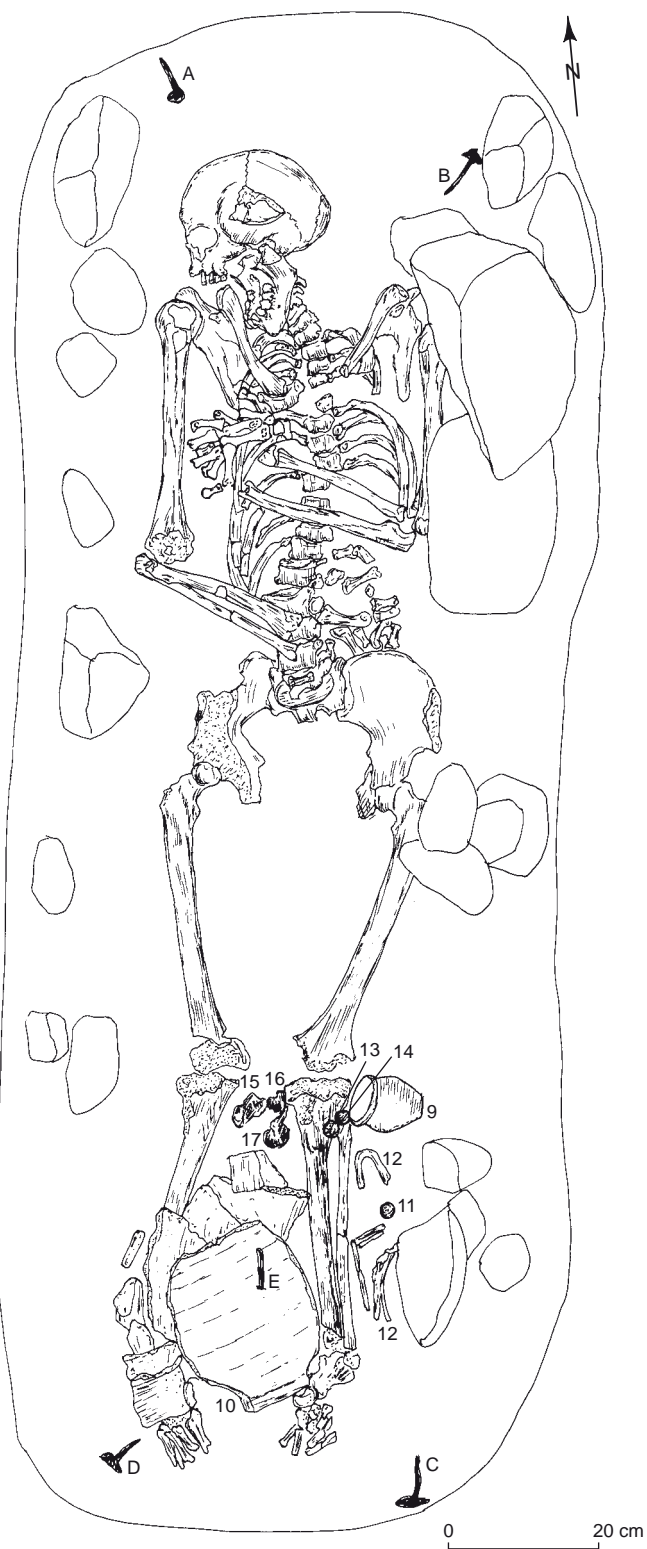


Fig. 40 – Malbosc à Montpellier, sépulture 2001 : effondrement des vases (relevé : F. Blaizot, Inrap ; DAO : G. Macabéo, Inrap).

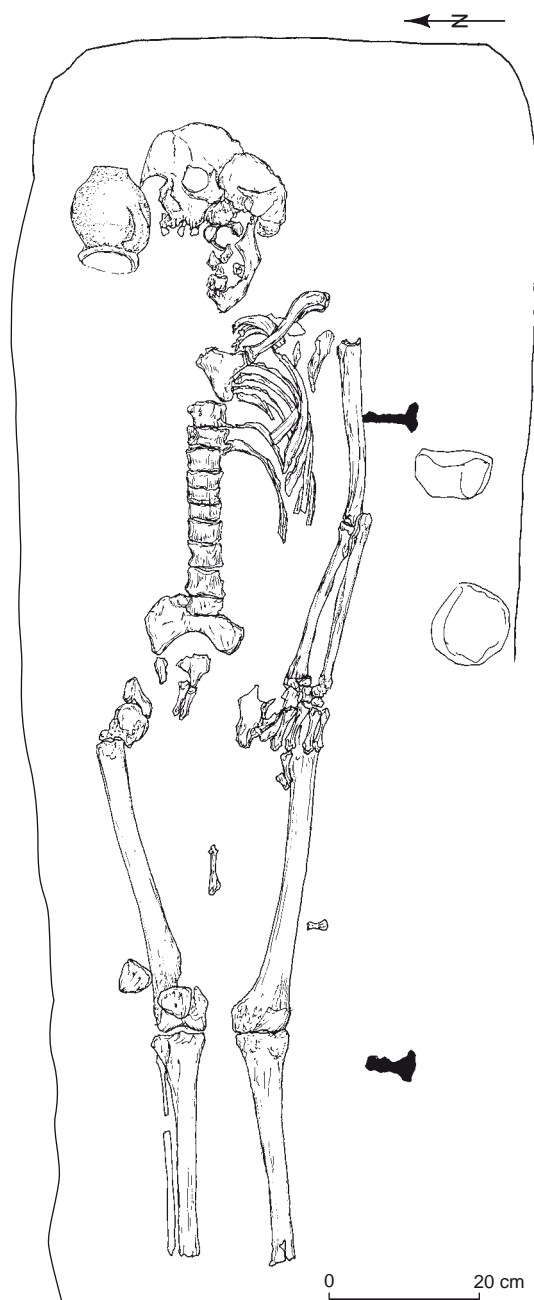


Fig. 41 – Site de la clinique Saint-Charles à Lyon, effondrement d'un vase (relevé : F. Blaizot, Inrap ; DAO : G. Macabéo, Inrap).

tandis qu'un grand vase se trouvait, en aval, en dehors du contenant, contre la paroi de la fosse (sépulture 12).

Dans beaucoup de cas, les interprétations sont difficiles ; par exemple l'inhumation n° 305 de la rue des Fossés-de-Trion, à Lyon (III^e s.) (fig. 43), a été pratiquée dans un cercueil de planches clouées, posé sur des pierres plates, ce qui a curieusement entraîné peu de remaniements. Le



Fig. 42 – La Labre à Châteauneuf-du-Rhône, sépulture 137 : à droite du crâne, un gobelet ; à gauche, des fragments empilés à l'envers d'un plat en céramique commune grise kaolinique (cliché : E. Ferber, Inrap).

vase, situé dans l'angle nord-est du contenant, présente un pendage vers l'intérieur du cercueil, en direction du bloc crânio-facial du squelette, et entre dans la délimitation linéaire de la paroi nord du contenant définie par les clous (l'embouchure est en butée). On ne peut toutefois pas dire si le vase se trouvait bien sur le fond du cercueil à l'origine, ou bien s'il a glissé lorsque le couvercle s'est affaissé. Il en est de même des lampes, parfois retrouvées à l'envers sur le sol d'inhumation, comme l'illustre celle de la sépulture n° 168 du site de Chapeau-Rouge, située latéralement à la jambe gauche : a-t-elle été volontairement retournée, suivant le principe de l'inversion, ou bien s'est-elle effondrée *a posteriori* ? Dans la sépulture n° 3116 des Feuillis, à Saint-Priest (seconde moitié du I^{er} s.) (fig. 44), le balsamaire n° 2 se trouvait dans le contenant puisqu'il s'est renversé en partie en avant du squelette (les os et le vase sont en contact, sans sédiment intermédiaire). Il en est probablement de même pour le pot n° 1, incliné vers l'ouest en équilibre instable en direction et à distance de la paroi de la fosse, ce qui traduit un effet de paroi. En revanche, le fragment de la jatte n° 3 transgresse la limite supposée de cette paroi définie par l'inclinaison du vase n° 1 et par le genou droit du squelette ; en outre, ce fragment offre un pendage vers l'ouest de 7,50 cm,

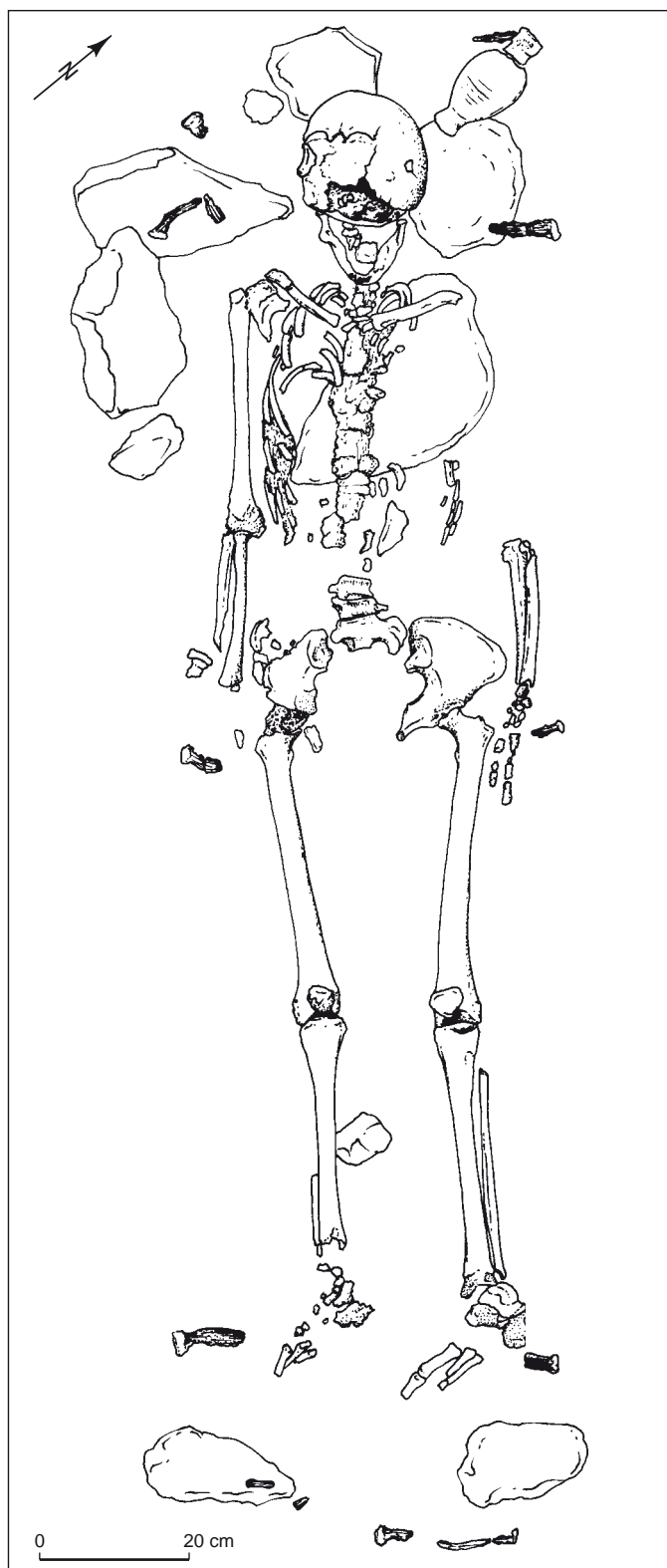


Fig. 43 – Site des 19-21 rue des Fossés-de-Trion à Lyon, sépulture 305 : effondrement d'un vase (relevé et DAO : W. Vidlak et F. Vaïreaux, Inrap).

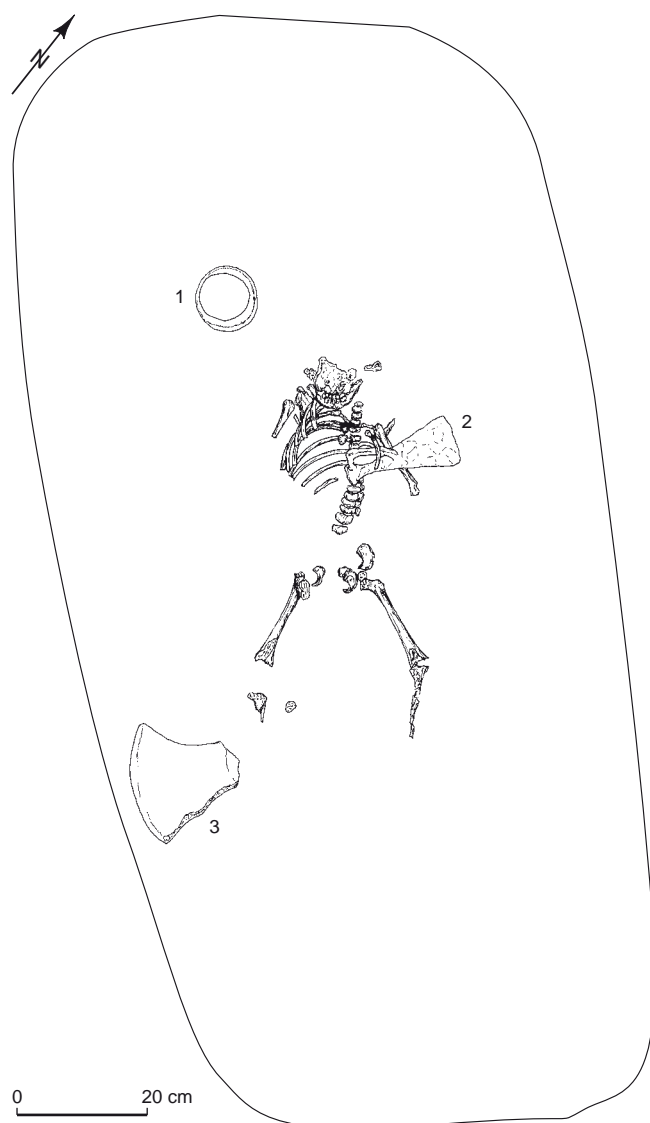


Fig. 44 – Les Feuillis à Saint-Priest, situations différentielles des vases (relevé et DAO : F. Blaizot, Inrap).

et son côté orienté vers l'intérieur du contenant repose au même niveau que l'ouverture du pot n° 1. On peut ainsi envisager que ce fragment (ou un vase complet à l'origine) reposait à l'origine sur le couvercle, ou était incliné contre la paroi du contenant et que lors de son pourrissement, il s'est effondré en partie à l'intérieur.

Les situations les plus fiables sont celles où les vases sont restés piégés plusieurs centimètres au-dessus du fond, ce qu'illustre la sépulture 2101 du site de Malbosc : le pot ovoïde n° 52 reposait 7 cm au-dessus du sol d'inhumation et s'enfonçait dans le sédiment noir qui se rapporte aux restes du couvercle (fig. 45). Parfois, les vases situés au-dessus du

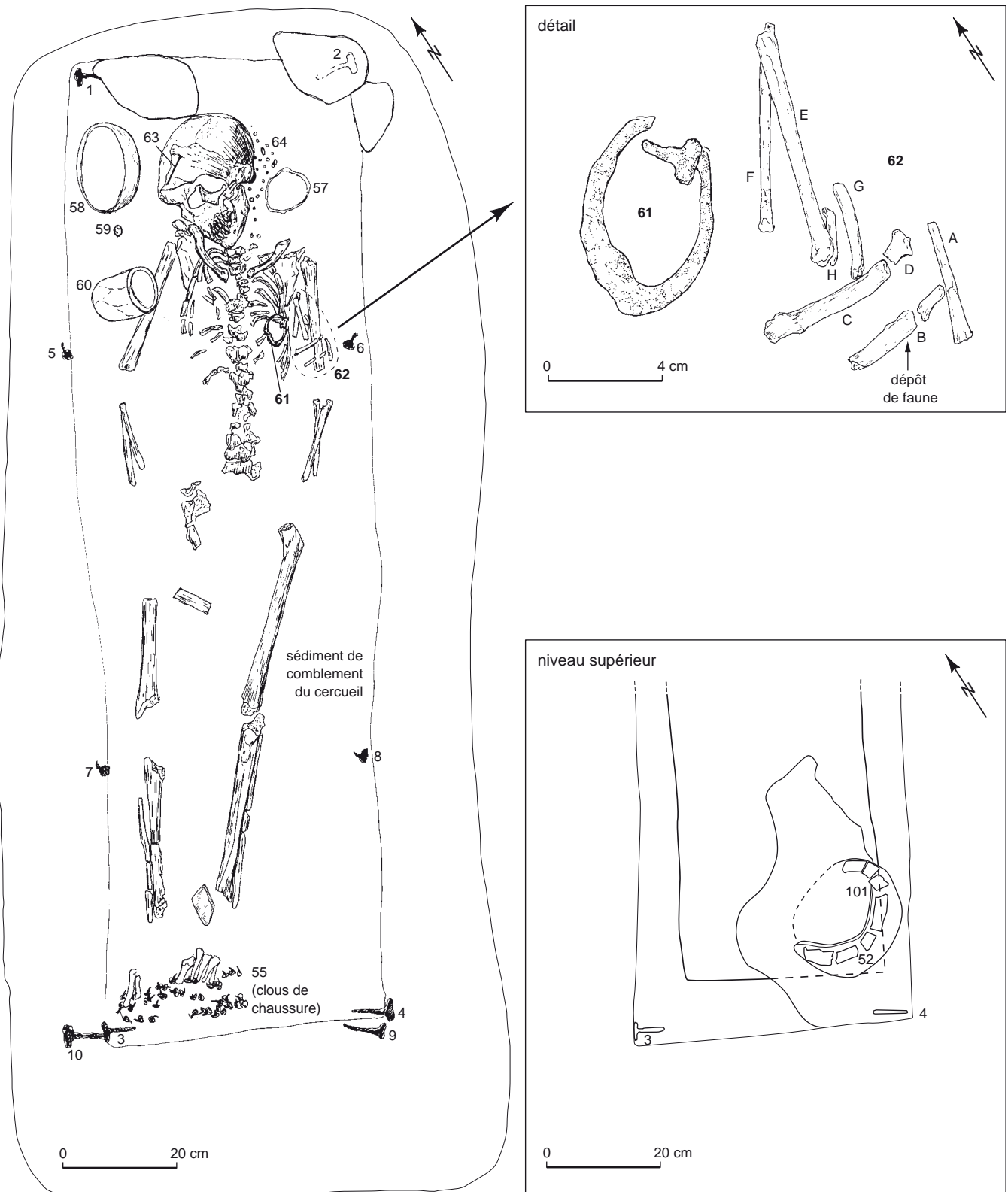


Fig. 45 – Malbos à Montpellier, sépulture 2101 : situation d'un pot sur le couvercle du contenant (relevé : F. Blaziot, Inrap ; DAO : G. Macabéo, Inrap).

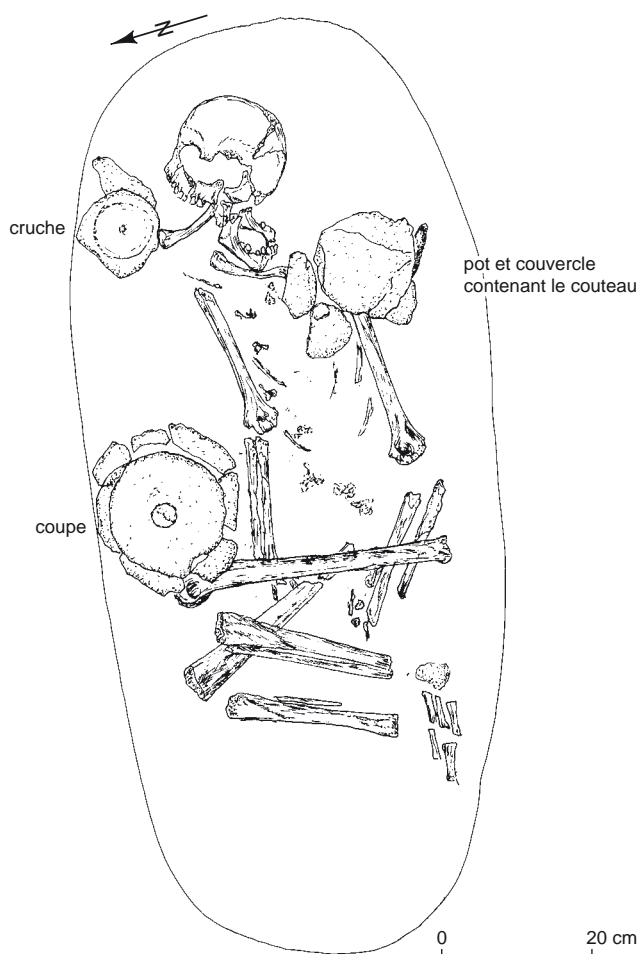


Fig. 46 – Site des 4-6 rue du Mont-d'Or à Lyon, sépulture 3 de l'époque augustéenne (relevé : F. Blaizot, Inrap ; DAO : G. Macabéo, Inrap).

fond de fosse se trouvent en dehors des limites du contenant contre la paroi interne. C'est le cas dans la tombe 33 de la Calade à Cabasse, où deux vases ont été retrouvés en suspension entre la paroi du coffrage de tuiles et celle de la fosse, sous la couverture de tuiles débordantes (Bérard, 1961, p. 149-150). Dans la tombe 5246 du site de la Céreirède à Lattes (fig. 20, p. 34), les vases ont été retrouvés en suspension au-dessus des clous d'assemblage de la partie supérieure du cercueil, entre les parois de la fosse et celles du coffre. Pour ces exemples, on peut supposer que les vases étaient placés sur un support distinct en matériau périssable, pouvant correspondre à la couverture de la tombe ou à une étagère, à moins que les récipients aient basculé depuis le rebord de la couverture du contenant.

La tombe en fosse augustéenne de Lyon illustre une disposition différente puisque le mobilier se trouvait à

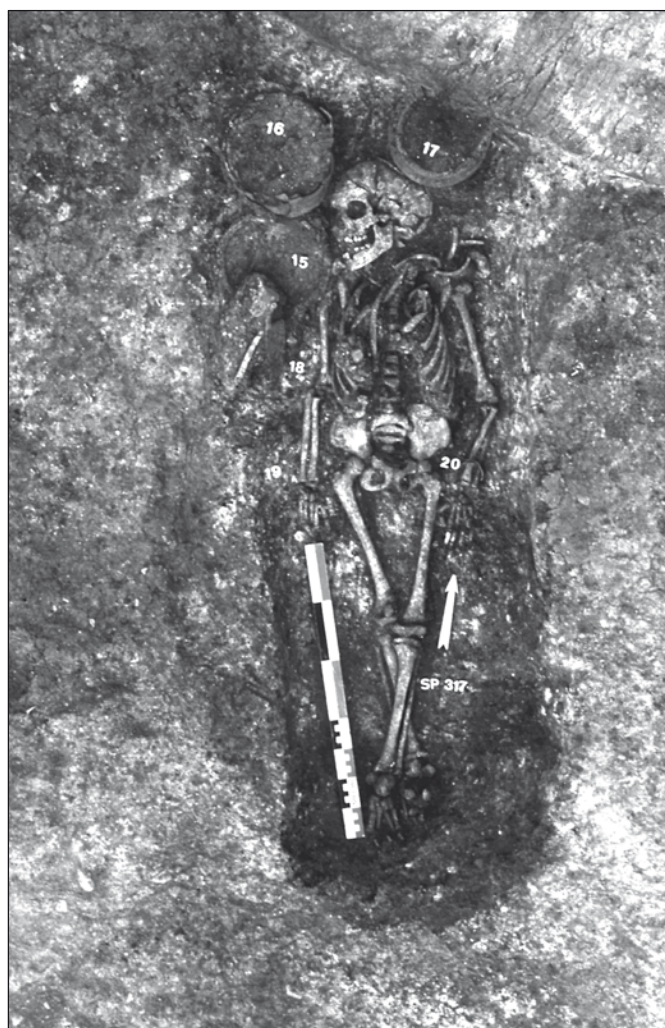


Fig. 47 – Aulnat/Gandaiilat, à Clermont-Ferrand, sépulture 317 (II^e s. av. J.-C.) : le mobilier semble avoir été placé sur le couvercle (cliché : F. Blaizot, Inrap).

l'origine sur le couvercle de la fosse (fig. 46). La tombe en fosse est argumentée par un profil en U et par les effets de butée du genou gauche et du fémur droit contre les parois, tandis que la décomposition en espace vide est démontrée par des mouvements qui se sont produits hors du volume du corps (mouvement du bloc crânio-facial, déplacement de la clavicule droite, dislocation du genou droit et bascule du thorax). Les trois vases reposaient entre 11 cm et 15 cm au-dessus du fond de la fosse, dont un pot, désolidarisé de son couvercle, qui se situait en avant de l'épaule gauche du squelette : ce pot est renversé, de même que la cruche située en amont de l'épaule controlatérale. Les vases ne peuvent donc avoir été placés que sur le couvercle, l'hypothèse d'étagères n'étant pas compatible avec l'étroitesse relative

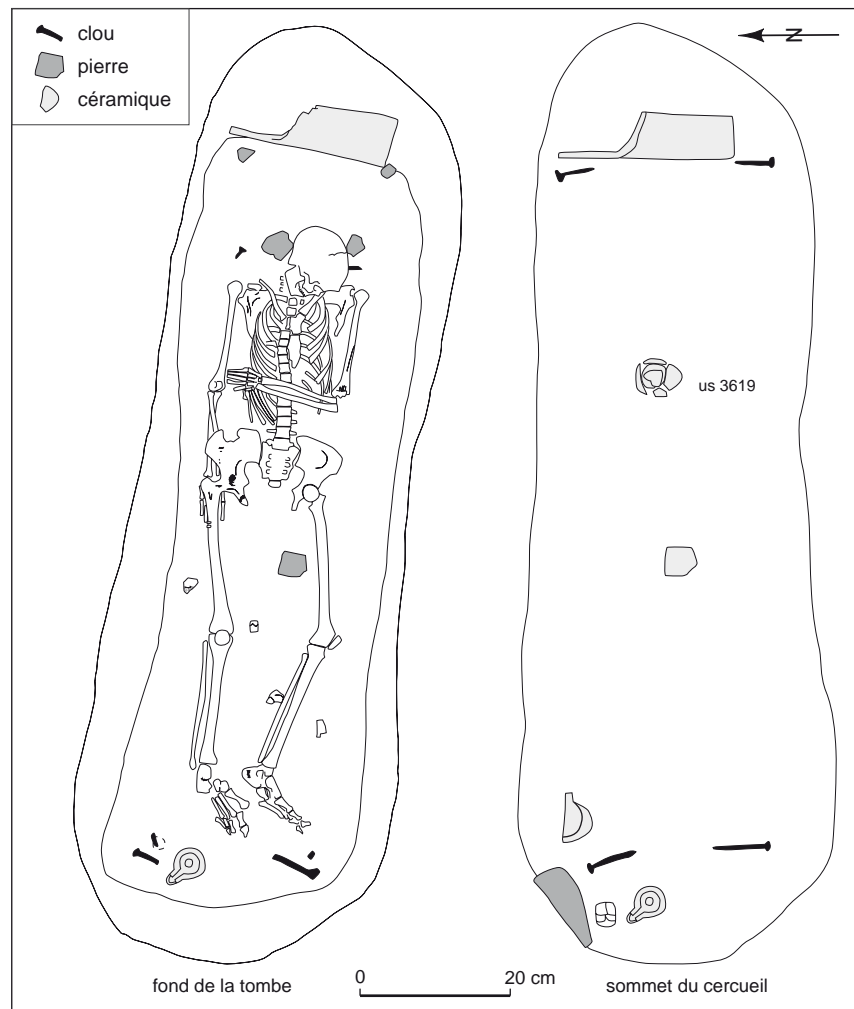


Fig. 48 – Les Carmes à Nîmes, sépulture 3341 : situations différentielles des vases (relevé : F. Blaizot, *Inrap* ; DAO : A. Recolin, *Inrap*).

de la fosse. Cette sépulture rappelle un dispositif que nous avons envisagé pour des inhumations du II^e s. av. J.-C. en Auvergne (étude inédite de F. Blaizot pour le site d'Aulnat/Gandaillat, sépulture 317 par exemple ; fig. 47).

Les vases sont aussi parfois, mais plus rarement, déposés hors du cercueil, sur les longs ou les petits côtés. Le phénomène est bien illustré par la sépulture 89 du quai Arloing, où les vases sont amassés en aval des clous qui délimitent le petit côté distal du cercueil (Tranoy, 1995a, fig. 209, p. 230), et a été envisagé pour certaines sépultures d'enfants du site de Champ Madame (Alfonso, Blaizot dir., 2004). Ce cas de figure se rencontre également à Nîmes, dans la tombe 3441 des Carmes, qui comporte une lampe et un dépôt de faune placés sur le fond à une extrémité de la fosse, en dehors de la limite du cercueil matérialisée par les clous, et un pot situé sur le cercueil au-dessus du thorax

(fig. 48). Le site de Malbosc montre au moins un cas où les vases paraissent avoir été disposés sur un support à l'extérieur du contenant (sépulture 2083), tandis que le mobilier de la sépulture 504 du Pillon se trouvait dans un contenant distinct de celui du corps, placé latéralement à ce dernier (Blaizot *et al.*, 2001, fig. 30, p. 314).

Des vases ont parfois volontairement été brisés au moment du dépôt et cette pratique revêt plusieurs formes.

Sous le squelette, il arrive que l'on trouve les restes d'un vase complet et brisé, dont les fragments sont dispersés. À Lyon, la pratique est illustrée sur le site de Saint-Irénée où un grand balsamaire en verre du dernier tiers du I^{er} s. a été brisé sur le fond de la fosse avant de placer le cercueil (fig. 49). À la Favorite, les restes d'un balsamaire brisé se trouvaient sous un squelette inhumé dans une tombe en fosse (tombe 268, série du Haut-Empire), tandis que la pratique se



Fig. 49 – Saint-Irénée à Lyon, sépulture 196 : balsamaire brisé sur le fond de la fosse (cliché : V. Savino, Inrap).

retrouve dans la sépulture 60 du quai Arloing, où un pichet en céramique était écrasé sous le cercueil (Tranoy, 1995b, p. 494 ; seconde moitié du II^e s.). D'autres exemples de vases brisés, dont les restes sont dispersés sous le sujet, ont été observés dans les ensembles nîmois du Mas des Abeilles II.6 et de Montaury à Nîmes, respectivement datés du II^e s. et de la première moitié du III^e s. À Domenove III (commune de Villeneuve-lès-Maguelonne, Hérault), la sépulture 20, datée du deuxième quart du III^e s., renfermait les restes d'une urne incomplète, répartie en plusieurs fragments dans la fosse : la lèvre et le col au niveau des pieds, le fond en arrière du genou gauche, plusieurs fragments de panse en arrière des membres inférieurs (fig. 50).

Avec la série tardo-antique du Pillon, nous avons émis l'hypothèse que des vases ont été brisés sur le couvercle du contenant (Blaizot *et al.*, 2001, p. 312-317). Des opérations archéologiques menées sur d'autres séries de même date ont montré que les vases en question sont parfois brisés en dehors de la fosse et que seule une partie des fragments est rejetée dans la sépulture ; en effet, à l'instar de ce qui a été observé à Domenove III, ces récipients ne sont quasiment jamais complets, comme l'illustrent le vase 18/25 de la tombe 2037 de Malbosc, dont on a retrouvé deux gros fragments représentant 60 % de l'objet, dispersés à deux endroits de la fosse, ainsi que les vases brisés et dispersés 1 et 3 de la sépulture 508 du Pillon (Blaizot *et al.*, 2001, p. 310-311). Dans la tombe 21 du site de la Grande Borne (Clermont-Ferrand, Puy-de-Dôme), le gobelet, représenté à 90 %, est composé de sept fragments répartis sur une surface comprise entre les genoux et le bassin inclus du squelette à l'intérieur du

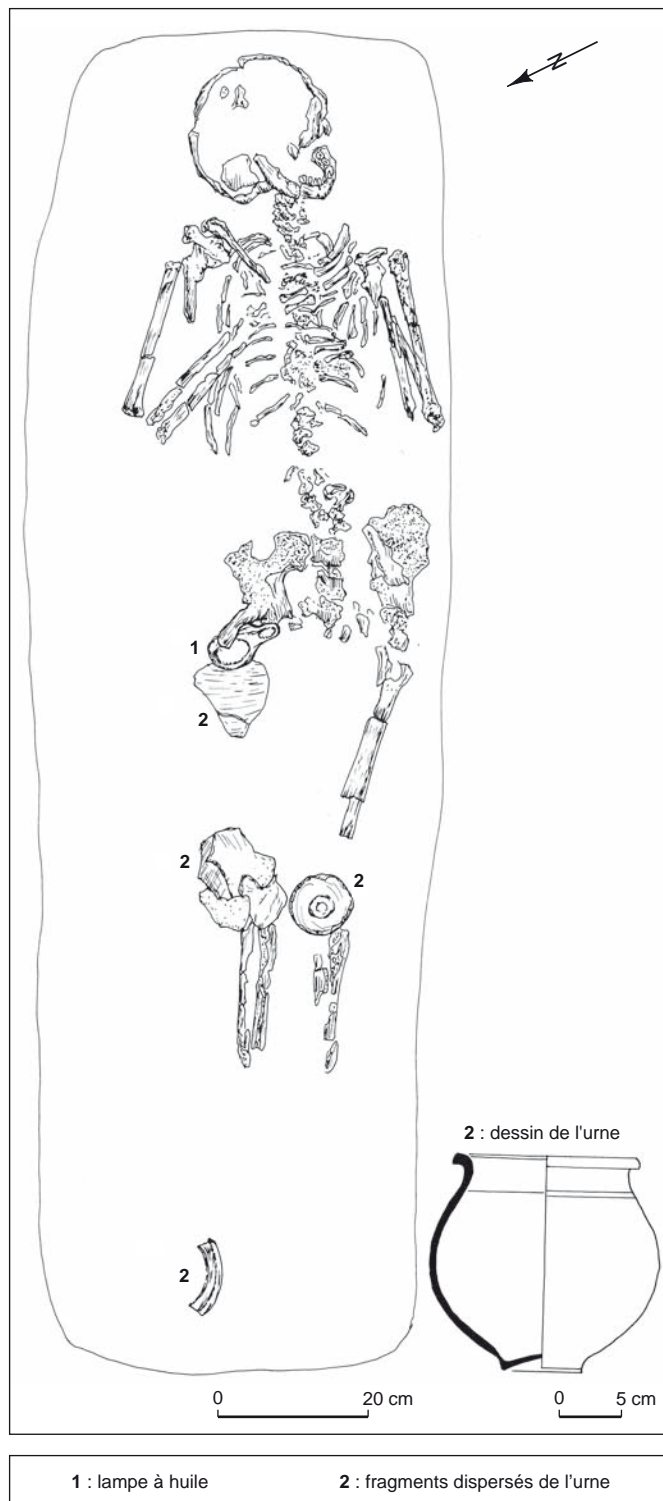
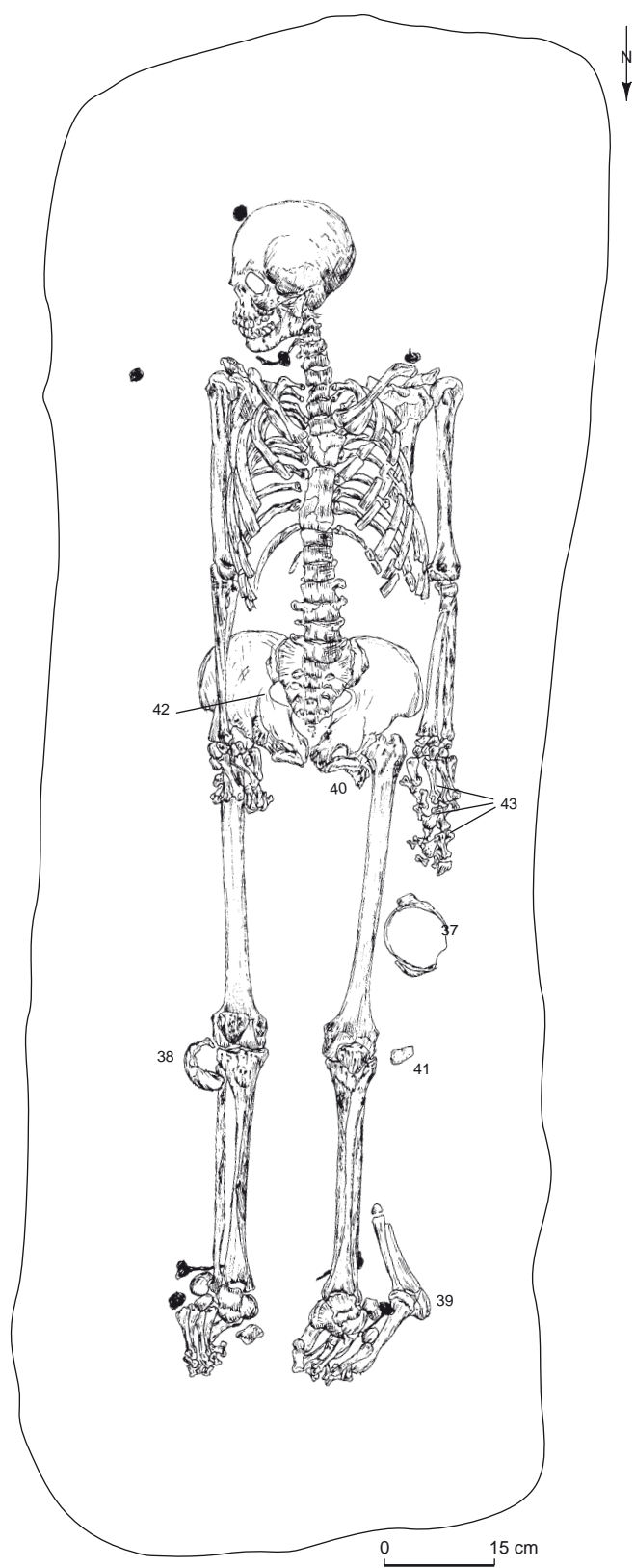


Fig. 50 – Domenove III à Villeneuve-lès-Maguelonne, sépulture 20 (dessin : F. Blaizot et S. Raux, Inrap).



cercueil (fig. 51). Toujours pour l'Antiquité tardive, dans la sépulture 137 de la Labre, les restes d'un plat en céramique commune, dont il manque un fragment de fond, sont représentés par plusieurs tessons empilés en amont de l'épaule gauche du squelette (fig. 42). Pour les II^e s. et III^e s., les vases du Mas des Abeilles sont également toujours incomplets, ce qui implique que le bris a été effectué avant le dépôt dans la fosse. À Montauray, le pot très fragmenté n'a pu être remonté mais son état, et l'importante dispersion des éléments échelonnés entre le thorax et les jambes, laissent aussi envisager un bris préalable à l'enfouissement.

Une autre pratique consiste à casser un fragment de vase, en particulier le bord, et à le placer à un endroit différent, dans la tombe, que le reste du vase.

Un tesson de bord du vase n° 52 placé sur le couvercle de la sépulture 2101 de Malbosc (fig. 45, p. 57) a été retrouvé entre les jambes du squelette sur le fond de la fosse, 7 cm plus bas ; l'hypothèse d'une cassure naturelle durant l'évolution taphonomique de la sépulture est douteuse et on envisagera plutôt qu'un fragment a été prélevé et placé dans le cercueil. L'une des rares sépultures des Plantées, à Briord, documentée en ce sens (sépulture 109), témoigne également de la pratique à propos d'une coupelle de type Drag. 33, dont deux tessons représentant 5 % du vase, se trouvaient sous le cercueil (Perraud, 2002, p. 116). Il en est de même dans la tombe 2076 de Malbosc et dans la 1552 du Mas des Abeilles II.6. Dans la sépulture 2083 de Malbosc, le fait que certains tessons appartenant au même vase se trouvent en arrière du squelette, et que d'autres soient plaqués contre la face latérale du cercueil monoxyle, paraît indiquer que le rejet des fragments s'est fait durant l'installation du contenant dans la fosse.

Sur le même site, la sépulture 2037 illustre à elle seule les différents gestes (fig. 52) : mutilation d'un vase à liquides placé sur le fond du contenant (n° 23), effondrement de vases à solides à l'origine posés sur le couvercle (n°s 23 et 26), bris d'une coupe hors de la tombe, dont deux de ses fragments furent rejetés dans la fosse (n°s 18 et 25).

Des pratiques équivalentes sont relevées dans les inhumations de La Tène finale en Auvergne, bien qu'en proportion moindre. La tombe à armes de Gandaillat renferme au moins un vase volontairement brisé (sépulture 474 du II^e s.) (fig. 53) et, dans la sépulture 17, des fragments appartenant à un vase se trouvent en amont du squelette, sur le fond de la fosse.



Fig. 51 – La Grande Borne à Clermont-Ferrand, dispersion des fragments d'un gobelet (relevé : F. Blaizot, *Inrap* ; DAO : G. Macabéo, *Inrap*).

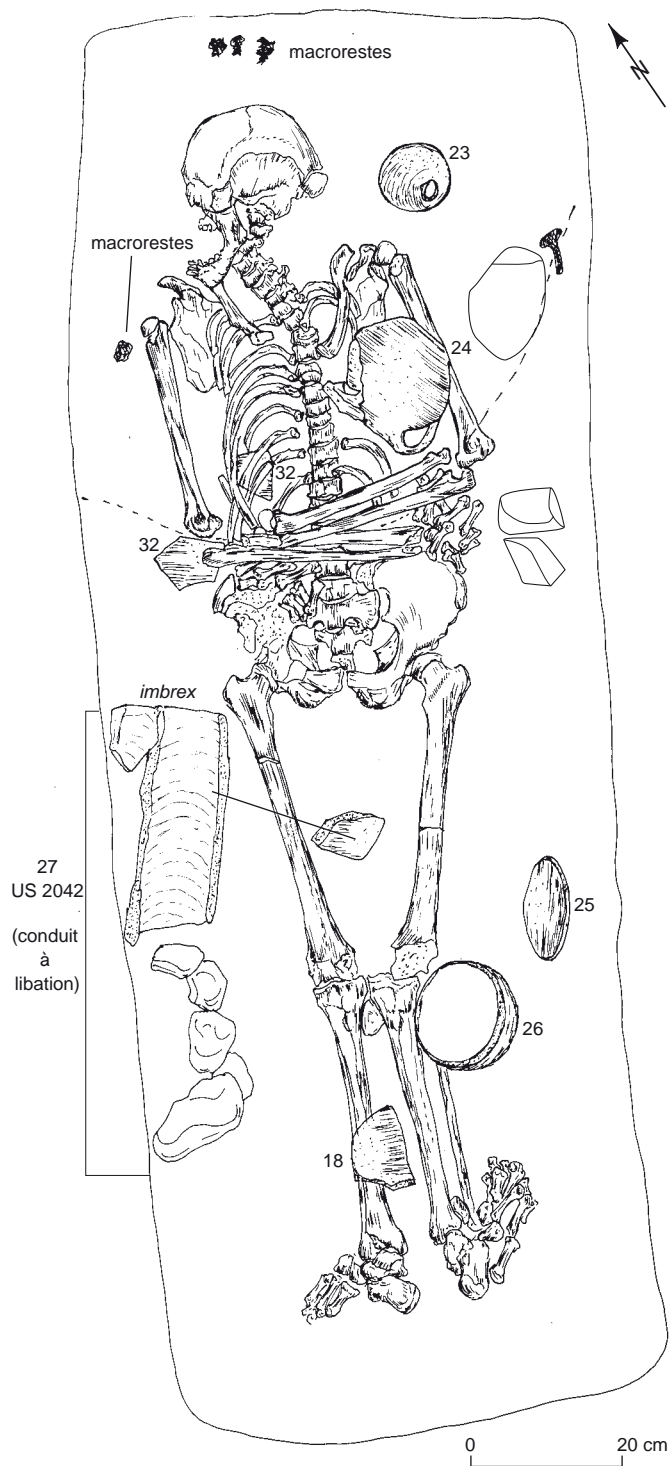


Fig. 52 – Malbosc à Montpellier, sépulture 2037 : répartition différentielle des vases (relevé : F. Blaizot, Inrap ; DAO : G. Macabéo, Inrap).



Fig. 53 – Aulnat/Gandaillat à Clermont-Ferrand, sépulture 474 (II^e s. av. J.-C.) : en haut à gauche, vase volontairement brisé dans la tombe (cliché : F. Blaizot, Inrap).

La situation du dépôt relativement au corps

Rappelons brièvement, même si nous avons choisi de ne traiter que la vaisselle, que la parure ou les accessoires vestimentaires ne sont pas toujours portés. Parfois des éléments de parure ou de ceintures ne se trouvent pas en position fonctionnelle : on peut citer, à titre indicatif, six bracelets empilés ou un lot d'épingles aux pieds des squelettes sur le site de la Butte (sépultures 11 et 12). Il en est de même pour les chaussures, indifféremment portées ou placées à proximité des pieds des

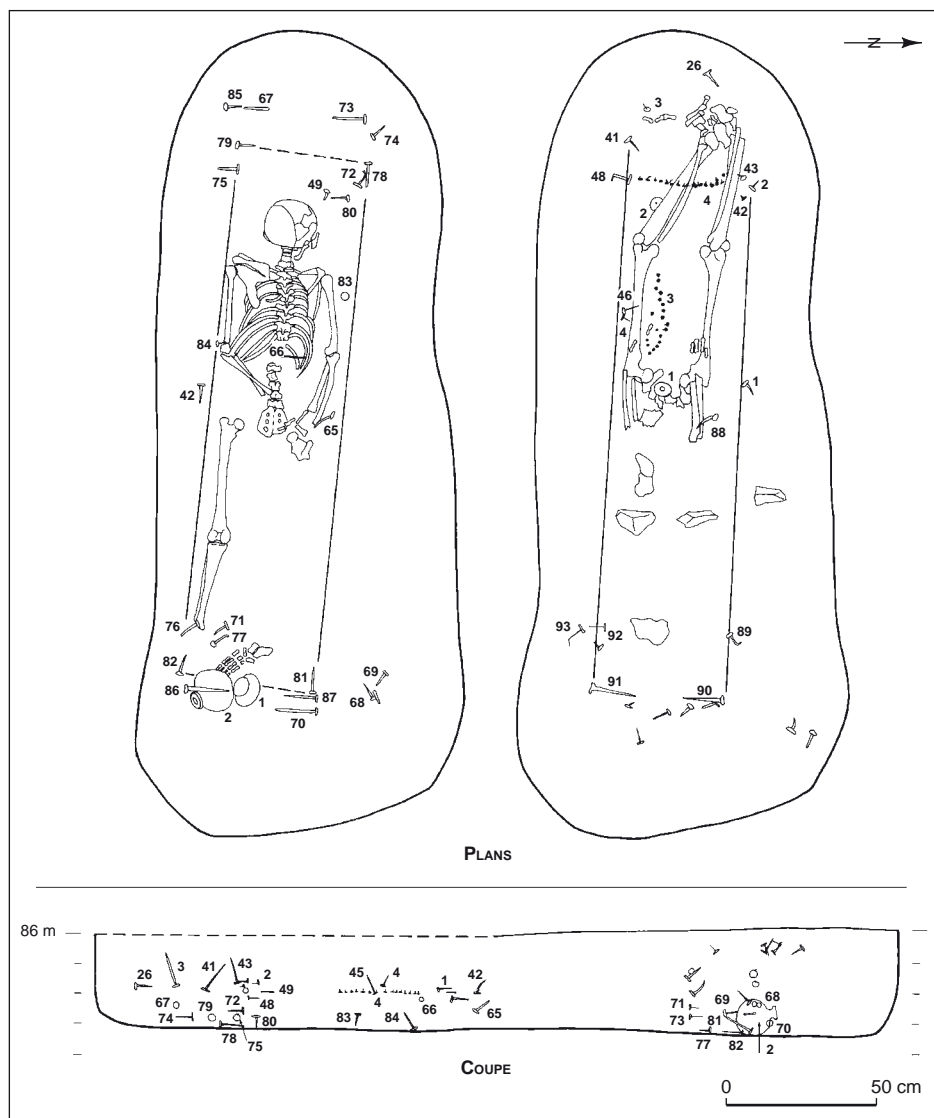


Fig. 54 – *Le Valladas à Saint-Paul-Trois-Châteaux, sépulture 58 : position des chaussures et de la cruche n° 1 (relevé et DAO : V. Bel et M.-N. Baudrand, Inrap).*

sujets ; dans la tombe T90 du quai Arloing (Tranoy, 1995b, p. 495), et la tombe 184 de la rue du Chapeau-Rouge à Lyon, les sujets possédaient respectivement deux et trois paires de chaussures, mais aucune n'était portée. Dans cette dernière, les trois paires se trouvaient empilées sur 0,25 m de hauteur entre la paroi de la fosse et celle du cercueil. La tombe 58-I du Valladas en fournit un autre exemple : l'une des chaussures était placée entre les cuisses et l'autre en avant des jambes du squelette (fig. 54). Dans quelques cas, certains objets peuvent avoir été utilisés pour le costume funéraire, ce qui peut donner l'impression qu'ils ne sont pas en place, comme nous l'avons évoqué plus haut à propos des linceuls.

En Auvergne, les séries les mieux documentées indiquent que les vases présents dans les tombes du Bas-Empire sont déposés prioritairement au niveau de la moitié inférieure du corps. À la Grande Borne, les trois sépultures de cette période contiennent au moins un vase, intact ou brisé avant le dépôt, et placé à l'intérieur même du cercueil. Une bouteille et un pot entiers, trouvés respectivement dans les tombes 22 et 97, se situent à proximité des pieds. Quant aux récipients brisés, tels le gobelet de la sépulture 21, ainsi que la coupe et le pot de la tombe 97, ils apparaissent dispersés du pied au bassin, mais principalement entre le membre inférieur gauche et la paroi du contenant en bois.

La documentation ancienne fait état de pratiques semblables sur d'autres sites régionaux de l'Antiquité tardive, tout en apportant quelques compléments d'information. En effet, à Gergovie et à Pardines (Puy-de-Dôme), lorsque les sépultures du IV^e s. regroupent plusieurs vases, ces derniers sont disposés préférentiellement vers la partie inférieure du squelette et, dans ce cas, peuvent contenir des « os d'oiseau ». Le reste du mobilier repose autour de la tête, sans que l'on puisse déterminer exactement s'ils ont été placés, à l'origine, à l'intérieur ou à l'extérieur du cercueil (Desforges, Fournier, 1931, p. 5-6 et 1945, p. 110-112 ; Turlonias, 1991).

Dans la région de Lyon, les inhumations tardives du Trillet et du Pillon montrent une nette prédilection pour la région de la tête quant à l'emplacement des vases à liquides (Blaizot *et al.*, 2001, p. 314), alors qu'aux pieds sont déposés indifféremment des vases se rapportant aux deux fonctions. À Lyon, ce sont également des vases à liquides qui ont été brisés sur le fond de la fosse à l'emplacement de la moitié supérieure du corps (site de la Favorite, *cf.* Tranoy, 1995b, p. 494 ; site de Saint-Irénée, voir fig. 49, p. 60). Le même constat a été fait dans les Alpes sur le site de la ZAC Galbert à Annecy, où les vases à liquides sont systématiquement installés aux abords de la tête (sépultures 1 et 13), ou latéralement à l'épaule dans un cas (sépulture 6), alors que le seul vase situé au pied est une coupe (sépulture 11). En Suisse romande, à Yverdon-les-Bains, la majorité des dépôts à liquides et à solides sont disposés au niveau de la moitié inférieure du corps, mais six des huit occurrences de vases placés à la tête concernent le service des liquides (Steiner, Menna, 2000, fig. 69).

Les pratiques restent toutefois variées au sein d'un même territoire. Par exemple à Lyon, le site de la rue des Fossés-de-Trion montre que sur quatre amphoriques, trois sont aux pieds du squelette et une seule à côté du crâne. Enfin, sur le site du quai Arloing, la majorité des vases à solides ou à liquides a été déposée aux pieds ou au niveau de la moitié inférieure du corps.

Au sud de Montélimar, les quatre inhumations pourvues de vaisselle de la Labre contiennent majoritairement des vases à liquides placés aussi bien à la tête qu'aux pieds, alors que les vases à solides ne montrent aucune préférence particulière. Aux Girardes, malgré quelques incertitudes concernant la position des objets, il semble que vases à solides et vases à liquides sont le plus souvent au niveau de la partie inférieure du corps. À Laudun, les relevés indiquent que tous les dépôts de vases sont situés aux pieds ou latéralement à la partie inférieure du corps (Charmasson, 1968,

fig. 2). À Lansargues, les vases à liquides ou à solides sont le plus souvent déposés dans la région inférieure du corps, mais dans les deux cas où un dépôt a été fait autour du crâne, il s'agit de cruches et de gobelets (Girard, Raynaud, 1982). À Malbosc, les vases équitablement répartis entre les fonctions liquides et solides sont le plus souvent déposés au niveau de la moitié inférieure du corps (19 vases sur 29). Les vases à liquides peuvent concerner aussi bien la moitié inférieure que la moitié supérieure des corps avec toutefois une prédilection pour cette dernière (7 vases sur 10). Globalement, la dizaine de vases déposés au niveau de la partie inférieure des corps concerne les vases à solides, et une autre dizaine les vases à liquides. À Lunel-Viel, les vases, sont généralement déposés au niveau de la partie inférieure du corps (Raynaud *dir.*, sous presse) et, en cas de dépôt unique, on les trouve le plus souvent aux pieds, plus rarement à la tête. C'est généralement la même chose dans tout le reste du Languedoc : les dépôts sont majoritairement placés à côté des pieds (6 cas sur 16) et des membres inférieurs (7 cas) quelle que soit leur valeur fonctionnelle. Plus à l'est, les inhumations de Sainte-Barbe à Marseille (Moliner *et al.*, 2003, p. 199), montrent une très grande variabilité des situations qui donne le sentiment que ce groupe n'a suivi aucune règle dans ce domaine. Sur ce site, l'ensemble des dépôts se trouvent préférentiellement à la tête (30,7 %), moins aux pieds (15,2 %) et à hauteur des jambes (15,2 %), mais les vases pour les liquides sont localisés le plus souvent près des pieds du squelette. Seuls 4 % se trouvent au niveau du thorax, la situation des autres n'étant pas précisée.

En conclusion, quelles que soient les régions concernées, les vases sont le plus souvent déposés au niveau de la moitié inférieure du corps, en particulier aux pieds parfois même comme pratique exclusive. L'espace disponible latéralement aux jambes et autour des pieds peut être occupé et, en aval des pieds, il est aisé d'aménager spécialement un espace plus grand pour y réunir plusieurs objets qui sont parfois installés dans un coffret ou sur un dispositif étagé. Malgré des résultats très disparates d'un ensemble à un autre, il apparaît cependant que dans le secteur à l'est de Lyon (le Trillet et le Pillon) et dans les Alpes (ZAC Galbert à Annecy et Yverdon-les-Bains), la préférence pour les vases à liquides autour du crâne est plus manifeste que dans le sud. Toutefois, en regard des autres séries méridionales, les exemples de Lansargues et Malbosc montrent que la région de la tête peut être perçue comme étant mieux adaptée à recevoir un dépôt lié à la boisson, de manière que l'on pourrait qualifier de classique.

Dans les cas où la tombe est pourvue d'un abondant mobilier, il a été possible de mettre en évidence que la situation des récipients dépendait plus largement de leur fonction. Sur le site de Champ Madame, à Beaumont (I^{er} s.), les cruches sont placées au sommet des étagères, parfois avec les bols, tandis que les pots et les coupes sont dans la partie inférieure (Alfonso, Blaizot dir., 2004, SP4, 7, 8 et 22). La série tardo-antique de Malbosc montre un schéma inverse : les cruches et une partie des gobelets sont le plus souvent placés dans le contenant au même niveau que le corps, les pots se trouvent préférentiellement sur le couvercle des contenants avec les lampes, et enfin les coupes et les plats reposent fréquemment sur des dispositifs étagés (Blaizot *et al.*, 2008). Dans les dépôts de crémation, des correspondances sont également relevées entre la fonction et la situation des divers éléments qui les composent (voir chapitre IV, p. 232-235).

Les données disponibles pour les inhumations du second âge du Fer proviennent pour la plupart de séries récemment fouillées en Auvergne (Deberge, Orengo, 2007 ; Blaizot *et al.*, 2007). Si la pratique de déposer des vases dans les tombes devient relativement fréquente à partir de la seconde moitié du II^e siècle (La Tène D1a), elle ne concerne cependant que 27 % des inhumations. Plus de la moitié de ces vases se rapportent au service des liquides (60 % à 65 %), et sont placés à proximité du crâne.

Sur le site de Vaugrignon à Esvres (Indre-et-Loire), daté du milieu du II^e s. à l'époque augustéenne, la composition du dépôt par catégories fonctionnelles paraît liée à l'âge, puisque seuls les adultes associent les services des liquides, des solides et de la présentation des mets, les enfants n'étant accompagnés que par des vases à liquides (Riquier, 2004, p. 95).

LES PRATIQUES ACCOMPAGNANT LES INHUMATIONS

FOYERS ET TÉMOINS DE REPAS FUNÉRAIRES, RÉELS OU SYMBOLIQUES

La sépulture 12 du site tardo-antique du Patis, installée dans une des grandes fosses (fosse 1029, voir fig. 39, p. 54), a été pratiquée sur un long foyer rectangulaire aménagé contre l'une des parois sur le fond (fig. 55). Sur le sol de la fosse, à proximité du foyer, étaient répandus des charbons et de la cendre, ce qui pourrait indiquer qu'il fut vidangé avant qu'on n'y dépose le cercueil. Par ailleurs, au sommet

du comblement de chacune des deux grandes fosses, se trouvait un foyer circulaire (fig. 56) ; il n'est pas certains que ces foyers, qui se trouvent plus ou moins à l'aplomb des inhumations sous-jacentes, se rapportent à celles-ci plutôt qu'aux sépultures qui, implantées *a posteriori* dans le comblement des fosses, les jouxtent. La fonction de ces deux foyers (supérieur et inférieur) qui, dans la première hypothèse, interviendraient à deux moments différents de la cérémonie funéraire, reste mystérieuse, en l'absence d'éléments « positifs » (vaisselles, restes alimentaires, etc.).

Les attestations de foyers associés aux sépultures sont rares et c'est vers la Pologne qu'il faut se tourner pour trouver des exemples datés du Haut-Empire, que les auteurs interprètent comme étant liés aux banquets funéraires (Blažejewski, 2007, p. 212). Dans nos régions, ils concernent surtout le haut Moyen Âge. É. Salin mentionne, pour l'époque mérovingienne, des exemples exceptionnels de feux allumés en dehors et à proximité de la fosse (Salin, France-Lanord, 1973, p. 203) ; il note particulièrement le cas de Villey-Saint-Étienne, en Meurthe-et-Moselle, où « au voisinage de la sépulture sur la gauche, un amas de charbons et de pierres rougies par le feu et de terre calcinée » constitue les restes d'un foyer (*id.*, *ibid.*, p. 206). Le même auteur évoque également le site de Varangéville (Meurthe-et-Moselle) (Salin, France-Lanord, 1946, p. 204-205) ; dans presque toutes les tombes, des charbons sont mêlés au comblement des fosses, tandis qu'un puits situé à proximité était rempli de bûches carbonisées, de charbons et de cendres. Pour les mêmes contextes, des pierres brûlées par le feu sont également mentionnées par Young (1977, p. 32) dans l'ensemble funéraire d'Hérouvillette dans le Calvados, tandis qu'à Audun-le-Tiche en Moselle, 17 % des sépultures sont associées à un dépôt constitué d'une petite quantité de charbons de bois, dont la situation n'est pas précisée par l'auteur (Simmer, 1988, p. 139). C'est en revanche dans le comblement de la fosse que se trouvaient des charbons de bois, des pierres rubéfiées et des cendres, sur le site de Saint-Martin-de-Fontenay dans le Calvados (Pilet, 1987, p. 32). Au début du haut Moyen Âge, sur le site du Patis, à Montboucher-sur-Jabron, des cendres ont aussi été relevées dans le comblement des tombes en fosse (Blaizot, 2002, p. 749). Pour l'Antiquité tardive, le site de Pommerol (Vaison-la-Romaine, Vaucluse) a livré plusieurs foyers rudimentaires associés à des « tables de pierres » et à des aires caladées, l'ensemble étant interprété comme un témoin de banquets funéraires (Boccacino, Borgard, 1988 ; Carru *et al.*, 1991, p. 50-52). Dans le comblement de trois tombes de la Brèche à Laudun, ont été relevées des couches de charbons de 15 cm, 40 cm

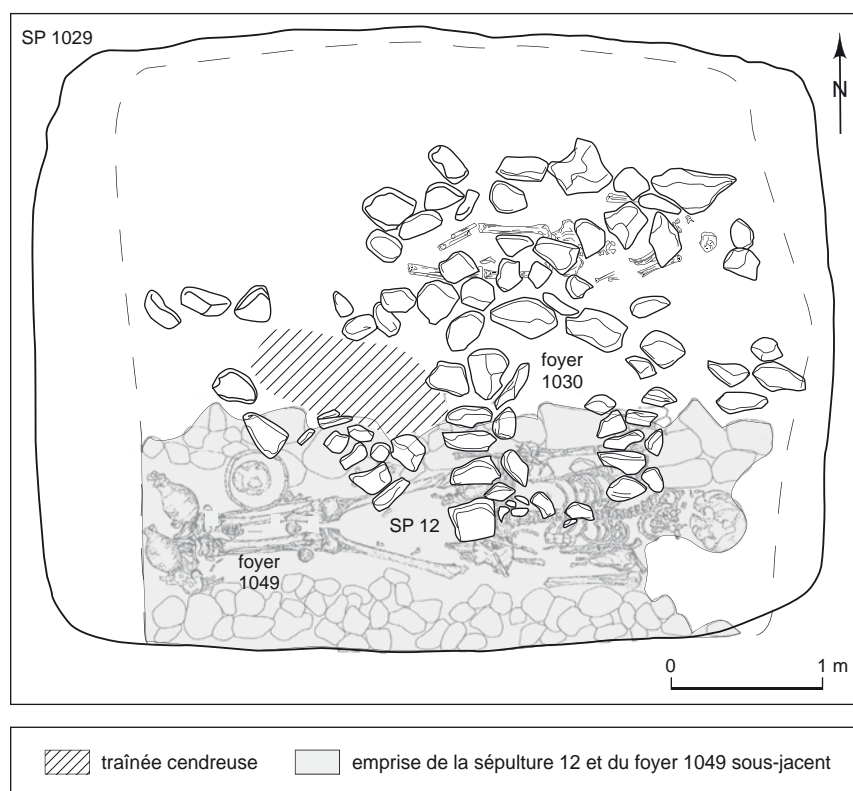


Fig. 55 – *Le Patis à Montboucher-sur-Jabron, fosse 1029 de la sépulture 12 avec les deux foyers aménagés (relevé : F. Blaizot, Inrap ; DAO : G. Macabéo, Inrap).*

et 50 cm d'épaisseur, qui conservaient encore des branches noircies et renfermaient des fragments d'ossements calcinés d'animaux (Charmasson, 1968, p. 142-146). Sur le site de la basilique Saint-Laurent de Choulans, à Lyon, du matériel céramique fragmenté se trouvait au-dessus des tombes, mêlé à de la cendre ; il fut interprété comme le souvenir du repas funéraire ou des libations (Reynaud, 1998, p. 169).

Tout récemment, l'ensemble funéraire de la Labre daté de l'Antiquité tardive a livré un four situé à la périphérie des tombes et sans aucun lien avec un habitat ou un secteur artisanal (fig. 57). Conservé sur une dizaine de centimètres, il comprend une chambre circulaire de 1,50 m de diamètre et une aire de travail creusée devant l'embouchure. Le fond du four, où la rubéfaction atteint 0,10 m, a servi de sole. Le même type de four, qui correspond à ce que l'on connaît par ailleurs des fours domestiques ou fours à pain (Pirling, 1986, p. 28 et fig. 15, p. 25), a été fouillé aux abords immédiats de l'aire funéraire du Haut-Empire de la voie de l'Océan à Lyon (Frascone, 1999, p. 130-133).

Dans la région Centre, à Tavant (Indre-et-Loire), dans un ensemble funéraire à inhumations du Haut-Empire, les comblements de cinq inhumations en coffres de pierre

contenaient de nombreux tessons de céramiques pour la plupart brûlés après avoir été brisés, de la faune brûlée et de très rares fragments d'os humains brûlés (Riquier, Salé, 2006, p. 65 et p. 104). Il faut noter que les tessons recollent d'une fosse à l'autre. L'auteur propose d'y voir les vestiges de rites commémoratifs lors desquels la vaisselle était brisée et jetée au feu. Une situation proche a été relevée sur le site tardo-antique de Malbosc ; le comblement de la sépulture 2037 comportait, dans une partie de la fosse, un sédiment charbonneux auquel étaient mêlés quelques tessons brûlés de céramique et de verre et des macrorestes alimentaires carbonisés. Dans ce cas toutefois, et en dépit de l'absence d'ossements humains calcinés (le sédiment a été tamisé), l'appartenance de ces tessons au Haut-Empire laisse envisager que l'inhumation a recoupé un dépôt de crémation.

En revanche, dans des contextes lyonnais de basiliques, les fragments de pots, de coupes et de cruches mêlés à des dépôts cendreaux recueillis au-dessus d'une tombe de Saint-Laurent de Choulans sont contemporains des inhumations et l'auteur interprète ces vestiges comme des souvenirs de libations ou de repas (Reynaud, 1998, fig. 147 et p. 169). Sur le site de la basilique funéraire de Saint-Just, ont été



Fig. 56 – *Le Patis* à Montboucher-sur-Jabron, fosse 1033 de la sépulture 17 avec le foyer de surface 1035 (relevé : F. Blaizot ; DAO : G. Macabéo).

fouillées quatre « fosses-dépotoirs » remplies d'ossements animaux brûlés et de fragments de vases en céramique commune mêlés à des cendres, que J.-F. Reynaud interprète comme des rejets de repas funéraires (Reynaud, 1998, p. 205). Malheureusement, aucune analyse de ces artefacts (espèces et régions anatomiques pour la faune, fonctions et représentativité des céramiques) n'a été menée.

On peut encore citer des vases recueillis au sommet des fosses ou des cercueils : au-dessus d'une autre tombe de Saint-Laurent-de-Choulans, se trouvait un vase écrasé en place (Reynaud, 1998, fig. 147 et p. 169), tandis que C. Reynaud mentionne la présence d'une coupe placée au-dessus d'un cercueil du IV^e s. au Verdier à Lunel-Viel (Reynaud, 2006, p. 145).

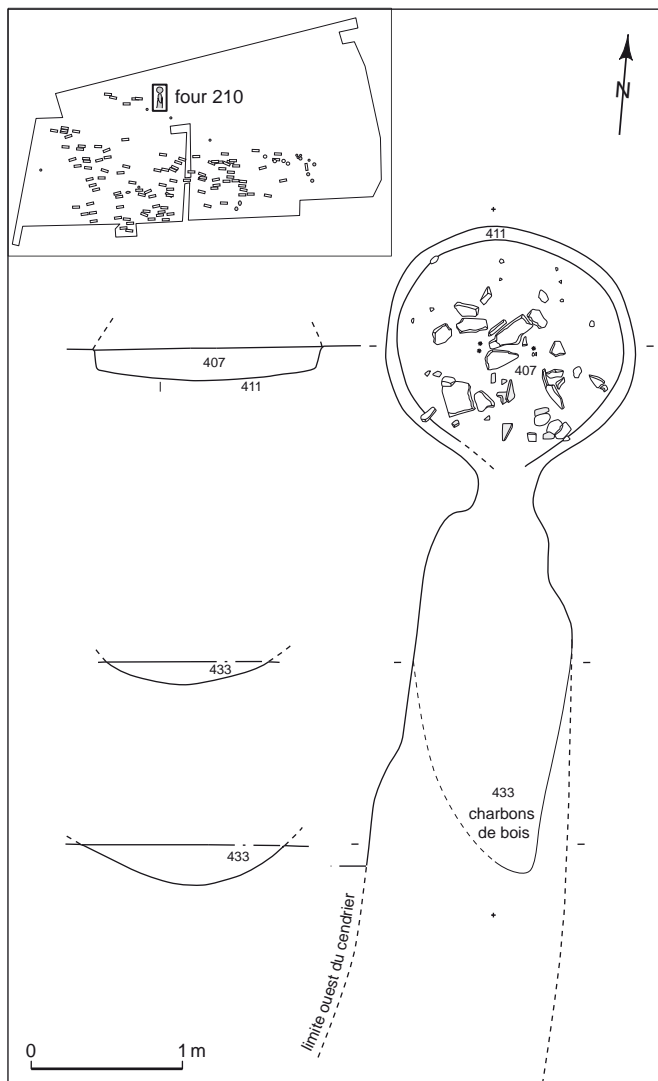


Fig. 57 – La Labre à Châteauneuf-du-Rhône, four 210 de type « four à pain » (relevé : P. Milles, *Inrap* ; DAO : P. Rigaud, *Inrap*).

On pourrait envisager, lors de l'inhumation, la tenue d'un repas *in situ* à la manière de ce qui est pratiqué lors de la première étape de la crémation. Cependant, dans les textes antiques, la pratique de l'inhumation est encore moins décrite que celle de la crémation (Scheid, 2005, p. 174), et si l'hypothèse que le défunt inhumé pouvait recevoir sa part de la *porca* rôtissant sur un bûcher placé à côté de la tombe est probable, nous n'avons aucun indice archéologique fiable pouvant s'y rapporter. En réalité, rien ne permet d'attribuer l'ensemble de ces vestiges au repas funéraire *stricto sensu* plutôt qu'aux pratiques de commémoration, surtout pour ceux qui se trouvent en dehors de la fosse sépulcrale. Un foyer dressé à proximité permet

aussi, une fois le rite de consommation du repas effectué, de détruire les objets de manière traditionnelle dans le feu purificateur (Boëls-Jansen, 2004, p. 207). On mentionnera à cet égard un dernier ensemble, composé d'une couche de cendres très denses, mêlée à de nombreux coquillages, des os de faune et à quelques fragments de céramiques datées de la seconde moitié du IV^e s. et du V^e s. (trois *ollae*, deux bols, une assiette, un vase ansé, deux récipients en verre), décrit à Puech Méjan à Balaruc-les-Bains, dans l'Hérault (Pellecuer, 1980, p. 7-8).

LES DISPOSITIFS À LIBATION

En Auvergne, au second âge du Fer, des vases à formes hautes, qui se rapportent au service des liquides et qui sont localisés à proximité de la tête du défunt, peuvent avoir été utilisés comme conduits à libation. C'est ainsi qu'est interprété celui découvert dans la sépulture féminine du Pâtural, placé latéralement à la tête de la défunte et dont l'embouchure est située à proximité du niveau d'ouverture de la fosse (Deberge *et al.*, 2007, p. 96-97). Dans les inhumations romaines, on ne connaît toutefois aucun exemple où la position du vase va de pair avec la perforation du fond. L'amphore de la rue du Chapeau-Rouge, à Lyon, placée verticalement entre la paroi de la fosse et celle du cercueil du côté de la tête, n'était pas percée ; elle semble ainsi plutôt avoir tenu lieu de dispositif de signalisation ou alors n'avoir servi qu'à une seule libation. Dans la tombe 58-II du Valladas (voir *supra*, fig. 54, vase n° 1), une cruche, située entre les fémurs, paraît avoir été maintenue en position inclinée, le goulot dirigé vers le bas, par un calage de petites pierres (Bel *et al.*, 2002, p. 455). Le fond de la cruche n'étant pas perforé, on doit également envisager ici que le versement du liquide se soit effectué une seule fois.

De rares inhumations conservent un dispositif constitué de tuiles canal accolées, placées au sommet du comblement. Trois exemples de ce type ont été signalés dans des inhumations de sujets immatures en Provence orientale. Le plus ancien, daté avant la fin du I^{er} s. de notre ère, a été découvert dans une inhumation du Pauvadou à Fréjus (Bel *et al.*, 1991, p. 19). Le conduit de la tombe 40 de la Calade à Cabasse (III^e s.) était formé de deux *imbrices* accolées et disposées verticalement qui reposaient au centre de la tombe sur une des *tegulae* (non percées) qui formaient la couverture du coffrage de tuiles (Bérard, 1958, p. 299-301). Un autre a été observé dans le toit d'un mausolée de la fin du II^e s. ou du III^e s. à Saint-Cyr-sur-Mer, dans le Var (Benoît, 1956), tandis qu'au quai Arloing, un *tubulus* a été retrouvé

en position quasi verticale, calé par des blocs et entouré de clous, au-dessus du cercueil en plomb SP2 (Tranoy, 1995b, p. 808). Sur le même site, un aménagement de blocs associé à des clous, dans la partie sud de la sépulture SP81, pourrait témoigner d'un dispositif équivalent, mais dont le conduit serait en bois. Le site tardo-antique de Malbosc illustre quant à lui un aménagement différent puisque le conduit était disposé horizontalement et aboutissait à un probable orifice délimité par des pierres (fig. 52). Enfin, un autre exemple est cité par C. Raynaud pour l'Antiquité tardive, celui de Toulon (Var), illustré par des cols d'amphores africaines sectionnées, placées au-dessus des bâtières de tuiles (Raynaud, 2006, p. 145).

L'INHUMATION COMME TRAITEMENT SPÉCIFIQUE : LES ENFANTS DÉCÉDÉS EN PHASE INFANTILE ET LES CHIENS

LES ENFANTS DÉCÉDÉS EN PHASE INFANTILE

On ne peut traiter l'inhumation au Haut-Empire sans évoquer les sépultures des enfants décédés en phase infantile (décès avant l'âge d'un an), qui à quelques exceptions près, ne sont généralement pas brûlés. Ce constat vérifie quelques textes antiques, parmi lesquels celui de Pliny l'Ancien, naturaliste latin du I^{er} s. apr. J.-C., qui rapporte que les enfants dont les dents n'ont pas poussé (autour de 6 mois) ne passent pas au bûcher.

Le plus souvent pratiquées à l'écart des lieux funéraires communautaires (voir *infra*, p. 308-310), les sépultures des très jeunes enfants ont, ces dernières années, bénéficié d'une attention nouvelle, notamment depuis la fouille exemplaire des tombes de l'atelier de Sallèles-d'Aude à la fin des années 1980 (Duday *et al.*, 1995). Pendant longtemps, du fait de leur situation à l'écart des ensembles funéraires, les sépultures des jeunes enfants furent l'objet de découvertes fortuites et l'on peut supposer que beaucoup ont été ignorées ; ainsi, même dans les cas où les petits squelettes étaient identifiés en tant que restes humains, ils ne bénéficièrent pas toujours d'un enregistrement adéquat et les pratiques funéraires qui se rapportent aux individus de cette classe d'âge sont restées mal connues (Fabre, 1996b).

La sous-représentation des enfants décédés avant un an, conjuguée à la méconnaissance de leurs sépultures et à une interprétation au sens littéral des textes qui recommandent de ne pas pleurer ceux qui n'ont pas vécu (Néraudau, 1987), ont conduit à envisager que dans l'Antiquité, le traitement

funéraire des jeunes enfants était une affaire promptement réglée, ne consistant qu'à enfouir le corps.

Cette vision des faits a évolué ces dernières années, grâce à une recherche plus systématique des squelettes de très jeunes enfants et à la définition d'une véritable problématique spécifique qui s'est mise en place à la suite de la fouille de Sallèles-d'Aude (Fabre, 1990 et 1996a).

LE DISPOSITIF FUNÉRAIRE

Typologie des sépultures

Un travail effectué à partir de sépultures fouillées en vallée du Rhône et en Auvergne (Blazot *et al.*, 2003) a montré que les modes d'inhumations relevés pour les enfants décédés avant l'âge d'un an ne diffèrent pas globalement de ceux pratiqués pour les enfants plus âgés et les adultes, si ce n'est par l'emploi de vases en céramique comme réceptacle du corps.

On trouve des cercueils cloués, des tombes en fosse à couverture de bois ou en dur, des coffrages de bois, de dalles, de blocs de calcaire ou de *tegulae*. Il semblerait que ces derniers sont plutôt typiques des régions situées le plus au sud, tandis que parmi les coffres et les coffrages, l'Auvergne et Rhône-Alpes privilégient les cercueils cloués et les coffrages de bois, coffrages de dalles ou *tegulae* y étant rares (deux exemplaires au Clos des Cèdres, rue Joliot-Curie à Lyon). Toutefois, aux 77-79 rue Pierre-Audry, est mentionné un coffrage composite, surmonté d'une espèce de tertre de galets (SP1060, fin du II^e s.-première moitié du III^e s.). Voie de l'Océan, un squelette de nourrisson reposait sur une *imbrex* placée la face concave vers le haut, contre les bords de laquelle se trouvaient de gros galets, de toute évidence destinés à supporter des parois en bois posées en bâtière : sépulture 354, première moitié du II^e s. (Frascone, 1999, catalogue sur cédérom). Pour les régions méditerranéennes, un coffrage en *tegulae* est indiqué à Sallèles-d'Aude (sépulture 11, fig. 45, p. 62) ; au 78 avenue Jean-Jaurès, à Nîmes, 2 dépôts ont été effectués en coffrages de pierre contre 4 en fosse couverte et 3 en coffrage de bois ; à Bram (Aude) on compte un coffrage mixte contre 5 fosses couvertes ; 2 coffrages sur 3 à Aspiran (Hérault) ; 4 sur 6 au 59 rue Jean-Jaurès à Nîmes. À Milhaud, les très jeunes enfants inhumés reposent en coffrages de *tegulae* ou en coffrages mixtes. Ainsi, les coffrages mixtes ou exclusivement bâtis en dur semblent bien représentés par des exemplaires en *tegulae* à Fréjus (Gébara, Béraud, 1993, p. 332), Milhaud, Sallèles-d'Aude et Aspiran, et des coffrages de blocs ou de

dalles à Nîmes. En revanche les cercueils semblent moins fréquents, sauf à Fréjus. Sur le site toulousain de la station François-Verdier, un enfant décédé en période périnatale reposait dans un coffre de bois décoré de cinq appliques en bronze (tombe 72, fin du I^{er} s. apr. J.-C.).

Comme pour les inhumations de sujets plus âgés, abordées précédemment, la distinction entre les tombes en fosse et les coffrages de bois est rarement effectuée, et il est ainsi difficile de savoir ce qui se cache réellement sous le terme de « tombe en pleine terre ». La question est posée dans la nécropole méridionale d'Aix-en-Provence (Nin *et al.*, 2006, p. 144) ; si les squelettes présentent des anomalies pouvant se rapporter à une décomposition en espace vide (*id.*, *ibid.*, 2006, p. 198-199 et p. 217), aucun effet de contrainte ni d'effet de délimitation linéaire témoignant d'un contenant disparu ne sont relevés par les auteurs, tandis que les bords des fosses restent pour la plupart incertains. La tombe en fosse est particulièrement bien représentée, par exemple à Nîmes par la tombe 1272 de la rue Jean-Jaurès, dont la fosse est étroite et à profil en cuvette, ainsi que par la sépulture 2 de Sallèles-d'Aude (Duday *et al.*, 1995, p. 34-40). On l'identifie également sur le site de Chapeau-Rouge à Lyon dans la seconde moitié du I^{er} s. avec les sépultures 86 et 135 (fig. 58). Elle est retrouvée durant l'Antiquité tardive, voisinant avec les cercueils et les coffrages. C'est le cas sur le site de la Ramière à Roquemaure, dans le Gard, où la sépulture 7092, creusée dans le roc, possède des parois transversales aménagées d'une feuillure destinée à recevoir la couverture : elle contient un sujet décédé en période périnatale.

Au Haut-Empire, le dépôt à l'intérieur d'un vase n'est pas très prisé, de manière générale, dans les régions situées au nord et l'est de notre zone d'étude ; un seul cas est mentionné sur le site du Champ de l'Image à Saint-Marcel/*Argentomagus* dans l'Indre (Allain *et al.*, 1992, p. 90), aucun dans l'ensemble funéraire des Cordiers à Mâcon (Barthélemy, Depierre, 1990, p. 70-71) ou à Alise-Sainte-Reine, en Côte-d'Or (Joly, 1951). Il est en revanche très présent à Chantambre dans l'Essonne (Girard, 1997). Dans le secteur géographique qui nous occupe, il est particulièrement bien illustré à Clermont-Ferrand, mais relativement rare dans la région Rhône-Alpes, à l'exception d'un exemple à la fin du II^e s. ou du III^e s. au 77-79 rue Pierre-Audry. On ne le rencontre que très rarement aussi dans les régions méditerranéennes de la Gaule, à l'exception du site de la place des Arènes à Nîmes (Fiches, Py, 1981, p. 133-134), d'un cas possible à Soumaltre (Thernot *et al.*, 2004, p. 236) et à Aix-en-Provence (Nin *et al.*, 2006, p. 182-183), tandis qu'un dépôt de ce type est



Fig. 58 – Rue du Chapeau-Rouge à Lyon, tombe en fosse 135 (cliché : J.-L. Gisclon, Inrap).

mentionné au I^{er} s. av. J.-C. à Lattes (Fabre, 1990, p. 396). En contrepartie, il n'est pas de site funéraire à nourrissons en Auvergne qui n'ait livré de vase-cercueil : 2 sur 27 à Champ Madame, 4 sur 8 dans l'atelier de Lezoux sachant qu'un des quatre autres squelettes se trouvait dans un seau en bronze couvert d'un bol hémisphérique (Vertet, 1974), 8 sur 11 fouillés à la périphérie nord-ouest de la ville antique de Clermont-Ferrand (Bel, Fabre, 2001), 2 sur 3 rue des Quatre-Passeports à l'ouest, et 1 sur 4 à la Grande Borne à Clermont-Ferrand, pour ne citer que les sites les plus importants. En région Centre, une synthèse récente montre que cette pratique y est aussi bien représentée (évaluée à près de 50 % par les auteurs, Baills-Talbi, Blanchard, 2006, p. 172), avec des sites comme les Béziaux à Langeais en Indre-et-Loire (7 sur 18 nourrissons des II^e-III^e s.), de la Pérrée à Saint-Patrice en Indre-et-Loire (un dépôt en amphore des II^e-III^e s.), à Orléans dans le Loiret pour les I^{er} s. et II^e s. (rue du Faubourg-de-Bourgogne et Centre de conférence), qui représentent les exemples les plus fiables (Baills-Talbi, Blanchard, 2006, p. 163-169). On notera, sur le site de Sainte-Barbe à Marseille, le cas particulier que constitue le

dépôt du corps d'un bébé à l'intérieur d'un vase ossuaire au-dessus des restes d'un sujet brûlé (Moliner *et al.*, 2003, p. 40). Un cas identique a été relevé à Koenigshoffen, dans le Bas-Rhin en Alsace (fouilles inédites Éric Boës, Inrap).

Dans l'Antiquité tardive en revanche, les dépôts en amphore sont beaucoup plus fréquents à Vienne et à Lyon (3 clinique Saint-Charles, 13 à Saint-Just : Reynaud, 1998, 3 à Saint-Irénée, 1 à Saint-Laurent-de-Choulans : Colardelle *et al.*, 1996, 1 à la Butte et 3 rue des Fossés-de-Trion). L'ensemble funéraire de la Ramière, à Roquemaure dans le Gard, en fournit de nombreux exemples (fig. 59). Sur le site du Barricou à Beauzelle (Haute-Garonne), cinq amphores datées entre la fin du III^e s. et le milieu du V^e s. (type Almagro 51B) sont supposées avoir renfermé des sujets décédés en phase infantile (étude de É. Berthelot, P. Marty et F. Veyssière, Inrap). Même si l'hypothèse n'est pas vérifiée en raison de l'absence d'ossements conservés, elle est recevable sur deux arguments. Le premier se rapporte à leur disposition particulière puisqu'elles se présentent couchées en périphérie d'un ensemble de bâtiments, parallèles à un fossé et sont toutes orientées l'embouchure à l'ouest ; le deuxième a trait à leur traitement : elles sont sciées au-dessous du col ou dans la partie supérieure de la panse.

Ainsi, en dépit du florissant commerce du vin sur le littoral méditerranéen et dans la vallée du Rhône, propre à fournir pléthore d'amphores, force est de constater que le vase-cercueil n'est pas représenté dans ces régions avant le courant du III^e s., voire le IV^e s. à partir duquel les exemples abondent (pour Fréjus, voir Gébara, Béraud, 1993, p. 332). Ces conclusions contrastent avec celles émises pour les contextes du centre de la France (Baills-Talbi, Blanchard, 2006, p. 172), mais la faiblesse de l'échantillon sur lequel reposent ces dernières (*id.*, *ibid.*, tabl. 5, p. 172) ne permet pas de retenir l'hypothèse d'un déclin de cette pratique dans la Gaule du Centre au Bas-Empire.

Les vases utilisés le plus fréquemment sont des amphores ou des vases de stockage de plus petite taille, systématiquement en situation de réemploi. La région de Clermont-Ferrand se distingue par l'usage fréquent de récipients ovales à parois hautes, improprement appelés terrines et interprétés comme des bassines (Bel, Fabre, 2001, p. 224 ; Alfonso, Blaizot dir., 2004, p. 159 ; voir *infra*, p. 77).

Si la morphologie des bassines permet un dépôt instantané du corps (fig. 60), les amphores ou les amphorettes nécessitent en revanche une préparation afin que ce dernier puisse être introduit. Les vases courts et trapus, comme les cruches de grand volume (amphorettes), sont généralement découpées à mi-hauteur, tandis que les amphores sont



Fig. 59 – La Ramière à Roquemaure, inhumation tardo-antique d'un enfant décédé en phase infantile dans une amphore (relevé : F. Blaizot, Inrap ; DAO : G. Macabéo, Inrap).

découpées à la liaison entre l'épaule et la panse ou, plus rarement, dans leur partie inférieure (fig. 61). Les exemplaires sectionnés dans le sens longitudinal sont plus exceptionnels : c'est le cas de la tombe 126 aux 77-79 rue Pierre-

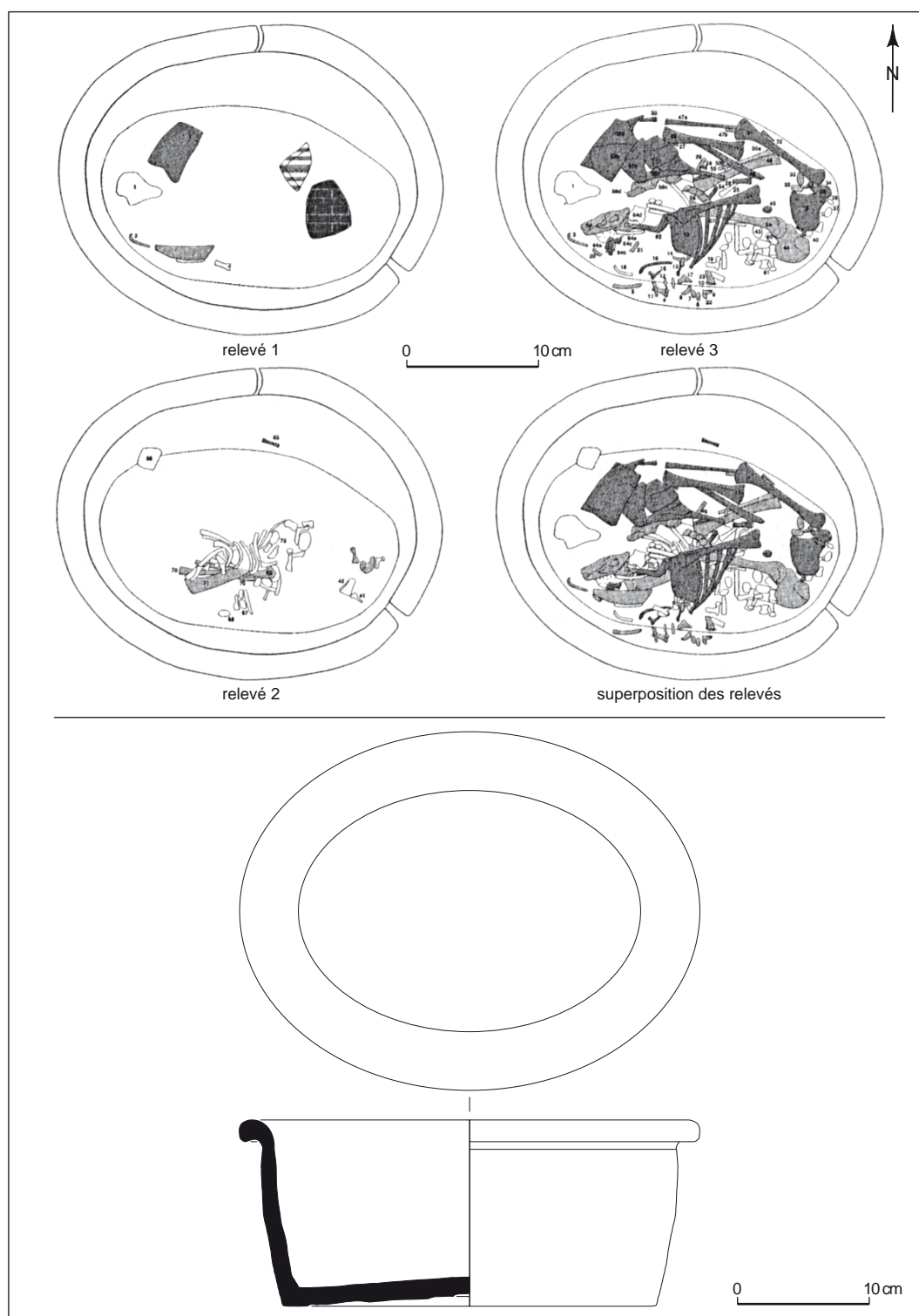


Fig. 60 – Îlot Chauffour à Clermont-Ferrand, dépôt en bassine 2-98 (DAO : V. Bel, Inrap).

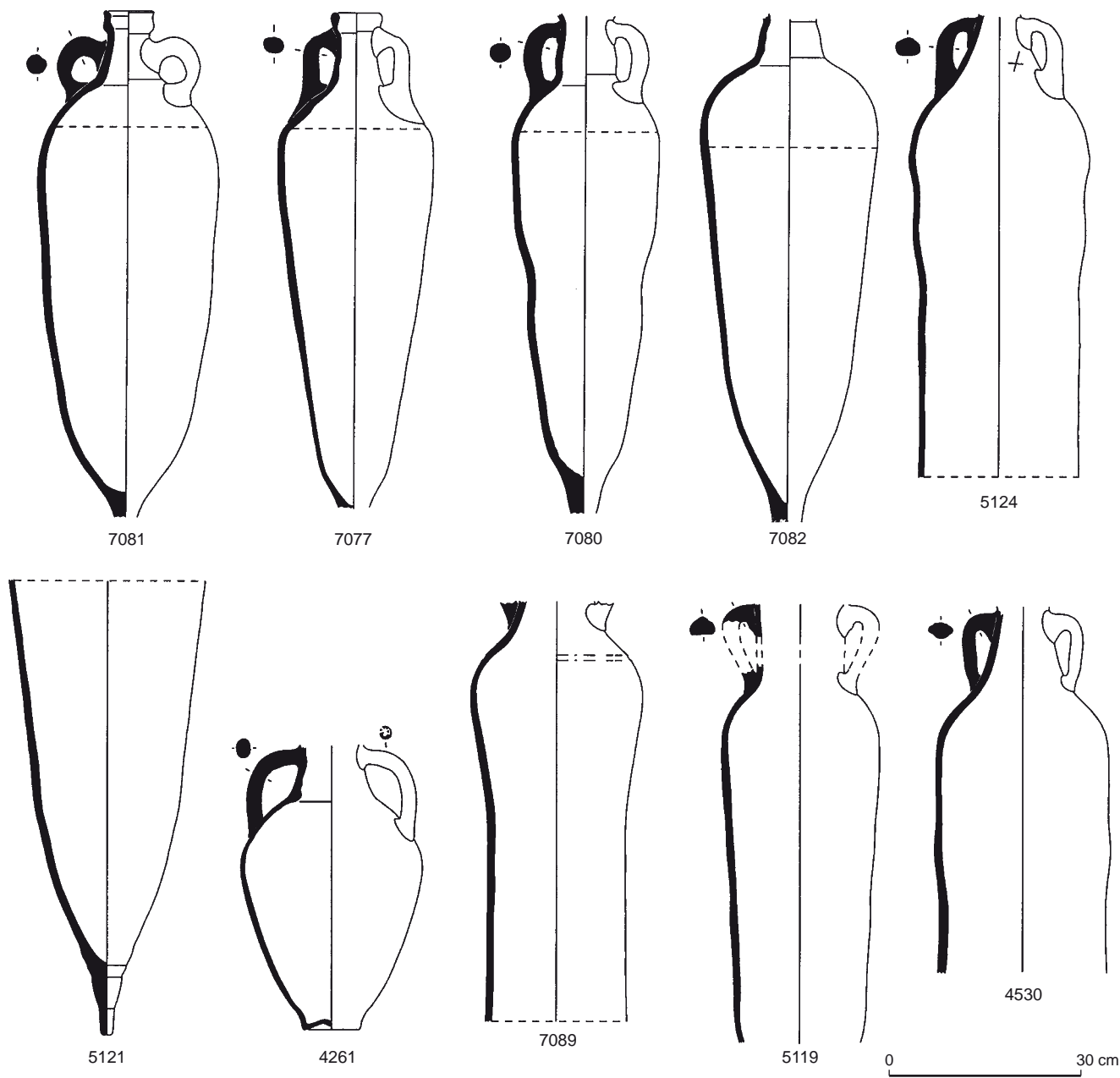


Fig. 61 – La Ramière à Roquemaure, modalités de découpe des amphores d'origine hispanique (5121, 7077, 7080, 7081, 7082, 7089), d'origine africaine (4530, 5119, 5124) et d'origine italique (4261). Les traces de découpe, lorsqu'elles ont pu être observées, sont figurées en pointillés réguliers (relevé : S. Barberan, Inrap ; DAO : G. Macabéo, Inrap).

Audry, à Lyon, pour un sujet décédé en phase périnatale et de la sépulture 60 à la Labre. Toutefois, ces moitiés furent employées ici pour constituer la couverture et non pas le réceptacle du corps. Parfois, le tiers découpé de l'amphore est réajusté pour reformer le récipient, mais dans les cas où la partie amputée est absente, la lacune est compensée par

l'adjonction d'une tuile ou d'une dalle placée perpendiculairement à l'axe du vase qui repose couché. Un système équivalent a été identifié au I^{er} s. dans l'atelier de Lezoux (Puy-de-Dôme), où des moitiés de moules furent utilisées (Vertet, 1974, p. 86). Lorsqu'il s'agit d'un vase court placé debout dans la fosse, on retrouve fréquemment un bloc de

pièrre situé directement sur les ossements (Alfonso, Blaizot dir., 2004, fig. 108, p. 161) ; d'une taille nettement inférieure il reposait à l'origine sur un couvercle en matériau organique qui fermait le vase au niveau de la découpe. Dans les bassines d'Auvergne, les anomalies de position et de situation relevées sur des os des squelettes témoignent ainsi d'un dispositif de couverture en matériau périssable (Bel, Fabre, 2001 ; Alfonso, Blaizot dir., 2004, p. 161). Selon toute vraisemblance, il s'agit là du mode de couverture le plus courant, mais il arrive parfois qu'un autre vase de grand diamètre serve de couvercle. C'est le cas à la Grande Borne, où une marmite tripode presque entière a été retournée sur une jatte. Dans plusieurs sépultures, des fragments de tuiles à rebords assurent également cette fonction. Enfin, il convient de signaler qu'en Auvergne, des bassines ovales ou des moitiés de vases coupés sont quelquefois tout simplement posées à l'envers au-dessus du nourrisson, lui-même installé sur le fond de la fosse.

Les vases-cercueils sont placés dans des fosses, mais il est souvent difficile de préciser si elles sont directement comblées de terre ou bien munies d'une couverture lorsque celle-ci n'est pas conservée. Sur le site de la Ramière, la fosse de la sépulture 7077, qui contenait une amphore-cercueil, était aménagée de *tegulae* formant les parois et la couverture (fig. 62). On retrouve ici le principe du « double contenant » ou de « chambre funéraire » évoqué pour certaines tombes d'adultes ; il est illustré également pour les nouveau-nés des 77-79 rue Pierre-Audry par un cercueil cloué placé dans une fosse couverte d'une *tegula*.

Dans les séries où le vase-cercueil a été relevé, il est souvent associé aux sujets les plus jeunes (Blaizot *et al.*, 2003, p. 66). On mentionnera cependant, à titre indicatif, les tombes tardo-antiques particulières d'Olbia-de-Provence à Hyères dans le Var, où plusieurs tronçons d'amphores différentes ont été juxtaposés de manière à inhumer des enfants de plus de 10 ans (Bouet, 1993).

Les auteurs mentionnent plus fréquemment des fragments de panse de vases situés sous le petit squelette ou bien le recouvrant en totalité ou en partie. La piètre conservation de certains squelettes ne permet pas toujours de restituer les modalités exactes du dépôt, mais dans les situations optimales, il peut être démontré que ces fragments participent à une architecture.

L'ensemble funéraire de Champ Madame, à Beaumont, en a ainsi livré plusieurs exemples (Alfonso, Blaizot dir., 2004, p. 161-162), et au moins un dispositif de ce type est décrit en région Centre, pour le site du Corps-de-Garde à La Celle-Saint-Avant, dans l'Indre-et-Loire (Baills-Talbi,

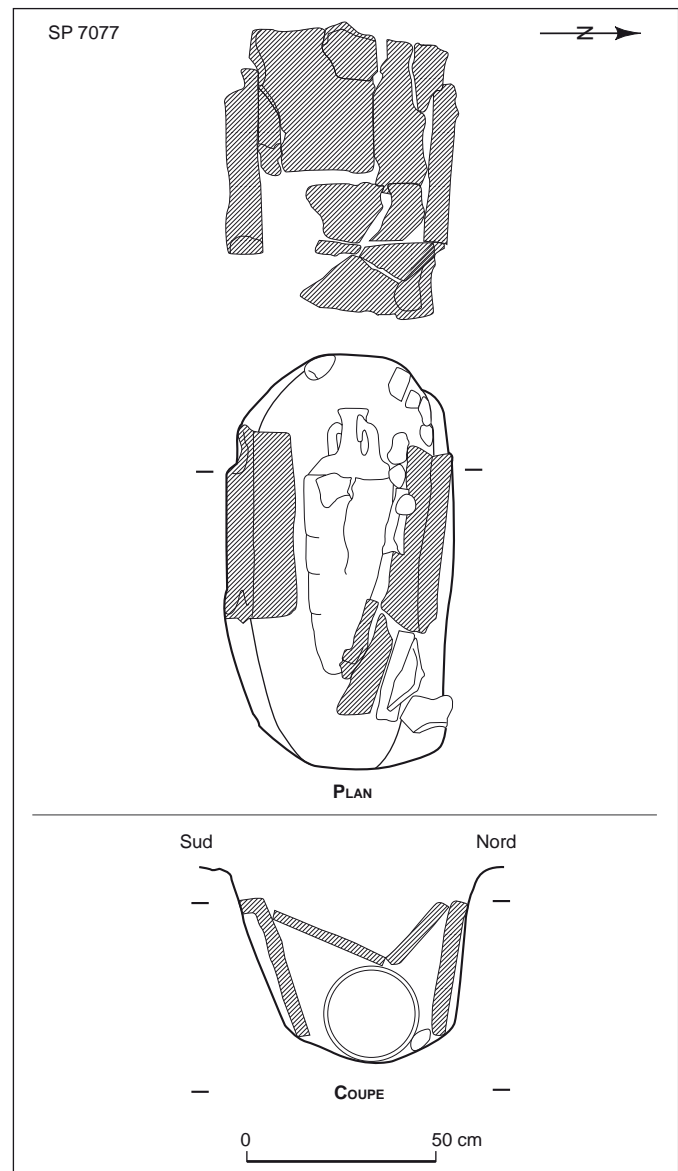


Fig. 62 – La Ramière à Roquemaure, dépôt d'une amphore en coffrage de *tegulae* (relevé : F. Blaizot, Inrap ; DAO : G. Macabéo, Inrap).

Blanchard, 2006, p. 168). Malheureusement, en l'absence de clous, il est souvent difficile de se représenter exactement l'aménagement dès lors qu'il n'a pas exercé de contrainte sur le squelette. Cette difficulté est bien illustrée par la sépulture 19 de Champ Madame, où le squelette repose en procubitus sur un fragment d'amphore (fig. 63) ; les dislocations et les déplacements relevés sur les os de différentes régions anatomiques sont importants et outrepassent le volume du corps, indiquant que le corps a évolué dans un espace vide. L'hypothèse d'un aménagement de type coffrage réalisé à l'aide de planches et venant couvrir le

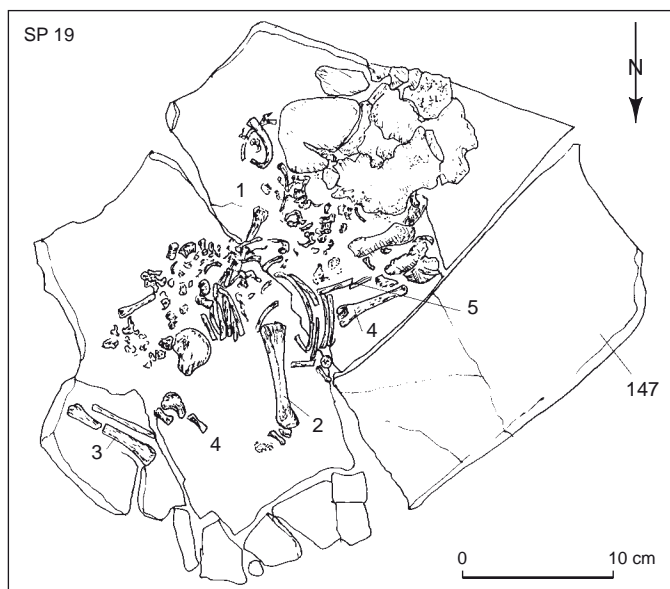


Fig. 63 – Champ Madame à Beaumont, sépulture 19 (relevé : F. Blaizot, Inrap ; DAO : P. Combes, Inrap).

corps placé sur son tesson peut être proposée, mais il n'est cependant pas possible d'en estimer la forme : rectangulaire, bâtière de bois ou planche de biais inclinée contre le bord de la fosse, etc.

Sur le site de la rue Jean-Jaurès, à Nîmes, il semblerait qu'un vase amputé au fond et au col, mais dont la panse est conservée sur son diamètre, ait été utilisé pour délimiter l'inhumation (fig. 64). Le sujet aurait été placé au centre et il est fort probable, bien que l'état de conservation lacunaire du squelette ne permette pas de le démontrer, qu'une couverture en matière organique qui reposait sur le bord découpé du vase isolait le corps du comblement de la fosse. Toutefois, on peut tout aussi bien envisager que le corps était simplement surmonté d'un vase retourné de manière à le protéger, et que sa partie haute fut arasée au cours du temps.

Ces exemples désignent des cas où la nature de l'élément en question, en céramique ou autre, n'a aucune importance. Il ne s'agit là que d'un élément d'architecture comme un autre, et sa mise en œuvre ne diffère pas beaucoup des architectures composites de bois et *tegulae*, comme l'illustrent les sépultures 10 et 21 de Champ Madame constituées à l'origine d'une cuve de bois couverte d'une tuile plate (Alfonso, Blaizot dir., 2004, p. 233-236 et p. 243-246). Ces architectures mixtes sont extrêmement fréquentes dès le Haut-Empire pour l'inhumation des sujets décédés en phase infantile et se retrouvent déployées dans l'Antiquité tardive dans les sépultures d'adultes et d'enfants plus âgés

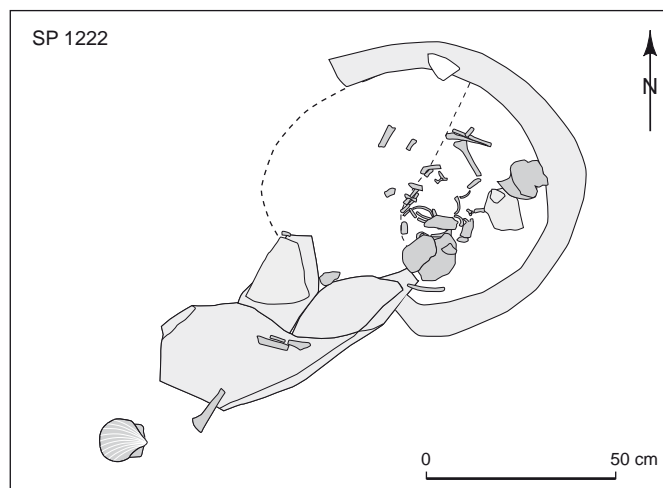
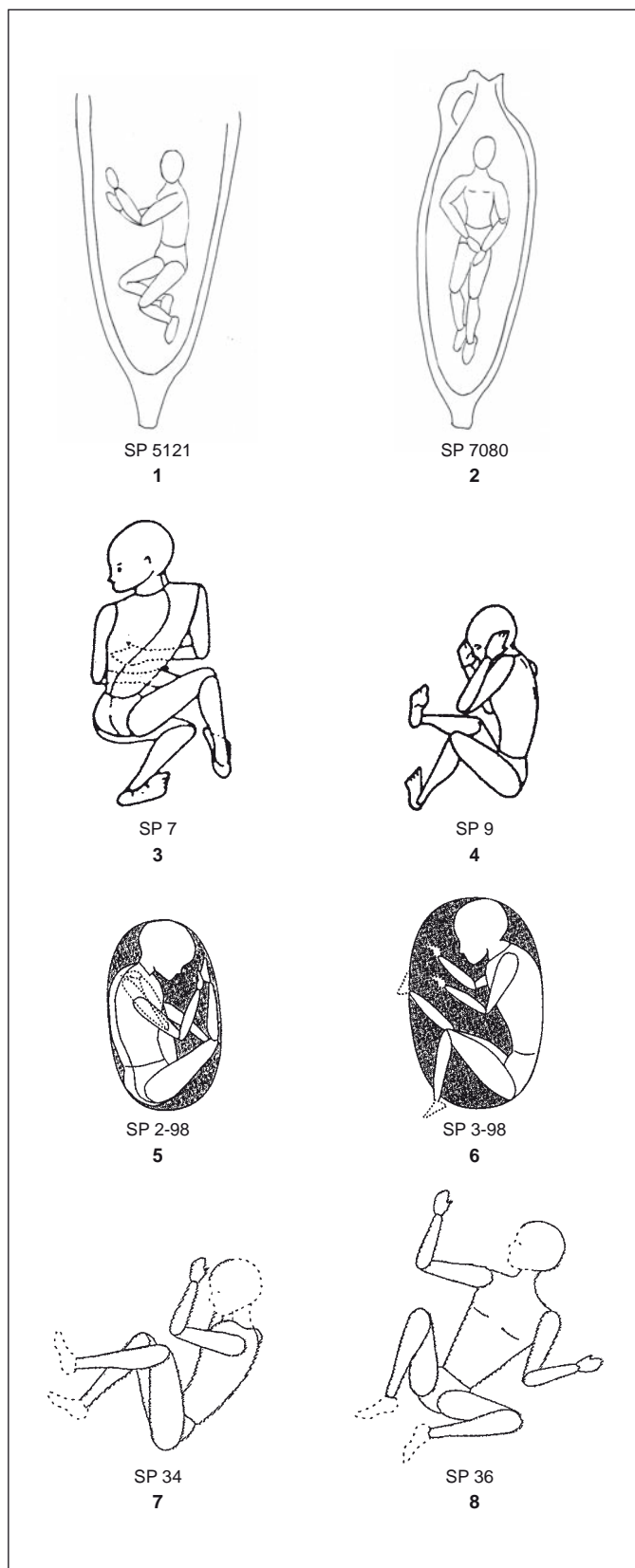


Fig. 64 – Site du 78 rue Jean-Jaurès à Nîmes, sépulture 1222 placée dans un vase amputé de son fond et de son col (DAO : V. Bel, Inrap).

(par exemple à Malbosc, SP2146, cf. Blaizot *et al.*, 2008). Il y a fort à parier que dans les cas où l'on signale que le petit squelette reposait entre deux *imbrices*, une partie de l'architecture a disparu, le volume du corps d'un bébé étant trop important pour être contenu entre deux tuiles.

L'étude de plusieurs séries a montré que les types de sépultures différaient selon l'âge au décès du bébé (Duday *et al.*, 1995, p. 97 ; Castella *et al.*, 1999, p. 87 ; Blaizot *et al.*, 2003, fig. 5, p. 66). À Beaumont et à la Ramière, les individus périnataux sont inhumés dans un vase-cercueil ou une tombe en fosse à couvercle, ceux de Sallèles-d'Aude dans une tombe en fosse, tandis que les cercueils cloués, les coffrages divers sont réservés aux sujets post-néonataux. Rue Jean-Jaurès, à Nîmes, seuls ces derniers se trouvent dans des coffrages, et les amphores de place des Arènes à Nîmes ne renferment que des sujets périnataux (Fiches, Py, 1981, p. 133-134). Au 59 avenue Jean-Jaurès, l'une des deux sépultures en coffrages de dalles appartient à des individus post-néonataux, les sujets périnataux étant en coffrage mixte ou en fosse.

La position des corps chez les enfants décédés en phase infantile se caractérise par une importante variabilité équivalente à celles des inhumations adultes du Haut-Empire et selon le même ordre d'importance : sur le dos, sur le ventre et sur le côté. À l'image de ce que l'on observe dans les inhumations des adultes des I^{er} et II^e s., la position des membres est également loin d'être stéréotypée (fig. 65). La différence est que cette variabilité se poursuit dans l'Antiquité tardive, contrairement à ce qui se passe pour les enfants plus âgés et les adultes.



Dans les séries de Beaumont et de la Ramière à Roquemaure (Gard), la position du corps paraît corrélée à l'âge au décès : les sujets périnataux se présentent dans les trois attitudes décrites tandis que les individus post-néonataux reposent sur le dos, très rarement sur le côté (2 cas sur 19 sujets post-néonataux avérés) (Blaizot *et al.*, 2003, p. 66). Les données de Sallèles-d'Aude fournissent le même schéma.

Les vases-cercueils

En Rhône-Alpes, le choix des amphores recyclées comme vase-cercueil à l'Antiquité tardive est exclusif, relativement standardisé (Reynaud, 1998, p. 100-101), et ne se distingue pas de celui des régions méditerranéennes (Manniez, 1999, p. 68-72). Les amphores africaines de moyenne et grande dimensions sont les plus prisées avec les modèles de la péninsule Ibérique de types Almagro 50 et 51. Leur grande taille et leur forme allongée les rendent en effet particulièrement pratiques pour y installer un individu de petite taille. À l'occasion, d'autres types d'amphores peuvent être choisis, par exemple une amphore de Bétique de type Dressel 23 (Lyon, la Butte), beaucoup plus petite et globulaire, ou plus fréquemment, une amphore africaine de petite taille (*spatheion*) (Manniez, 1999, p. 70), mais elles restent minoritaires. Le contenu d'origine, huile, saumures ou vin, importe peu : ces amphores sont tout simplement sélectionnées sur des critères utilitaires parmi les modèles courants dont la forme est adaptée à ce nouvel usage. Le fait de s'en servir comme un « matériau de construction » est démontré par quelques cas, par exemple à la Labre (tombe 93), où au moins deux amphores hispaniques ont été découpées et utilisées pour ne former qu'un seul contenant : un type Almagro 51A/B sert de réceptacle et un type Almagro 51C est utilisé en calage et en couverture. De même, les inhumations retrouvées dans le dépotoir de la place des Arènes à Nîmes (Fiches, Py, 1981, p. 133-134) ont été effectuées dans des contenants de types variés : morceau d'amphore de Bétique, amphore Gauloise à pâte sableuse



Fig. 65 – Diversité des positions des corps des individus décédés en période infantile (DAO : G. Macabéo, Inrap) : 1, 2, la Ramière à Roquemaure, sépultures 5121 et 7080 (dessin : F. Blaizot, Inrap) ; 3, 4, Sallèles-d'Aude, sépultures 7 et 9 (dessin : H. Duday, CNRS) ; 5, 6, îlot Chauffour à Clermont-Ferrand, sépultures 2-98 et 3-98 (dessin : V. Bel, Inrap) ; 7, 8, ZAC Sextius-Mirabeau à Aix-en-Provence, sépultures 34 et 36 (dessin : N. Nin et coll., Service municipal de l'archéologie d'Aix-en-Provence).

découpée à la base du col, amphore gauloise de type G1 découpée au-dessus du diamètre maximum de la panse, petite amphore de Bétique découpée à la base des anses.

Bien qu'une forme de vase ait été nettement privilégiée comme vase-cercueil en territoire arverne, les solutions apportées au mode d'ensevelissement apparaissent plus diversifiées. Il ressort en effet que tout récipient dont le diamètre est suffisamment large pour contenir le corps peut être détourné de sa fonction première et réemployé à cette fin. À Lezoux et la Grande Borne, par exemple, fut utilisé un modèle de grande jatte à bord rentrant, que l'on rencontre très fréquemment en milieu domestique. Dans les deux cas, le vase était incomplet et présentait même une importante lacune. On ne peut pas toujours déterminer avec certitude si ces contenants furent volontairement fracturés en vue de leur usage funéraire ou s'il s'agit de déchets récupérés. La seconde hypothèse semble cependant confortée par d'autres découvertes effectuées à Lezoux. Au II^e s., un nourrisson fut ainsi inhumé dans un seau en bronze, dont l'anse avait disparu et dont l'état général laisse présumer une longue utilisation avant son enfouissement définitif. Au I^{er} s., un autre individu fut déposé à l'intérieur de deux moules de coupes en céramique sigillée renversés l'un contre l'autre, un troisième moule ayant été retourné par-dessus. Seul l'un d'eux était intact ; un autre, retrouvé brisé, a pu être reconstitué, tandis que plusieurs fragments manquaient au dernier (Vertet, 1974, p. 82). Cet exemple suggère donc que des membres d'une communauté artisanale pouvaient ensevelir leurs enfants dans des outils de travail probablement périmés.

D'autres vases de grand module, destinés au stockage et au transport de denrées, servent occasionnellement de cercueil. Rue Gabriel-Péri, à Clermont-Ferrand, fut découvert une forme basse largement ouverte, qui n'a nécessité aucune transformation pour introduire le défunt (Bel, Fabre, 2001, fig. 4). En revanche, à Beaumont, un individu périnatal reposait à l'intérieur d'une amphorette à embouchure étroite, qui fut préalablement découpée à mi-hauteur pour permettre le dépôt du corps dans le fond (Alfonso, Blaizot dir., 2004, p. 160-161). Sur le site de l'îlot Chauffour à Clermont-Ferrand, la moitié d'un *dolium* coupé dans le sens de la hauteur a fait office de réceptacle.

Un type de récipient, néanmoins, semble avoir connu une faveur particulière en Auvergne. Sur les 18 vases-cercueils recensés parmi les opérations archéologiques récentes, 10 d'entre eux, soit plus de 55 %, relèvent d'une forme longtemps dénommée « terrine » dans la littérature locale, car elle se caractérise par un fond ovale, surmonté

d'une paroi verticale à lèvre déversée. À Clermont-Ferrand, la pratique qui consiste à inhumer un enfant dans ce genre de bassine est attestée au moins sur une dizaine de sites différents, à caractère funéraire ou non (Bel, Fabre, 2001, fig. 1, p. 220). Si ce phénomène récurrent traduit bien une spécificité régionale, il ne faudrait cependant pas conclure que la forme céramique a été créée pour ce seul usage. En effet, des fragments de bassines ovales ont été mis en évidence sur des exploitations agricoles telles que les *villae* de Beaumont et de Champ Lamet (Pont-du-Château, Puy-de-Dôme), dans des bâtiments domestiques et probablement artisanaux de Clermont-Ferrand, voire dans les couches de construction du temple de Mercure au sommet du puy de Dôme (opération d'archéologie programmée 2001-2004 ; D. Tardy et J.-L. Paillet, CNRS, étude céramique inédite ; A. Wittmann). Des récipients comparables, figurant dans les ensembles céramiques antiques d'Aquitaine, du Poitou, de la Basse Provence, de la région lyonnaise et du nord de la France, sont souvent interprétés comme des vases d'aisance (Santrot, Santrot, 1979, p. 191 ; Batigne-Vallet, Loridant, 2000). Comme cela fut avancé récemment, il est également possible que les récipients ovalisés aient joué un rôle symbolique dans le rituel de l'inhumation, si l'on admet l'opinion selon laquelle ces derniers auraient participé à la vie quotidienne de l'enfant, en particulier à son bain (Delage, 2002, p. 73). Cependant, une telle explication ne peut être retenue, dans la mesure où un spécimen faisait partie du mobilier déposé sur le bûcher funéraire d'un adulte à Pont-du-Château. Au final, considérons que ce type de récipient a pu rendre de multiples services dans les domaines de la cuisine, du stockage ou du lavage, et que sa découverte en tant que réceptacle d'un enfant mort en bas âge est, dans la plupart des cas sans doute, le résultat d'un simple réemploi. On peut imaginer que sa taille et sa forme parfaitement adaptées aient largement favorisé cette tradition.

Le mobilier funéraire des enfants décédés en phase infantile

Les sépultures d'Auvergne qui mettent en scène un vase-cercueil, voire un contenant mixte dont le fond ou le couvercle est constitué d'une céramique fragmentaire, ne comportent jamais de vaisselle d'accompagnement et la question d'une double fonction du vase-cercueil est posée (Blaizot *et al.*, 2003, p. 68). D'après les données les plus récentes, le dépôt de vases semble en effet réservé aux enfants inhumés dans des contenants en bois cloués, chevillés ou calés par des pierres (coffrages). Cependant,

cette tradition a peut-être un lien avec l'âge au décès de l'enfant, dans la mesure où les coffres et les cercueils en bois servent de préférence à ensevelir des individus post-néonataux, tandis que les sujets périnataux sont plus souvent inhumés en vase ou en contenant mixte (Blaizot *et al.*, 2003). Dans ce cas, la relation entre l'âge au décès et le fait de posséder ou non du mobilier céramique serait faussée. Différentes études semblent cependant indiquer que lorsque les sujets ont été inhumés avec du mobilier, celui-ci accompagne préférentiellement les sujets les plus âgés (Gébara, Béraud, 1993, p. 334 ; Duday *et al.*, 1995, p. 97 ; Castella *et al.*, 1999, p. 87 ; Blaizot *et al.*, 2003, p. 67). En revanche, il n'est pas possible de définir un seuil en dessous duquel les sujets sont dépourvus de mobilier, les situations variant selon les sites : avant 6 mois à Sallèles-d'Aude (Duday *et al.*, 1995, p. 107), à Saint-Lambert, à Fréjus, à la phase périnatale à Beaumont (Alfonso, Blaizot dir., 2004). Ces données ne peuvent en outre guère être utilisées isolément pour comparer les séries, mais doivent être corrélées à la chronologie de l'ensemble funéraire (puisque les structures comportant du mobilier sont moins nombreuses au II^e s.), ainsi qu'avec les pratiques en usage dans la région et, si possible, dans le groupe social en question (Blaizot *et al.*, 2003, p. 67-68). Toutefois, de nouvelles données sont nécessaires pour confirmer ou infirmer cette tendance, car des exceptions ont déjà été signalées. À la Grande Borne, notamment, un contenant cloué comportait une cruche associée au squelette d'un sujet périnatal (sépulture 4).

Dans les cas où les observations ont été approfondies, comme à Beaumont ou Champ Chalatras aux Martres-d'Artière (fig. 66), on constate que les vases sont disposés aux côtés du squelette, au sein même du réceptacle. À cet égard, la sépulture n° 8 de Beaumont témoigne que les récipients peuvent être disposés sur des planches aménageant des étagères, lorsque la place à l'intérieur du dispositif s'avère trop réduite. Pourtant, quelques tombes très altérées de ce site laissent soupçonner l'éventualité de coffrets à mobilier, indépendants du cercueil (Alfonso, Blaizot dir., 2004, p. 169-170).

Les dépôts de vases à Lyon se composent exclusivement de vaisselle de table, de service en céramique et de balsamiques en verre, alors qu'en Auvergne, à la vaisselle de table, majoritaire, se joint une part non négligeable de céramiques culinaires : marmites, pots et couvercles. À Beaumont par exemple, la proportion des bols, des coupes et des coupelles s'élève à 19 % du nombre total d'individus, tandis que les gobelets dépassent à peine 4 %. La cruche constitue de loin la forme la plus fréquente, puisqu'elle représente 36 %



Fig. 66 – Champ Chalatras aux Martres-d'Artière, sépulture d'enfant décédé en phase infantile avec son mobilier (SP1118) (cliché : B. Rialland, Inrap).

à elle seule. Sur les 13 sépultures renfermant un dépôt de vases, au moins 12 ont révélé un ou plusieurs exemplaires de cruches, et la dernière a livré un vase lacunaire, mais doté du profil, du fond annulaire et du traitement de surface caractéristiques des cruches. À Lazenay (Bourges, Cher), les vases à liquides (47 %), dont 26 % sont des cruches, s'avèrent également très nombreux dans les sépultures d'enfant du Haut-Empire (Durand, 2005, fig. 131-132). Dans l'Antiquité tardive, où le vase à liquides est toujours présent, la cruche est équitablement remplacée par le

pichet, qui sert également à verser (*id.*, *ibid.*, 2005, fig. 136). À Lyon, les cruches sont également bien représentées dans les rares inhumations d'enfant qui livrent des vases. Voie de l'Océan, les quatre inhumations d'individus de moins d'un an pourvues de vases comprennent systématiquement une cruche ; l'une d'entre elles en contenait deux exemplaires. Lorsque la cruche en céramique est absente, comme sur le site de la rue du Chapeau-Rouge (sépulture 13), la fonction de vases à liquides est illustrée par un gobelet en céramique et deux cruches en verre dont un modèle de 148 mm de hauteur (Foy, Nenna, 2001, p. 187). Dans l'inhumation 3116 (individu de moins d'un an) de la ZAC des Feuilly à l'est de Lyon, l'un des trois vases est un petit pot ou une jatte en céramique commune siliceuse polie que l'on attribue au service des mets (Batigne-Vallet, 1999, p. 194), mais aussi parfois à la boisson. En Languedoc, les vases à liquides sont également très présents voire exclusifs dans les inhumations des individus décédés en phase infantile (8 occurrences pour 9 inhumations) ; par exemple, au 78 avenue Jean-Jaurès à Nîmes, quatre inhumations ont livré exclusivement des vases à liquides (de un à trois), en particulier des pots ansés. Les vases à solides y apparaissent rarement (seulement 2 cas), ainsi que les lampes (1 cas), les vases à parfum (1 cas). Priorité a donc été donnée aux récipients verseurs, en particulier dans les tombes ne comportant qu'un seul vase.

Gardons toutefois à l'esprit que cette règle ne s'applique pas de manière systématique sur l'ensemble du territoire arverne. Si une cruche a bien été placée dans les sépultures 4 de la Grande Borne et 23 de la rue Gabriel-Péri (Clermont-Ferrand), la tombe 24 de ce dernier site a livré, en revanche, une petite coupelle isolée (Bel, Fabre, 2001, p. 224). En Auvergne, la part des ustensiles de cuisine, tels que les pots, les marmites tripodes et les couvercles est quelque fois importante. À Beaumont, elle atteint exactement 25 % des récipients. Si ces proportions peuvent *a priori* surprendre, on ne s'étonnera pas, au contraire, de la présence régulière de biberons au sein du lot. En réalité, la fonction de ce type d'objet prête encore à discussion. Bien que des analyses chimiques sur des résidus internes attestent l'existence d'acides gras entrant dans la composition des laits animal et humain, des expérimentations démontrent que ces instruments étaient inefficaces pour l'allaitement artificiel. Aussi a-t-on récemment proposé une autre hypothèse, celle du tire-lait, qui paraît plus appropriée (Rouquet, Lorient, 2000, p. 428-431). Ces récipients, qui en Gaule font couramment partie du mobilier funéraire des nourrissons (Durand, 2005, fig. 131 ; Riquier, Salé, 2006, p. 97) ne sont

pas déposés à Lyon, mais un exemplaire est attesté dans la tombe d'un très jeune enfant au Valladas à Saint-Paul-Trois-Châteaux (Bel *et al.*, 2002, fig. 265).

Les balsamiques en verre sont bien représentés à Lyon. Dans 3 inhumations sur 4 de la voie de l'Océan, on les trouve aux côtés des cruches ; en milieu rural, un balsamaire a été relevé dans une inhumation de la ZAC des Feuilly. Les vases à parfum sont globalement rares en Auvergne : seules les sépultures 4 et 7 de Beaumont contenaient un flacon ansé en verre, probablement destiné à accueillir onguent ou parfum.

En Auvergne (tabl. VII), les données récentes ne permettent pas de comparer les inhumations d'individus décédés en phase infantile et les inhumations d'adultes sous le Haut-Empire, tandis que celles issues de la littérature ancienne sont trop incomplètes pour répondre à ce type de questionnement. Les sources lyonnaises, en revanche, offrent quelques comparaisons possibles. Au I^{er} s., le nombre d'objets dans les inhumations d'enfants varie de 1 à 4, mais le plus souvent, il est de 3. Sur cinq inhumations documentées de Lyon et sa périphérie, trois comportent 3 vases, une 4 vases, une 2 vases. Or, dans la première moitié du I^{er} s., l'inhumation adulte de la rue du Mont-d'Or livre également trois vases, un vase à solides et un ou deux vases à liquides, c'est-à-dire, l'assemblage solides/liquides déjà bien caractérisé dans les structures liées à la crémation. En revanche, à la Favorite, les inhumations d'individus adultes dont la datation n'est pas strictement fixée au sein du Haut-Empire reçoivent le plus souvent un vase unique, majoritairement un balsamaire, ou une cruche que l'on retrouve précisément parmi les vases destinés aux individus décédés en phase infantile. Il apparaît donc, du point de vue des dépôts de vases, que les individus décédés en phase infantile peuvent bénéficier du même traitement que les adultes inhumés ou brûlés. Comme chez ces derniers encore, les vases à libations (vases à boire et cruches en céramique et en verre) et à parfum (balsamaire), sont les plus fréquents et peuvent être associés à de plus rares vases à solides (coupelles, jattes). Pour l'Auvergne, précisons que sur les treize inhumations dotées de vases à Beaumont, cinq en comportent un seul, trois en livrent 2, une en contient 4, les quatre autres totalisant 6, 7, 8 et 11 récipients (Alfonso, Blaizot dir., 2004, tabl. XV, p. 168).

Nous noterons enfin, dans l'inhumation 145 du quai Arloing à Lyon datée du IV^e s. qui concerne un enfant d'environ un an, la présence de 4 vases dont 2 à liquides (1 en céramique, 1 en verre) et 2 à solides (1 en céramique, 1 en verre) (Tranoy, 1995b, fig. 207). À cette époque tardive

Tabl. VII – Mobilier funéraire des enfants décédés en phase infantile : exemples auvergnats.

Localisation	ST	Période	Solide	Liquide	Lampe	Parfum	Biberon	Indéterminé	Total
Grande Borne, Clermont-Ferrand									
	Inh. Bébé 4	120-220		1 cruche					1
	Inh. Adulte 21	250-400		1 gobelet					1
	Inh. Adulte 22	250-400		1 bouteille					1
	Inh. Adulte 97	280-400	3 (2 pots, 1 coupe)						3
	Total		3	3					6
Beaumont									
	Inh. Bébé 2	I ^{er} -II ^e		1 cruche					1
	Inh. Bébé 3	I ^{er} -II ^e		1 cruche ?					1
	Inh. Bébé 4	90-120	5 (2 bols, 1 coupelle, 1 couvercle, 1 pot)	2 cruches (1 verre)					7
	Inh. Bébé 5	I ^{er} -II ^e		1 cruche					1
	Inh. Bébé 7	90-120	4 (1 marmite tripode, 1 couvercle, 2 pots)	5 (2 gobelets, 3 cruches)		1 ? (Verre)	1		11
	Inh. Bébé 8	90-120	6 (4 bols, 1 coupe, 1 pot)	2 cruches					8
	Inh. Bébé 9	90-120		1 cruche					1
	Inh. Bébé 11	90-120		1 cruche					1
	Inh. Bébé 18	I ^{er} -III ^e		2 cruches					2
	Inh. Bébé 20	90-120	1 bol	1 cruche					2
	Inh. Bébé 22	90-120	4 (1 marmite tripode, 1 couvercle, 2 pots)	1 cruche			1		6
	Inh. Bébé 34	I ^{er} -III ^e		1 cruche				1	2
	Inh. Bébé 40	90-120	1 pot	1 cruche			2		4
	Total		21	20		1 ?	4	1	47
Gerzat									
	Inh. Bébé 2041	I ^{er} -II ^e		1 cruche					1
	Total			1					1
Le Pâtural, Clermont-Ferrand									
	Inh. Enfant 43	30-80	5 (1 assiette, 1 plat cuisson, 1 bol, 1 coupe, 1 pot)				1		6
	Inh. Enfant 44	20-100		1 cruche			1		2
	Total		5	1			2		10

également, on note la similitude de traitement entre ce sujet âgé d'un an et trois adultes du même site, auxquels étaient associés entre 1 et 6 vases.

La sélection de vases de petite taille pour les enfants décédés en phase infantile est fréquemment soulignée dans la littérature archéologique depuis l'âge du Fer (Riquier, 2004, fig. 84). À ce sujet, il apparaît que le qualificatif de « miniature » n'est pas toujours adapté et regroupe des vases de fonctions différentes. Avant toute chose, il convient de distinguer les « vases de petit gabarit », qui appartiennent au répertoire domestique et dont on choisit les exemplaires les plus petits, et les « vases miniatures », beaucoup plus exceptionnels, qui sont une production spécifique, impropre à l'usage domestique. De bons exemples de ce que l'on pourrait garder dans la catégorie des récipients miniatures sont

ceux d'une cruche du site antique d'Arsimont en Belgique (Loridant, Bura, 1998, fig. 9) et d'un flacon miniature de Lezoux dans le Puy-de-Dôme (Mondanel, 1982, p. 66). Il s'agit-là d'objets factices, à valeur exclusivement symbolique, puisque l'embouchure des deux vases n'est pas fonctionnelle, aucune ouverture n'ayant été pratiquée. Certaines sépultures d'enfants de l'âge du Fer conservent des petits « godets » mal façonnés, qui n'ont aucune correspondance typologique, et que l'on trouve associés en grand nombre et quasi exclusivement aux enfants (Riquier, 2004, p. 95) ; ils peuvent manifestement entrer dans l'appellation de « vases miniatures ». D'autres vases qualifiés parfois de « miniatures », le plus souvent des petites formes ouvertes et basses, sont des vases votifs déposés sur les autels et sur le sol des ensembles funéraires (Feugère, Gros, 1996, fig. 9 n^{os} 1-10).

L'inhumation 3116 des Feuilly, à Saint-Priest, qui se rapporte à un enfant décédé avant 5 ans, comporte un pot de petite dimension (type Merigoux 4). Sur le site de Tavant (Indre-et-Loire), les vases associés aux enfants ont également été sélectionnés pour leur petit module et trois sont miniaturisés (Riquier, Salé, 2006, p. 97). À Champ Madame à Beaumont, les pièces disposées dans les sépultures de nourrissons sont souvent d'un petit module, assez peu adapté aux pratiques domestiques quotidiennes (Alfonso, Blaizot dir., 2004, p. 163-166). Beaucoup d'entre elles ne présentent pas de traces d'abrasion ou de passage au foyer, signe d'une non-utilisation avant leur dépôt. Les dimensions de ces contenants, ainsi que leur aspect neuf suggèrent donc qu'ils ont pu être fabriqués et acquis spécifiquement en vue d'un usage funéraire. À Lyon, voie de l'Océan, sur les cinq cruches du répertoire courant déposées dans les inhumations d'enfants décédés en phase infantile, quatre mesurent autour de 150 mm de hauteur et une seule atteint une hauteur de 195 mm, alors qu'à la même période sur un échantillon de huit cruches issues de tombes d'adultes, six ont une hauteur supérieure à 200 mm et deux seulement font autour de 150 mm. La faible quantité d'échantillons disponibles rend certes cette hypothèse fragile, mais à Lyon, où aucun vase dit « miniature » n'a été repéré mis à part les coupelles votives (voir *infra*, p. 240-242), l'hypothèse que des cruches de petite taille furent sélectionnées parmi le mobilier domestique pour les inhumations d'enfants est envisageable.

Les quelques données disponibles pour l'âge du Fer, en Auvergne, montrent que pour une base statistique de 183 vases issus de contextes funéraires du II^e s., les modèles de petite taille concernent le plus souvent les pots à cuire (14 récipients sur les 24 relevés pour cette catégorie) et quelques vases hauts en céramique fine pouvant se rapporter à la consommation de la boisson. Il en ressort que les vases miniaturisés ou sélectionnés pour leur petite taille ne sont en aucun cas réservés aux nourrissons (Deberge, Orengo, 2007). En effet, sur le site d'Aulnat/Gandaillat, les vases miniatures sont rencontrés dans deux tombes de sujets immatures dont un seul est décédé en phase infantile (6-12 mois : sépulture 1077) et dans deux d'adultes (sépultures 1028A et 336 du II^e s. av. J.-C.). Des cruches de très petite taille proviennent de plusieurs tombes d'adultes, par exemple la sépulture 4 de Pontcharaud à Clermont-Ferrand (LT D1a récente/D1b), ou la sépulture 3109 (LT D1a récente) de Rochefort, à Gerzat, tandis que la tombe 267 datée autour de 125-90 av. J.-C. du Brézet à Clermont-Ferrand associe le même type de cruche à un

enfant décédé autour de 6 mois (données inédites de Yann Deberge, Inrap).

De manière générale, les données disponibles sur l'état des vases des inhumations de jeunes enfants sont malheureusement trop peu documentées pour observer des traitements particuliers de type mutilation ou perforation. À Lyon, quai Arloing, six tombes possèdent une amphorique ; le col de l'une d'entre elles, qui accompagne un jeune enfant, est mutilé (sépulture 145). En Auvergne, bien que les conditions de découverte des sépultures rendent parfois très délicate une appréciation des traitements éventuels des vases avant leur dépôt, il semble que la pratique la plus répandue consistait à les déposer intacts. Toutefois, une forme haute dont il ne subsiste que le fond a été déposée dans la sépulture 34 de Beaumont. Rien ne garantit pourtant que l'amputation de ce vase traduit l'observance d'un rite funéraire *stricto sensu*. En effet, il s'agissait peut-être de transformer une forme à col étroit en récipient ouvert pour y déposer des aliments. D'ordinaire, les cassures enregistrées sur la vaisselle consistent en de petites ébréchures réparties de façon aléatoire, qui pourraient résulter d'une utilisation domestique. Si certains vases étaient indubitablement neufs lors de l'ensevelissement, une fraction non négligeable des dépôts a pu être directement soustraite des vases utilisés au quotidien dans la demeure familiale, comme le laissent supposer des traces de feu sur plusieurs vases de cuisson. D'autres récipients sont même très certainement des rebuts d'atelier, récupérés directement dans les dépotoirs ou échangés à très bas prix. Ainsi, un gobelet de la sépulture n° 7 de Beaumont dévoile une pâte grésée et une teinte mauve qui évoquent parfaitement les surcuits connus dans les sites de production régionaux. De même, une cruche de la tombe n° 40 possède un fond parcouru par une large fissure, qui s'est visiblement ouverte avant – ou pendant – la cuisson en four. Ce vase fissuré, impropre à contenir un liquide, pourrait alors avoir été recyclé dans l'appareil funéraire. Enfin, à Sainte-Barbe à Marseille, la tombe d'enfant 409 contenait un vase découpé, une moitié de coupe en céramique commune à pâte claire (Moliner *et al.*, 2003, p. 193). Au final, ces observations ne diffèrent pas de celles émises pour les vases déposés auprès des sujets adultes.

Les jeunes enfants sont fréquemment accompagnés d'objets portés en amulettes. Ils sont considérés comme prophylactiques par M. Feugère (1993, p. 150-151) qui, pour le sud, cite des exemplaires à Apt et à Sannes dans le Vaucluse, en Arles et à La Roque-d'Anthéron dans les Bouches-du-Rhône, à Cabasse dans le Var, à Saint-Laurent-

de-la-Cabrerisse dans l'Aude. De nombreux autres cas sont attestés dans nos séries, à savoir des amulettes phalliques (sépulture 86 du quai Arloing à Lyon, sépulture 72 du site de la station François-Verdier à Toulouse et bûcher 246 du Valladas), des amulettes en forme de croissant (2 également dans la sépulture 86 du quai Arloing à Lyon) ou encore des clochettes (3 exemples à la Favorite, cf. Tranoy 1995b, p. 554). Un type fréquent d'amulettes est représenté par des médaillons pratiqués dans des bois de cerfs (Béal, 1983, p. 375 ; Allain *et al.*, 1992, p. 120) ; on citera celui du bûcher 246 du Valladas (Bel *et al.*, 2002, p. 399), ceux de Champ Madame à Beaumont (Alfonso, Blazot dir., 2004, p. 174-176) ou des sépultures 72 et 85 du site François-Verdier à Toulouse. Parfois, les amulettes sont réalisées à partir d'objets reconvertis comme tels en les perforant ; il s'agit de monnaies (sépulture 10 de la Butte à Lyon, bûcher 246 du Valladas), d'une pierre (tombe 40 de la Favorite), ou de dents de sanglier (site de la station François-Verdier). À Sallèles-d'Aude (Duday *et al.*, 1995, p. 106-107), c'est une perle unique qui fait office d'amulette et, sur le site du Clos des Cèdres rue Joliot-Curie à Lyon, une bague de taille adulte était probablement portée en pendentif (de la tombe n'est conservée que le petit coffrage de *tegulae*). Un collier formé de perles, d'une dent de chien, de deux amulettes (l'une en forme de dent et l'autre de forme phallique) est signalé dans la tombe d'enfant 169 de Sainte-Barbe à Marseille, avec d'autres amulettes (Moliner *et al.*, 2003, p. 309).

Dans l'ensemble funéraire du 78 avenue Jean-Jaurès à Nîmes, trois tombes d'enfants décédés en phase infantile comportent plusieurs objets à caractère prophylactique. Dans la tombe 1180 par exemple, il s'agit d'une série de petits objets perforés (perles en fritte, perles et anneaux en bronze, clé en fer) enfilés sur une tige en fer formant un anneau replié en forme d'arc (fig. 67). La forme de l'anneau permet d'exclure l'hypothèse d'un collier. Les dix autres tombes ont livré des perles en fritte, des clochettes en bronze, des dents d'animaux, dont plusieurs perforées au niveau de la racine (sépulture 1362), et une autre enchâssée dans un anneau en fer (sépulture 1197), des jetons, ainsi qu'une série de petites appliques en ambre, perforées ou non, figurant des animaux (sépulture 1362). Ces dernières sont à rapprocher de la tessère en forme de poisson et des divers éléments en os réutilisés en amulette trouvés dans la tombe d'enfant 169 du site de Sainte-Barbe à Marseille (Moliner *et al.*, 2003, p. 178-179). Monnaies percées, bagues, bracelets, clochettes, amulettes phalliques, perles et jetons caractérisent également les tombes d'enfants des ensembles funéraires de Fréjus (Gébara, Béraud, 1993, p. 334). Il

n'est pas non plus surprenant que les bulles en or soient associées aux sépultures de sujets immatures. On peut citer l'exemplaire du dépôt de crémation 6100 de Saint-Fréjus à Marennes (Rhône), appartenant à un sujet âgé d'environ 3-4 ans ; celui du sarcophage n° 2 de Saint-Lazare à Apt attribué à un enfant « en très bas âge » (Dumoulin, 1958, p. 218) ; ou l'exemplaire en bronze de la tombe SP246 du Valladas (Bel *et al.*, 2002, p. 399).

Les statuettes d'argile en terre blanche sont fréquemment associées aux enfants (Feugère, 1993, p. 150). Elles représentent très majoritairement des bustes féminins, des oiseaux dont l'aspect est plus proche de la Poule que de la Colombe, et parfois des divinités populaires (Vénus ou les Matres). D'après l'inventaire réalisé par C. Mondanel pour l'Auvergne, la Vénus anadyomène s'avère la figurine la plus fréquente en contexte funéraire (Mondanel, 1982, p. 71-73). On en trouve à Lyon au 41 rue Joliot-Curie associée à la crémation d'un enfant de 3-5 ans (structure 16), dans le bûcher 12 du site de la Grande Borne à Clermont-Ferrand (enfant de 4-6 ans) et dans la tombe d'un enfant de 3-4 ans de Saint-Lambert à Fréjus (Gébara, Béraud, 1993, p. 334). Sur le site du Champ de l'Image à *Argentomagus*, on les rencontre dans six sépultures d'enfants, plantées au sommet du comblement des fosses (Allain *et al.*, 1992, fig. 36, p. 126). Cette position n'était en revanche probablement pas celle des deux figurines exhumées dans la tombe 90 du quai Arloing à Lyon (Tranoy, 1995b, p. 495) : elles ont été retrouvées couchées, se recouvrant en partie, en avant des pieds et des chaussures du squelette d'un adulte féminin, et semblent ainsi plutôt avoir été placées sur le couvercle du cercueil à l'origine. Plusieurs exemples comme celui-ci montrent que ces figurines, fréquemment associées aux enfants, ne leur sont toutefois pas réservées. Parmi eux, le bûcher 287 d'un adulte au quai Arloing et les deux dépôts de crémations, au-dessus desquels se trouvaient des fragments de figurines au Champ des Mas à Banassac (Lozère), qui comportaient respectivement les restes d'un adulte et d'un adulte avec un enfant (Feugère, Gros, 1996, p. 292-296).

DES PRATIQUES FUNÉRAIRES AVÉRÉES POUR LES TRÈS JEUNES ENFANTS

L'hypothèse selon laquelle, durant l'Antiquité, les tout petits enfants ne faisaient pas l'objet d'un véritable traitement funéraire est désormais battue en brèche. Bien au contraire, les données soulignent la richesse et la diversité de leurs pratiques funéraires et ne vont en aucun cas dans le sens d'un investissement moindre. D'un point de vue typo-

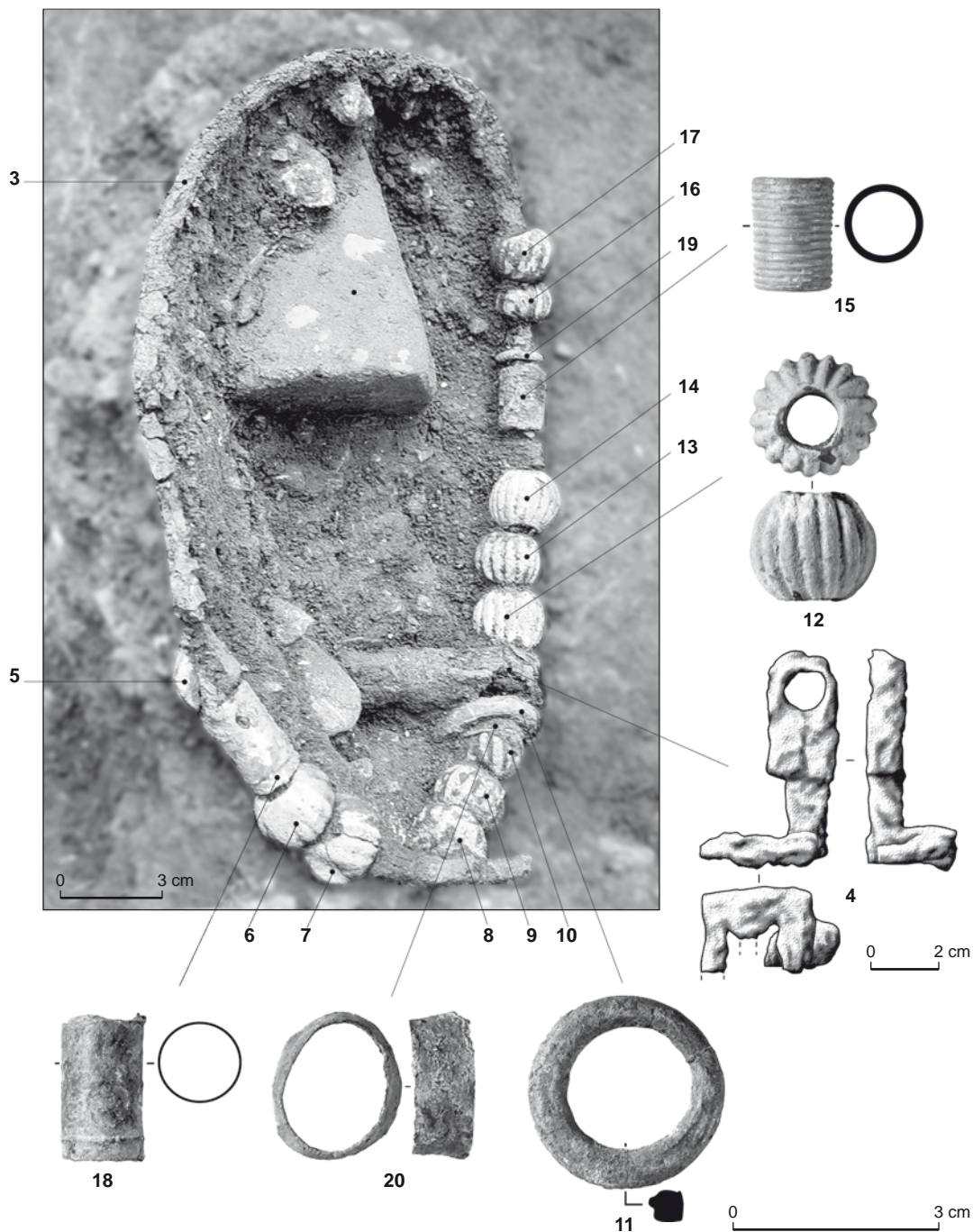


Fig. 67 – Site du 78 rue Jean-Jaurès à Nîmes, sépulture 1180b :
objets prophylactiques issus d'une sépulture d'enfant décédé en phase infantile (cliché : S. Lancelot, Inrap).

logique, la différence avec les inhumations des sujets plus âgés vient principalement d'une plus grande propension à l'opportunisme : en témoignent le rempli d'une céramique ou d'une *imbrex* comme cercueil et la part importante que représentent les architectures composites (utilisation de

fragments de céramiques comme élément de l'architecture). Loin de traduire des pratiques funéraires bâclées, ce phénomène est peut-être à mettre en relation avec un aspect très intimiste des funérailles des nouveau-nés. En tout cas, le fait qu'une différenciation soit effectuée entre les sujets



Fig. 68 – Saint-Fréjus à Marennes, inhumation d'un chien au sommet d'un bûcher en fosse (cliché : V. Bel, Inrap).

décédés en phase périnatale et ceux en phase post-néonatale, voire avant six mois et après six mois au sein de cette dernière, est la preuve indiscutable que les enfants morts en période infantile font l'objet de pratiques funéraires codifiées. Il reste maintenant à en préciser les modalités selon les régions et les groupes sociaux, puisque ces différenciations paraissent se manifester sous diverses formes dans les séries étudiées. Un travail récent a tenté d'établir un parallèle entre les pratiques funéraires et les rites de passage liés à la prise d'autonomie progressive du nourrisson (Baills-Talbi, Blanchard, 2006, p. 178-180). Cependant, cette hypothèse, non seulement émise sur des séries peu fiables, ne tient pas du tout compte de l'imprécision inhérente à nos méthodes d'estimation de l'âge au décès à partir du squelette (même les moins mauvaises), celles-ci restant entachées d'un certain nombre de difficultés systématiques dont les plus importantes relèvent du mode de croissance particulier des nourrissons les plus jeunes et de l'inévitable variabilité individuelle (Sellier *et al.*, 1997).

LES INHUMATIONS DE CHIENS

Plusieurs sites de l'Antiquité, funéraires, artisanaux ou domestiques, livrent des inhumations de chiens réparties entre le I^{er} s. et le V^e s., voire au-delà.

Il s'agit presque toujours d'inhumations primaires individuelles. Toutefois, des dépôts simultanés de deux ou plusieurs sujets ont été mentionnés, comme par exemple, celui de deux chiens dans une unité de fours de potier du I^{er} s. de notre ère, sur le site de la Planche à Avenay-Val-d'Or dans la Marne (Bonnabel, Koehler, 1999).

Lorsque les inhumations de chiens se trouvent parmi des tombes humaines, elles font généralement l'objet d'une structure qui leur est propre, mais on répertorie des dépôts de canidés dans la même structure que celle destinée à recevoir le corps humain ou ses restes. Sur le site Au Velours à Poligny dans le Jura, quelques tombes tardo-antiques contenaient, outre l'inhumation d'un humain, le squelette complet d'un chien, et dans le bûcher en fosse 3318 de Saint-Fréjus, à Marennes (Rhône), deux dépôts canins ont été pratiqués au sommet de la couche de crémation (fig. 68).

La question principale porte évidemment sur la nature de ces inhumations ; s'agit-il de sépultures pratiquées à l'égard d'un animal familier ou bien du sacrifice d'un animal dont la dimension psychopompe est attestée depuis le troisième millénaire au Proche-Orient ?

La fréquente représentation des chiens sur les stèles funéraires, les figurines à effigie des tombes d'*Argentomagus* (Allain *et al.*, 1992) ou de Narbonne (Dellong, 2002, p. 439,

fig. 555), le cumul de cas similaires à ceux de Saint-Fréjus et de Poligny, ainsi que la présence récurrente du chien parmi les restes osseux provenant de bûchers funéraires, constituent trop d'exemples pour envisager le hasard du décès simultané de la personne et du chien qui lui est associé. Malheureusement, les restes brûlés sont souvent peu ou mal étudiés ; dans le meilleur des cas, on se contente d'identifier l'espèce sans se préoccuper de la représentativité des restes et le chien se retrouve automatiquement classé parmi les dépôts alimentaires. Or, dans l'ensemble funéraire de la rue Saint-Antoine, à Feurs (Loire), P. Méniel a mis en évidence diverses parties anatomiques attestant que le chien avait été déposé complet, c'est-à-dire à l'état de cadavre et non pas de quartiers découpés (Méniel, 1995, p. 147). Ces résultats diffèrent fortement de ceux que le même auteur obtient à la période gauloise sur le site d'Épiais-Rhus, dans le Val-d'Oise, où la nature des restes démontre la consommation du chien (*id.*, *ibid.*, p. 150).

Par ailleurs, à quel type de pratiques, pourraient se rapporter des ensembles comme celui des Capucins, à Hohberg sur la commune de Strasbourg dans le Bas-Rhin, où au II^e s., des sépultures humaines côtoient « plusieurs » inhumations de chiens et celle d'un cheval (Kern, Latron, 1995), celui du site d'Ouche Jaco, à Vassimont-et-Chapelaine (Marne), où certains chiens étaient associés à des chevaux (opération archéologique d'Europort Vatry : données inédites de 1998 par Y. Gourgousse et D. Rolin, Inrap), ou encore celui des Luèpes à Saint-Priest dans le Rhône (un chien et un cheval inhumés dans une même fosse, séparés par du sédiment, en bordure d'un fossé à distance de l'ensemble funéraire) ? À Vassimont-et-Chapelaine, la disposition des cinq fosses, en arc de cercle, dont deux comportent en outre des vases de petite taille, laissent envisager qu'il puisse s'agir d'un contexte particulier. On songe également au site du parking Rambuteau, à Mâcon en Saône-et-Loire, avec ses chiens et ses chevaux inhumés dans des fosses d'extraction au cours du II^e s. en bordure d'un fossé (Barthélemy, 1995), ou encore à celui, assez similaire, de parking Sainte-Anne, rue Turgot à Dijon (Côte-d'Or) sur lequel trente chiens mâles furent inhumés en fosses individuelles (Pelletier, 1992). Pour P. Méniel, le choix systématique de sujets jeunes (parfois des chiots) et mâles, l'orientation stéréotypée des squelettes, constituent la preuve de sacrifices (Méniel, 2006, p. 170). Évoquons enfin, pour clore ces exemples, les nombreux dépôts de chevaux récemment exhumés dans un ensemble funéraire à Évreux dans l'Eure (III^e s.), qui se présentent sous forme de quartiers, de squelettes amputés ou de pièces anatomi-

ques associées aux inhumations (étude en cours de S. Pluton, Inrap). S'il s'avère qu'ils sont bien en relation fonctionnelle avec les tombes, témoignent-ils de sacrifices ? On ne peut pas s'empêcher d'évoquer alors le site laténien des Piots (Le Cendre et Gondole dans le Puy-de-Dôme) qui a livré deux fosses associant des squelettes humains et des squelettes de chevaux ; dans la fosse qui a été fouillée (fosse 137 : 8 chevaux et 8 humains) les chevaux ont été sélectionnés (sujets mâles décédés autour de 5-7 ans), ce qui, en dépit de l'absence d'informations sur d'éventuelles traces de violence en raison d'une conservation déplorable des ossements, peut être un argument en faveur de sacrifices (étude inédite de P. Caillat, Inrap). En revanche, l'ensemble fouillé quartier Saint-Pierre à Lyon, mêlant quatre chevaux et quatre squelettes humains peut plutôt être interprété comme un épisode de catastrophe, en l'absence d'arguments en faveur d'une hypothèse sacrificielle (Chastel *et al.*, 1995, p. 60-63).

Ainsi, victimes ou animaux morts naturellement, la distinction est d'autant moins facile à établir lorsque l'animal est inhumé dans sa propre fosse et qu'il ne porte aucune trace de mise à mort. Le déficit général d'études de faune rend les données très lacunaires et ne permet pas, en l'état, d'apporter de nouveaux éléments à la discussion. Lorsque nous remarquons que sur certains sites, comme la rue Jean-Jaurès à Nîmes, et les rues Rochette et Chevrier à Lyon, les chiens sont de jeunes individus qui, *a priori*, n'auraient pas dû mourir, les données comparatives nous manquent. Néanmoins, pour l'époque romaine, ni le quart sud de la France et ni même l'Auvergne, n'ont fourni, pour l'instant, d'inhumations d'animaux en masse comparables à celles qui caractérisent le nord de la France (Koenigshoffen, Mâcon, Dijon, etc.).

Les inhumations d'animaux semblent, en l'état des connaissances, plus fréquentes à l'époque romaine qu'à la période gauloise, tout du moins en dehors des lieux de culte, comme en témoigne une récente synthèse (Méniel, 2008, p. 98-104). Si l'on considère plus largement l'implication d'animaux entiers dans les divers rites de chacune de ces deux sociétés, on remarque cependant qu'il s'agit dans les deux cas très majoritairement de chiens et de chevaux.

Les inhumations de chiens sont pratiquées dans des fosses le plus souvent adaptées à la taille de l'animal, soit parce qu'elles ont été creusées expressément, soit parce qu'on réutilise une fosse de petite taille, par exemple une fosse de plantation comme c'est le cas sur le site tardo-antique des Girardes dans le Vaucluse (Blaizot *et al.*, 2001, p. 294).



Fig. 69 – Site du 78 avenue Jean-Jaurès à Nîmes, sépulture de chien en coffrage tombe 1075 (cliché : V. Bel, Inrap).

Dans la plupart des cas, la fosse des chiens n'a pas été aménagée, mais on peut au moins citer quelques exceptions dans le Languedoc, dont celle du site de Saint-André-de-Codols à Nîmes (Gard) avec sa tombe pratiquée en coffrage de *tegulae* et celle de l'avenue du Maréchal-Juin en coffrage de dalles (Fiches, Veyrac dir., 1996, p. 450), ou celle de la rue Jean-Jaurès où le squelette repose dans un coffrage de blocs (fig. 69). Les squelettes issus des fosses non aménagées présentent des signes de décomposition en espace colmaté, ou des indices de colmatage différé du volume du corps (fig. 70). Ces caractères sont toujours difficiles à interpréter dans le cas de fosses ajustées ; ils peuvent en effet témoigner d'un colmatage par lessivage des parois ou par une piètre étanchéité du système de fermeture dans le cas d'une fosse couverte, ou bien d'un remblaiement immédiat de la fosse. Les effets de colmatage différé, relevés sur un



Fig. 70 – La Butte à Lyon, inhumation de chien (cliché : F. Blaizot, Inrap ; DAO : F. Vaireaux, Inrap).

squelette des rues Rochette et Chevrier à Lyon (fig. 71), conjugués à la position étrange du corps, qui repose sur le ventre avec les membres postérieurs en extension, parallèles à l'axe de l'avant-train, et à la présence d'une boucle, pourrait témoigner d'un enveloppement. Nous avons émis la même hypothèse à propos des chiens des Girardes, dont les positions ne sont pas naturelles chez un chien mort : le cou de l'un d'entre eux est redressé et la tête orientée en direction de la queue, tandis que les membres antérieur et postérieur du deuxième sont croisés (Blaizot *et al.*, 2001, fig. 23 et 24, p. 295).

Il arrive que des animaux soient inhumés hors des espaces funéraires. Sur le site des Luêpes, à Saint-Priest, une fosse contenait un cheval et un chien complets, exempts de traces de mise à mort et de découpe, séparés l'un de l'autre par une couche de sédiment (première moitié du 1^{er} s.). La fosse se situe en bordure d'un fossé, dans le finage de l'habitat, à une distance de 200 m de l'ensemble funéraire le plus proche (voir chapitre V, fig. 185, p. 256).

Certains chiens sont accompagnés de mobilier. Le cas le plus frappant est illustré par la sépulture 5 fouillée à proximité de la voie de l'Océan, dans le quartier Saint-Pierre à Lyon (Chastel *et al.*, 1995, fig. 31, p. 65). L'animal, qui repose sur le côté droit, tient un pichet en céramique

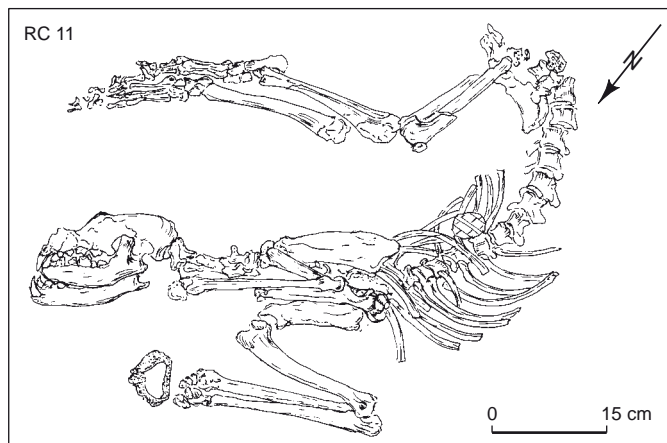


Fig. 71 – Rues Rochette et Chevrier à Lyon, inhumation de chien (relevé : F. Blaizot, *Inrap* ; DAO : G. Macabéo, *Inrap*).

commune, donc un vase à liquides, entre ses pattes. Dans l'atelier de potiers de Sallèles-d'Aude, sur le secteur du Clos de Raynaud, une fosse contenait le squelette d'un chien accompagné d'un fond de lagène, qui est également un vase à liquides.

Les inhumations d'animaux peuvent, comme celles des humains, être surmontées de stèles. Au Valladas, le squelette du chien était associé à une stèle en remploi (Bel *et al.*, 2002, p. 136). On peut rapprocher cet exemple de l'inhumation de cheval ST9 découverte à Rodez dans un contexte funéraire (Gruat, Marty, 2003, p. 171). Ce dépôt, daté de la fin du II^e s. ou du III^e s., se situe dans la même fourchette chronologique que les sépultures environnantes. Le squelette repose sur le flanc gauche et présente les indices d'une décomposition en espace colmaté ; à l'une des extrémités de la fosse, contre la face postérieure des membres inférieurs de l'animal, se trouvait un cippe conique en grès en position verticale, posé sur la pointe. Trois crânes d'équidés mâles repo-

saient en partie sur ce bloc au sommet du comblement de la fosse.

Une autre sépulture animale, appartenant à un jeune porc, a été mise au jour sur ce même site. Elle a été déposée dans une fosse implantée au-dessus d'une inhumation humaine (Gruat, Marty, 2003, p. 177 et p. 187).

Les sépultures de chiens sont souvent associées à celles des jeunes enfants. Dans l'ensemble funéraire de la Grande Borne, à Clermont-Ferrand, un chien et des enfants décédés en phase infantile se trouvent autour du mausolée des II^e-III^e s. Sur le site du Village, à Bram dans l'Aude, trois inhumations d'enfants décédés en phase infantile sont associées à des inhumations de chiens (Passelac, 1995). Au Pâtural, à Clermont-Ferrand, la seule sépulture de chien du site (T49) était placée près d'une sépulture contenant deux enfants dont un fœtus (Gouzel, 1996, p. 55). Une sépulture d'enfant décédé en phase infantile est signalée à proximité des tombes de chien du parking Rambuteau à Mâcon (Barthélemy, 1995, p. 69). Au Clos de Raynaud, à Sallèles-d'Aude, l'inhumation de chien se trouve à quelques mètres d'une sépulture de nourrisson, tandis que quatorze autres tombes de bébés ont été pratiquées à l'intérieur du bâtiment (Laubenheimer, 1998).

Cette association est-elle réellement volontaire ou est-ce seulement parce que le mode d'implantation de leurs tombes se ressemble ? Comme les enfants décédés en phase infantile, les inhumations de chiens se retrouvent souvent hors des zones funéraires, dans les ateliers, les habitats, etc. (voir chapitre V, p. 309-310) Par exemple, la sépulture de chien du site de la Butte, à Lyon, a été pratiquée dans l'atelier de verrier de la première moitié du I^{er} s. apr. J.-C. alors qu'il était en fonction. Celle, découverte à Nîmes sur le site inédit de l'îlot Gril, est située contre la courtine de l'enceinte augustéenne, *intra muros* ; un fragment d'amphore de Bétique recouvre le crâne du canidé.